

## **CONDITIONS OF USE FOR THIS PDF**

The images contained within this PDF may be used for private study, scholarship, and research only. They may not be published in print, posted on the internet, or exhibited. They may not be donated, sold, or otherwise transferred to another individual or repository without the written permission of The Museum of Modern Art Archives.

When publication is intended, publication-quality images must be obtained from SCALA Group, the Museum's agent for licensing and distribution of images to outside publishers and researchers.

If you wish to quote any of this material in a publication, an application for permission to publish must be submitted to the MoMA Archives. This stipulation also applies to dissertations and theses. All references to materials should cite the archival collection and folder, and acknowledge "The Museum of Modern Art Archives, New York."

Whether publishing an image or quoting text, you are responsible for obtaining any consents or permissions which may be necessary in connection with any use of the archival materials, including, without limitation, any necessary authorizations from the copyright holder thereof or from any individual depicted therein.

In requesting and accepting this reproduction, you are agreeing to indemnify and hold harmless The Museum of Modern Art, its agents and employees against all claims, demands, costs and expenses incurred by copyright infringement or any other legal or regulatory cause of action arising from the use of this material.

### **NOTICE: WARNING CONCERNING COPYRIGHT RESTRICTIONS**

The copyright law of the United States (Title 17, United States Code) governs the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material. Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

ОСОБЫЙ АРХИВ ГЛАВАРХИВА СССР

Лист использования документов

Фонд № 235 Год \_\_\_\_\_ Описание № 1 Дело № 151

Центральный Государственный архив  
Главархива СССР

**ФОНД №235**

Опись № 1 Инв. №№ 149 - 151 Коробка № 13









FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

P. ROSENBERG FILS

38. Avenue de l'Opéra

TÉLÉPHONE 30

1911

- DATES des PRÉSENTATIONS	RÉPONSES FAITES AUX GARÇONS DE RECETTES

*Ceci est  
de fra  
pour  
si c'est*

*comme  
quants  
me lui*

BUREAUX DE SECTIONS  
POUR LES ABONNEMENTS ET LES RECLAMATIONS  
ET MAGASINS D'EXPOSITION D'APPAREILS A GAZ

N° des Sections	ADRESSES DES SECTIONS ET DES MAGASINS D'EXPOSITION	ARRONDISSEMENTS DESERVIS.	NUMÉROS DU TÉLÉPHONE
1	Rue Baillif, 1 (près la Basque de France).	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup>	Gut. 03-85
2	Rue de Turbigo, 65 Magasin d'exposition	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>	Arch. 31-03
3	Rue Monge, 106.	5 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup>	Gob. 06-69
4	Boulevard Raspail, 92 Magasin d'exposition	6 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup>	Saxe 02-50
5	BUREAU PRINCIPAL: Rue de Vaugivard, 297	15 <sup>e</sup>	Saxe 59-43
	BUREAU ANNEXE: Avenue Duquesne, 43		
6	Avenue Hoche, 25 Magasin d'exposition	8 <sup>e</sup>	Elyées 05-11
7	Rue du faub. St-Martin, 186 Magasin d'exposition	10 <sup>e</sup>	Nord 05-54
8	Boulevard Voltaire, 83 Magasin d'exposition	11 <sup>e</sup>	Roq. 09-46
9	Rue de Bellechasse, 96 Magasin d'exposition	13 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> dans le quartier de Cécilia	Roq. 36-83
10	BUREAU PRINCIPAL: Boulevard Bochechouart, 53 Magasin d'exposition	18 <sup>e</sup> Rue des rues Marendot Cécilia (N° 1 et 2 à 20 et 21) et Hiquet.	Gut. 03-37
	BUREAU ANNEXE: Rue Lapeyère, 2		
12	Avenue de St-Mandé, 43 Magasin d'exposition	12 <sup>e</sup> plus le quartier de Cécilia	Roq. 48-30
15	Rue St-Lazare, 40 (à l'angle de la rue Talibout).	9 <sup>e</sup>	Gut. 03-88
16	Rue Franklin, 16 Magasin d'exposition	16 <sup>e</sup>	Passy 04-23
17	Rue Meissonier, 5 et 7 Magasin d'exposition	17 <sup>e</sup>	Wag. 20-47

ROSENBERG  
16 FEV 1921  
MUSEE LA FROST

ROSENBERG

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

**P. ROSENBERG FILS**

38, Avenue de l'Opéra

Paris le 3 *juillet* 1911

TÉLÉPHONE 308-07 Adresse Télégraphique:

**ELPÉROSEN - PARIS**

Direction des Services Extérieurs

Service Central des Abonnés

COMPTEURS

COMPTES COURANTS

**SOCIÉTÉ DU GAZ DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs  
Siège Social : 6, Rue Condorcet - PARIS (IX<sup>e</sup>)

RÉGIE INTERESSÉE

EXPOSITION D'APPAREILS : 8, Rue Condorcet (8<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 68, Rue Charbigo (9<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>),  
- 70, Boulevard Dardel (10<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 22, Avenue Hoche (8<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 68, Boulevard  
Eochouart (9<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 134, Rue du Faubourg Saint-Martin (10<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 23, Boule-  
vard Voltaire (11<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 2, Avenue de Saint-Mandé (12<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 297, Rue de  
Vaughard (13<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 16, Rue Franklin (14<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>), - 5 et 7, Rue Meissonier (17<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>),  
18, Rue de Belleville (20<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>)  
CUISINE DEMONSTRATIVE : 48, Rue Lafayette (8<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>).

Division.	6 #
Carnet ..	1 22 #
Folio ...	83 #
A. S. G.	10 #
Étage...	

Chiffres relevés au compteur

DEC 30	154 -
FEV 4	160

QUITTANCE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR

M

P. ROSENBERG

Rue

LA BOETIE 21

Consommation (mètres cubes) 6 \*

GAZ à 0 fr. 55 le m. c. . . . .	3 30
Location du branchement . . . . .	1 15
COMPTEUR Location et entretien . . . . .	
Entretien simple . . . . .	
Majoration pour achat . . . . .	
Location de Radiateur . . . . .	
Timbre . . . . .	
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>4 45 *</b>

Frais accessoires  
du mois de  
Janvier  
1921

H. M. Paris. - Mod. 1898 - 1

Dont quittance, sous réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.

N. B. Le montant de la présente facture est payable à présentation, nonobstant toutes réclamations, auxquelles il sera d'ailleurs fait droit si elles sont fondées.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : - Voir au dos.

P Q



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

P. ROSENBERG FILS

38. Avenue de l'Opéra

Paris le 3 Juillet 1911

TÉLÉPHONE 308-07

Adresse Télégraphique.

ELPÉROSEN - PARIS

Ceui de M. Merimeux P. Rosenberg fils la somme  
de francs vingt huit mille sept cent cinquante  
pour prix de deux tableaux de Guardi que lui  
ai cédés. Walter Denard



QUITTANCE DE LOYERS



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

LA FONCIERE, COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

38 Avenue de l'Opéra

*Etude de M<sup>e</sup> Charles Clesier, Notaire*  
Licencié en Droit  
1. RUE PILLET-WILL  
(15<sup>bis</sup> RUE LAFFITTE) PARIS  
(IX<sup>e</sup> Arrondissement)



COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

LA FONCIÈRE

État des frais dus par M<sup>r</sup> Mr Rosenberg

Pour

Contre

7 Juillet	P.V. de constat	22	55
	T/ç.	0	10
		22	65

*Pou acquit  
Le 11 juillet 1914  
Notaire*

QUITTANCE DE LOYER



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

B-93. Imp. CHARLES LAMY, PARIS.

66, Rue de  
AU CAPITAL  
SOCIÉTÉ  
CRÉDIT  
& CO

Adresse  
CRÉ

# LA FONCIÈRE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Capital: DIX MILLIONS de francs

Siège Social: 17, Rue Louis-le-Grand

N<sup>o</sup> 197

M. Rosenberg

Terme de juillet 1911

Loyer annuel 21.000.-

Loyer trimestriel . . . . .	5 <sup>2</sup> 50
Portes et fenêtres . . . . .	65 45
Balayage . . . . .	10 55
Ramonnage . . . . .	
Eau . . . . .	12 50
Vidanges . . . . .	12 50
Ordures ménagères . . . . .	42
Tapis . . . . .	
Ascenseur . . . . .	
Enregistrement . . . . .	
Timbre . . . . .	0 10
TOTAL DU TERME . . . . .	3392 90

# QUITTANCE DE LOYER

Immeuble Place de l'Opéra, Avenue de l'Opéra

Rue du 4-Septembre et Rue Louis-le-Grand

Bout. Étage

LA FONCIÈRE, Compagnie anonyme d'assurances contre l'Incendie, reconnaît avoir reçu de Monsieur Rosenberg la somme de Cinq mille trois cent quatre vingt douze francs 90 c. pour terme échu le 1<sup>er</sup> juillet 1911 du loyer de la boutique qu'il occupe au rez-de-chaussée dans la Maison sise à Paris, 58, Avenue de l'Opéra de laquelle somme le détail est donné ci-contre.

Dont quittance, sans préjudice du terme courant et sous toutes réserves de droit.

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1911

Le Directeur de LA FONCIÈRE

*[Signature]*

LA FONCIÈRE, COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

191  
26  
nous  
mple  
édit  
nos



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE  
**CRÉDIT INDUSTRIEL  
& COMMERCIAL**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS  
Fondée en 1859  
66, Rue de la Victoire, 66  
**PARIS**  
Adresse pour Dépêches  
**CRÉDIT-PARIS**



N° de Compte 13594  
Prière de reproduire le numéro  
ci-dessus  
sur toutes vos lettres

Paris, le 3 Juin 1916

Monsieur P. Rosenberg

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il nous  
a été versé à par pour votre compte  
par M  
d'ordre de M  
fr. 1000 à votre crédit  
Veuillez agréer, M, l'expression de nos  
sentiments distingués.

H-03. Imp. Compt. Lorr. Paris.

Vu : LE CONTRÔLEUR,

LE CAISSIER,

*[Signature]*

X

*[Signature]*

N° 67796

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE  
CRÉDIT INDUSTRIEL  
& COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS  
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire, 66  
PARIS

Adresse pour Dépêches :  
CRÉDINT-PARIS



N° de Compte 43594  
Prière de reproduire le numéro  
ci-dessus  
sur toutes vos lettres

Paris, le 1 Nov 1918

Monsieur Rosenberg

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il nous  
a été versé \_\_\_\_\_ pour votre compte  
par M \_\_\_\_\_  
d'ordre de M \_\_\_\_\_  
fr. ~~deux mille~~ à votre crédit.

Veuillez agréer, M *Ouseleur*, l'expression de nos  
sentiments distingués.

Vu : LE CONTRÔLEUR,

*Bretou*

LE CAISSIER,

*Mouca*

N° 64398

H-83 Rue Charles Lamy, Paris



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE  
**CRÉDIT INDUSTRIEL  
& COMMERCIAL**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS  
Fondée en 1859  
66, Rue de la Victoire, 66  
**PARIS**  
Adresse pour Dépêches :  
**CRÉDINT-PARIS**



N° de Compte 13594  
Prière de reproduire le numéro  
ci-dessus  
sur toutes vos lettres

Paris, le 31 juillet 1918

*Monsieur Paul Rosenberg*

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il nous  
a été versé \_\_\_\_\_ pour votre compte  
par M \_\_\_\_\_  
d'ordre de M \_\_\_\_\_  
fr. ~~deux cent soixante treize francs~~ deux votre crédit  
Veuillez agréer, M Monsieur, l'expression de nos  
sentiments distingués.

Vu : LE CONTRÔLEUR,

*Bret...*

LE CAISSIER,

*Mor...*

N° 67731

H-93. Rue, Courant L'arr., Paris.

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE  
**CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS  
Fondée en 1859

Succursale  Comptes de Dépôts

N. du Compte de Dépôt  
13594

Reçu de Monsieur J. Rosenberg  
la somme de un cheque 2 deux mille  
quatre cents francs  
à l'ordre à l'encaiss  
au crédit du compte de

F<sup>co</sup> 2400 f

Qu: Paris, le 4 oct<sup>r</sup> 1918  
Le Contrôleur  
Le Caissier

*Betonnière*

*ter*

N<sup>o</sup> 238709

Nota: Les récépissés doivent pour engager la Société, être détachés d'un carnet à souche et être revêtus de deux signatures. L'inscription au carnet n'est qu'une mesure d'ordre, le récépissé est la pièce justificative.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE  
CRÉDIT INDUSTRIEL  
& COMMERCIAL  
SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS  
Fondée en 1859  
66, Rue de la Victoire, 66  
PARIS  
Adresse pour Dépêches  
CRÉDINT-PARIS



N° de Compte 13534  
Prière de reproduire le numéro  
ci-dessus  
sur toutes vos lettres

Paris, le 18<sup>g</sup> 1918

Monsieur P. Rosenberg

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il nous  
a été versé ce jour pour votre compte  
par M

d'ordre de M  
fr. Sept Cent vingt huit fr 55 à votre crédit.

Veuillez agréer, M, l'expression de nos  
sentiments distingués.

Vu : LE CONTRÔLEUR,

LE CAISSIER,

*[Handwritten signatures]*

N° 81116

H-93. 104 Charles Lahr. Paris



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Hebra S/S  
Cepfom 129,45

78,55

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE  
CRÉDIT INDUSTRIEL  
& COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS  
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire, 66  
PARIS

Adresse pour Dépêches :  
CRÉDINT-PARIS



N° de Compte *13534*  
Prière de reproduire le numéro  
ci-dessus  
sur toutes vos lettres

Paris, le *17* *1918*

Monsieur *P. Rosenberg*

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il nous  
a été versé *en* pour votre compte  
par M  
d'ordre de M  
fr. ~~*Cinq Cents francs*~~ à votre crédit.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos  
sentiments distingués.

Vu : LE CONTRÔLEUR,

LE CAISSIER,

*Butonier*

*[Signature]*

N° *81121*



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° 25768 **COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.** 11  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *112*

**REÇU** de *M. et M<sup>lle</sup>. Rosenberg fils*  
d'ordre de *la somme*  
de *Cinquante mille fr.*  
pour son compte

*Paris, le 22 mars 1919*

LE CONTRÔLEUR *Stall* LE CAISSIER *W. J. J.*

N° 222147

NOTE. — Ses récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26568* 15

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 2300*

**REÇU** de *Messieurs L. P. Rosenberg fils*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ *La somme*  
de *deux mille trois cents francs*  
pour <sup>leur</sup> ~~son~~ compte



*Paris, le 22 Avril 1909*

LE CONTRÔLEUR  LE CAISSIER 

N° 221903

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26768* 14

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 1500*

**REÇU** de *Messieurs L & P Rosenberg Fils*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ *la somme*  
de *quinze cents francs*  
pour <sup>*leur*</sup> *son* compte \_\_\_\_\_

*Paris, le 19 avril 1909*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N° 221502

Tous les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26568* **COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.** 15  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS ÉNTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 38000*

**REÇU** de *Messieurs L. & F. Rosenberg fils*  
d'ordre de *la Banque de France*  
de  *Trente-huit mille francs.*  
pour *leur* compte en un mandat de la Banque de France

*Paris, le 10 Avril 1909*

LE CONTRÔLEUR *Katzenbach* LE CAISSIER *Rosenberg*

N° 219892

Le présent document, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, est signé par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26.68* 16

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 300*

**REÇU** de *M. L. et J. Rosenberg*  
d'ordre de *M. Rosenberg*  
de *Trois mille cinq cents F*  
pour *son compte*

*Paris, le 21 août 1909*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

9455

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

LIBRAIRIES E. FLAMMARION & A. VAILLANT

36 bis, Avenue de l'Opéra, PARIS. — 2<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>

Téléphone : 295-81

Fourni à M<sup>onsieur</sup> Rosenberg  
Avenue de l'Opéra

Paris, le 3 Août 1907

at 8	1	Le Connaisseur (1907) Aug	2 50	
	1	Burlington Magazine	3 50	
	1	Art Musulman 20/80	27 -	
	1	Éducation sentimentale 350	3 -	
	1	M <sup>me</sup> Bovary 350	3 -	
	1	Triomphe de la Mort 350	3 -	
	1	Petit Ami 350	3 -	
11 Sept	1	<del>L'Éclaircie</del>	<del>3 -</del>	
	1	<del>Le roman</del>	<del>3 -</del>	
	1	Homme qui amaria	3 -	✓
	1	Vendition Pandore 350	3 -	✓
	1	Mara	3 -	✓
24/9	1	Corneille 350	3 -	✓
	2	V. Melchior théâtr 5-4 350	6 -	✓
	1	fantie alle moral 350	3 -	✓
			66 00	5
			2 00	
			68 00	



Donnée le 30 septembre  
Lour Requie

P<sup>r</sup> MM<sup>e</sup> E. FLAMMARION & A. VAILLANT



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

*facture  
Dessommes  
20/1/907*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Pour le 30 Septembre 1907 Ka  
Reçu de Messieurs Rosenberg  
La somme de 10 francs  
pour le Nettoyage des  
glaces du cloître de Septentrion  
Le Nettoyeur Louis com



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER.



Wagen - Wagons			
No. (1)	Eigentümer	Ladegewicht	Ladehöhe
Not (2)	Propriétaire	Capacité de chargement	Surface de plancher

Der Frachtkarte De la feuille de route	No.	
	Pos.	

1) Wenn die Wagen vom Absender verladen sind, muss dieser die Wagennummer hier eintragen.  
 2) Name und Adresse des Empfängers (Stadt, Station, Strasse und Hausnummer, Land). Bei Sendungen nach Frankreich und Italien ist anzugeben, ob sie auf den Bahnhöfen oder ins Haus zu liefern sind.  
 3) Nom. et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, numéro, pays). Mentionner, pour les envois en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.

**Internationaler Eisenbahntransport.**  
 Transport international par chemins de fer.

**Frachtbrief.**

Lettre de voiture.

Eilfracht.  
 Grande vitesse.

13  
 Monsieur  
 L. & O. Rosenberg  
 38. Avenue de l'Opéra.

PARIS-MARSEILLE-FRONTIERE  
 17 SEPT 07  
 SUIVRE LE NO

Versandbahn Chemin de fer expéditeur <i>Kögl. M.</i>
Empfangsbahn Chemin de fer destinataire <i>Ch. d. Orl.</i>
Empfangsstation Station destinataire <i>Corris</i>

Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter auf Grund der in dem internationalen Übereinkommen über den Eisenbahnfrachtverkehr, sowie in den Reglementen und Tarifen der betreffenden Bahnen bzw. Verkehre enthaltenen Festsetzungen, welche für diese Sendung in Anwendung kommen.

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer ou unions de chemins de fer, qui sont applicables au présent envoi.

1) Name und Adresse des Empfängers (Stadt, Station, Strasse und Hausnummer, Land). Bei Sendungen nach Frankreich und Italien ist anzugeben, ob sie auf den Bahnhöfen oder ins Haus zu liefern sind.  
 2) Nom. et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, numéro, pays). Mentionner, pour les envois en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.

Zeichen und Nummer	Anzahl	Art der Verpackung	Inhalt	Wirkliches Brutto-Gewicht	Abrundetes zur Berechnung zu ziehendes Gewicht	Erklärung wegen der etwaigen zoll- und steueramtlichen oder sonstigen Behandlung; Bezeichnung der betr. Dokumente u. sonstigen Beleges (incl. Briefversand). Sonstige gesetzlich oder reglementarisch zulässige Erklärungen.
Marque et numéro	Nombre	Nature de l'emballage	Désignation de la marchandise	Poids brut réel Kilogramm	Poids arrondi pour le calcul des frais de transport Kilogramm	Déclaration pour l'accomplissement des formalités en douane, ainsi qu'au point de vue des documents et d'autres annexes, y compris les plombs. Autres déclarations prévues par les lois ou règlements respectifs.
Tr. H. 46/7	2	Kisten	Lithone	15		2 Zeichnungen 1 Lithone

Angabe deranzuwendenden Tarife und Routenvorschrift  
 Tarifs et itinéraires réclamés

Betrag der Frankatur Port payé	
Deklariertes Interesse an der Lieferung Intérêt à la livraison	
Summe d. Nachnahme Total des	
Bar-Vorschuss nach Eingang Débours en avances lettres Remboursements	
Spezifikation obiger Nachnahme Détail des débours et des remboursements	
Frankaturvermerk des Absenders Déclaration de port payé par l'expéditeur	

Stempel der Versand-Station  
 Timbre de la station d'expédition  
 Stempel der Empfangs-Station  
 Timbre de la station destinataire  
 Wäge-Stempel  
 Timbre au pesage

16 1907  
 Unterschrift und Adresse des Absenders  
 Signature et adresse de l'expéditeur  
*Franco de port*





The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Frankiert	Note	Frachtsatz für	Zu erheben	Frankiert	Note	Frachtsatz für	Zu erheben	Übergangs-Stempel und Vermerk
Frais perçus	Note	Unité de taxe pour 100 Kilogr.	A percevoir	Frais perçus	Note	Unité de taxe pour 100 Kilogr.	A percevoir	Timbres des stations de transit et justification des délais supplémentaires
	Nachnahme Barvorschuss nach Eingang		105		Übertrag Report			
	Provision		0 10		Fracht bis			
	Fracht bis		0 10		Frachtzuschlag für Interessedeclaration			
12 25			0 50					
9 15			0 05					
1/2			0 05					
3 75			0 00					
	Frachtzuschlag für Interessedeclaration		2 00		Fracht bis			
8 1 85					Frachtzuschlag für Interessedeclaration			
	Fracht bis							
	Frachtzuschlag für Interessedeclaration				Fracht bis			
					Frachtzuschlag für Interessedeclaration			
	Übertrag à reporter							



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Paris le 17 Septembre 1907

Reçu de Messieurs Rosenberg  
Fils la somme de 9 francs  
sur le Nettoyage des glaces du  
Moi de Septembre

Le Nettoyeur Louis com<sup>e</sup>

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

*Service de Graissage des Fermetures*

N° 60767 MAISON MAILLARD TÉLÉPHONE 526-55  
J. COCHÉ-MAILLARD & DABURON  
M. DABURON, SUCCESSEUR  
Fermetures mécaniques systèmes à Vis et à Chaines Brevetés s.d.g.  
Rue Burq, 14 & 22 (Paris-Montmartre)

*Service de Graissage des Fermetures*

Reçu de M. Rosenberg  
demeurant 4<sup>e</sup> Opéra 38 la somme  
de ~~Six francs~~  
pour solde du travail de graissage exécuté pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1907

Paris, le 18. 7. 1907

Abonnement	
Timbre	0 10
Total	6 4

*M. Daburon*

*2*



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DE BRIGHTON

Service international entre la FRANCE et l'ANGLETERRE

RÉCÉPISSÉ A REMETTRE A L'EXPÉDITEUR

GRANDE VITESSE

de M. *Rosenberg* pour être expédié

à *Caenn* ci-après : *Lond*

le remboursement de fr. *1*

MARQUES ET NUMÉROS	NUMBRE ET NATURE DES COISS	POIDS déclaré en kilogrammes ou valeur déclarée en francs	PRIX de transport
	<i>1 G 1 tableau</i>		

VALEUR ASSURÉE F. *6.71*

PORT PAYÉ F. *6.71*

Désignation des pièces accompagnant l'expédition :

PARIS *QU* DU 4 SEPTEMBRE 1907  
Le Chef de *Qu*  
11 SEPT 07  
QUEST *frayse*

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DE BRIGHTON

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: THEOBONJAN-PARIS  
TÉLÉPHONE 274.93

25

M. Rosenberg

Paris, le 10 juillet 1907

Doit à Ch. Bonjean

TABLEAUX MODERNES & AQUARELLES

10, Rue Laffitte

Imp. Bataillon-Thierry, Paris

Paié le  
10 juillet  
1907

Je vous ai débités de :		
1/2	Restaurati <sup>on</sup> cadre lett. Lingelbach 1837 <sup>B</sup> Jean d'Auberg <sup>e</sup>	12 <sup>0</sup>
1/2	do cadre lett. Weenix 1850 <sup>B</sup> "Gibris"	9 <sup>0</sup>
1/2	do cadre lett. Raoux 1857 <sup>B</sup> "Phtait"	2 <sup>0</sup>
1/2	cadre lett. de Kominick 1813 <sup>B</sup> "Phtait de Villen <sup>e</sup> "	4 <sup>0</sup>
1/2	cadre lett. Schall 1859 <sup>B</sup> "Nymph <sup>e</sup> endormie"	8 <sup>0</sup>
1/2	Rest <sup>aurati<sup>on</sup></sup> cadre lett. "Vieux" 1877 <sup>B</sup> "Venise"	6 <sup>0</sup>
	<i>Guisepeit</i> Ch. Bonjean	185 <sup>0</sup>



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: THEOBONJAN-PARIS  
TÉLÉPHONE 274.27

24

Paris, le 10 juillet 1907

M. M. Rosenberg S<sup>rs</sup>

Doit à *Ch. Bonjean*

TABLEAUX MODERNES & AQUARELLES

10, Rue Laffitte

Imp. Bataillon-Thierry, 19216

N<sup>o</sup> 5700

un tableau par Boudin  
"Fort de Camaret"

fr 4.000 ,



Pour acquit

*Ch. Bonjean*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

**N° 516.**  
Déc. 1903. — 646 c.

**POSTES ET TÉLÉGRAPHES.**

**RÉCÉPISSÉ** d'un objet recommandé.  
A remettre au déposant.  
(Échantillons, imprimés, papiers d'affaires, valeurs à recouvrer et chargements en franchise non pesés.)

Nom et Adresse du destinataire.  
(Partie à remplir par l'Expéditeur.)

M. *Edmond*  
Rue *Gouvernet*  
à *Paris*

(Partie à remplir par l'Agent des Postes.)

Nature de l'objet : *pay* Fr. \_\_\_\_\_

Remboursement (2) \_\_\_\_\_

(1) Coller ici l'étiquette gommée extraite du 510 bis.  
(2) Si l'objet n'est pas grevé de remboursement, barrer cet emplacement par deux forts traits à l'encre.

Signature de l'Agent. \_\_\_\_\_

Les récépissés libellés à l'encre noire et de bonne qualité, sans retard ni surcharge, sont seuls admis.

**LA TEINTURE IDÉALE**  
POUR TEINDRE SOI-MÊME TOUS TISSUS

**IDÉAL-BOULE**  
POUR RAVIVER  
LES COULEURS FANÉES

357

PARIS  
BOITE



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

CONSORTIUM FRANÇAIS DE PUBLICITÉ 52 54, Rue Pierre Charron PARIS

**NOTICE SPÉCIALE.**

Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est d'un an.  
Aucune réclamation n'est admise sans être accompagnée du présent récépissé.  
Faute par l'expéditeur d'indiquer sur l'enveloppe ou à l'intérieur de l'envoi son nom et son adresse, l'Administration ne peut, en cas de non-livraison au destinataire, effectuer le retour à l'expéditeur. Le public a donc intérêt à fournir ces indications.  
En vue d'éviter le stationnement au guichet, les expéditeurs sont priés d'affranchir régulièrement leurs envois avant le dépôt.

**LATEINTURE**  
**IDÉALE**  
POUR TEINDRE SOI-MÊME TOUS TISSUS

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> *2699*

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 6100* *26*

**REÇU** de *Monsieur Paul Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ *la somme*  
de *soixante mille deux cents*  
pour *son compte* en *un chèque*

*Paris le 7 Mars 1913*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 406971

H.B. Ses signatures doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signées par le caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS

SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 11000*

**REÇU** de *Commandeur Paul Rosenberg*  
d'ordre de *la caisse*  
de *vingt mille francs*  
pour son compte

*Paris, le 2 Mars 1913*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 405372

N.B. Les récépissés doivent être signés par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 20499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr 10000 28

**REÇU** de *Maxime L. Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_  
de *Sicmille*  
pour <sup>le</sup> son compte \_\_\_\_\_

*Paris, le 24 janvier 1923*

LE CONTRÔLEUR \_\_\_\_\_ LE CAISSIER \_\_\_\_\_

N° 430403

N.B. Ses récépissés donnent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr* 10000 29

**REÇU** de *Monsieur Paul Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_  
de *Sept mille f*  
pour *son compte*

*Paris, le 24 Décembre 1913*

LE CONTRÔLEUR \_\_\_\_\_ LE CAISSIER \_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> 430201

N.B. Ses récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26399

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ÉNTIÈREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 300*

**REÇU** de *Monsieur P. Rosenberg*  
sur *chèque* s'élevant à la somme  
de *Trois cents francs*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons <sup>le</sup> *son* compte  
sous réserve d'encaissement *Paris, le 12 décembre 1973*

LE CONTRÔLEUR: \_\_\_\_\_  
LE CAISSIER: *Jour*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

*30*

*32*  
N<sup>o</sup> 8285



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26444

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 1000*

**REÇU** de *Monsieur Paul Rosenberg*  
pour *un chèque* s'élevant à la somme  
de *deux mille*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons *le* son compte.  
sous réserve d'encaissement *Paris, le 15 décembre 1913*

LE CONTRÔLEUR: \_\_\_\_\_ LE CAISSIER: \_\_\_\_\_

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

N<sup>o</sup> 8527

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 16944

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 39/00

**REÇU** de *Paul Rosenberg*  
d'ordre de *la somme*  
de *cent mille francs en espèces*  
pour *son compte*

*Sans mandat*  
Paris, le 6 Décembre 1922

LE CONTRÔLEUR  
LE CAISSIER

N<sup>o</sup> 427883

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
10  
SEINE

Il est sans effet pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signé par le caissier et le contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr 88/0 35

**REÇU** le *Norman Paul Rosenberg*  
*un cheque* s'élevant à la somme  
de *huit mille huit cent cinquante f*  
d'ordre de *\_\_\_\_\_* dont nous  
créditerons *le* son compte *\_\_\_\_\_*

Paris, le *7* Décembre *1913*

LE CONTRÔLEUR: *[Signature]*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: *[Signature]*

32  
N<sup>o</sup> 7812

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26494

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS

SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr* 4000 34


**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
d'ordre de \_\_\_\_\_ la somme  
de quatre mille \_\_\_\_\_  
pour <sup>le</sup> son compte \_\_\_\_\_

Paris, le 21 novembre 1913

LE CONTRÔLEUR  LE CAISSIER 

N<sup>o</sup> 425780

R.B. Ses récépissés doivent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris être signés par le caissier et le contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26249

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.** 35  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 20000

REÇU de Monsieur Paul Rosenberg  
en chèque s'élevant à la somme  
de vingt mille  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons <sup>le</sup> son compte

Paris le 1<sup>er</sup> Mars 1913

LE CONTRÔLEUR: 

LE CAISSIER: 

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

32  
N<sup>o</sup> 6811

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 598*

**REÇU** de *Monsieur Paul Rosenberg*  
en *chèque* s'élevant à la somme  
de *Cinq cent quatre-vingt dix huit Francs*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
crediterons *de* son compte \_\_\_\_\_

Paris, le *12 novembre* 1913

LE CONTRÔLEUR *[Signature]*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872

LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 6575





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26999

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr* 2300

**REÇU** de *Monsieur Paul Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ la somme  
de *deux mille trois cents francs*  
pour *son compte*

Paris, le *22 octobre* 191*2*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 423509

N.B. - Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 16499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME-AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES.  
SUCCURSALE: 2. PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 200*

REÇU de Monsieur P. Rosenberg  
sur lequel s'élevant à la somme  
de deux cents f  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons <sup>le</sup> son compte.

Paris le 21 octobre 1942

LE CONTRÔLEUR: *[Signature]*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: *[Signature]*

32  
N<sup>o</sup> 5475

29

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26449 40

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME-AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES.  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr 20000

REÇU de Monsieur P. Rosenberg  
en chèque s'élevant à la somme  
de Vingt mille f  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons <sup>de</sup> son compte \_\_\_\_\_

Paris le 17 Mars 1945

LE CONTRÔLEUR: 

LE CAISSIER: 

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

N<sup>o</sup> 5630



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26494

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME-AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 5000*

**REÇU** *M. Monsieur Paul Rosenberg*  
*M. Rosenberg* s'élevant à la somme  
de *Quatre mille f*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons *le* son compte \_\_\_\_\_

Paris le *16 Octobre 1923*

LE CONTRÔLEUR: \_\_\_\_\_

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: \_\_\_\_\_

32 N<sup>o</sup> 5536

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26499*

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 10000*



**REÇU** de *Armand Paul Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ la somme  
de *Deux mille f*  
pour *le* son compte \_\_\_\_\_

*Paris, le 8 Mars 1913*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N° 421846

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 16499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ÉNTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 200* 43

**REÇU** de *Jean Paul Rosenberg*  
pour le compte de *son club* s'élevant à la somme  
de *deux mille cinq cents*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le *7 octobre* 191*5*

LE CONTRÔLEUR: *[Signature]*

LE CAISSIER: *[Signature]*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

32  
N<sup>o</sup> 4850

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> *26249* 44

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 2000*

**REÇU** de *Yvan Rosenberg*  
d'ordre de *la somme*  
de *deux mille*  
pour son compte

*Paris, le 7 octobre 1913*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 422220

R.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 22/0*

*45*

**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
un chèque s'élevant à la somme  
de deux mille deux cent cinquante francs  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le 24 Septembre 1910

LE CONTRÔLEUR: *Jaurès*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: *[Signature]*

32  
N<sup>o</sup> 4609

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS. 46  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 1000

REÇU de *Maurice Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ la somme  
de *quing mille francs*  
pour *son compte*

Paris, le *23 Septembre 1913*

LE CONTROLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 419891

N.B. Ses récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr 200

REÇU de *Stann au Paul Rosenberg*  
*en chèque* s'élevant à la somme  
de *deux cents francs*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le *16 Septembre 1913*

LE CONTRÔLEUR: *[Signature]* LE CAISSIER: *[Signature]*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

32  
N<sup>o</sup> 4246

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr* 1.158

**REÇU** de M<sup>r</sup> Paul Rosenberg  
un chèque s'élevant à la somme  
de Mille cent cinquante francs  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte.

Paris, le 30 Août 1913

LE CONTRÔLEUR: *[Signature]*

LE CAISSIER: *[Signature]*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

32  
N<sup>o</sup> 3921



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 21499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 1/00* 49

**REÇU** de Monsieur *Rosenberg*  
Par Chèque *relevant à la somme*  
de *quinze cents francs*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le *20 Avril* 1912

LE CONTRÔLEUR: *Gautier*

LE CAISSIER: *[Signature]*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

32  
N<sup>o</sup> 3239

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 9500

**REÇU** de M<sup>r</sup> Paul Rosenberg  
d'ordre de  
de cent cinquante francs  
pour son compte de son décaissement

Paris, le 6 Mars 1913

LE CONTRÔLEUR  
LE CAISSIER

N° 416787

R.B. Les récépissés doivent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 50062.90

**REÇU** de Amateur Guastalla  
au Vieuvet Banque s'élevant à la somme  
de vingt mille soixante deux francs 90  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte de Lucien Roseley  
Paris, le 5 Aout 1912

LE CONTRÔLEUR: 

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: 

**32**  
N<sup>o</sup> 2639

**REPLICATA**

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26444*

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS.

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 4500*

**REÇU** de *M. Rosenberg*  
d'ordre de  
de *Monsieur de cinq cents f*  
pour *son compte*

*Paris, le 20 Mars 1925*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N° 416571

N.B. Les récépissés doivent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26449*

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS

SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 13000*

**REÇU** de *Monsieur Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_  
de *treize mille francs*  
pour *son compte*

*Paris le 1 Aout 1913*

LE CONTRÔLEUR \_\_\_\_\_ LE CAISSIER \_\_\_\_\_

N°417024

N.B. Ses récépissés donnent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 17500* 84

**REÇU** de Morimen Rosenberg  
Un Chèque s'élevant à la somme  
de Sept sept mill cinq cents francs  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le 1 Juillet 1912

LE CONTRÔLEUR: 

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: 

32  
N<sup>o</sup> 2463



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> *26494*

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA *Fr. 1200*

**REÇU** de *Monsieur Paul Rosenberg*  
d'ordre de *La somme*  
de *seize cents*  
pour *son compte*



Paris le *24 juillet 1913*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 415670

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 1050* 56

**REÇU** de *Monsieur P. Rosenberg*  
un chèque *se relevant à la somme*  
de *Mille cinquante francs*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le *18 juillet* 19*13*

LE CONTRÔLEUR: *[Signature]*

LE CAISSIER: *[Signature]*

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

32  
N<sup>o</sup> 1943



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26 599

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ÉNTIÈREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Exp. 3000*

**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
un chèque s'élevant à la somme  
de Trois mille francs  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le 11 juillet 1912

LE CONTRÔLEUR: 

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: 

32  
N<sup>o</sup> 1806

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERGES.

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 6000*

**REÇU** de *Paul Rosenberg*  
d'ordre de *Ta somme*  
de *Tris mille f*  
pour *son compte*

*Paris, le 7 Juillet 1933*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N° 413577

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 16000

REÇU de Monsieur Paul Rosenberg  
sur cheque s'élevant à la somme  
de seize mille f  
d'ordre de dont nous  
créditerons le compte.

Paris, le 4 juillet 1913

LE CONTRÔLEUR: [Signature]  
LE CAISSIER: [Signature]

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

32  
N<sup>o</sup> 1318

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499 60

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS.  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 1098-65*

**REÇU** de *Monsieur Paul Rosenberg*  
*un chèque* s'élevant à la somme  
de *vingt mille francs* des huit f<sup>rs</sup> 65  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le *3 juillet* 1913

LE CONTRÔLEUR: *[Signature]* LE CAISSIER: *[Signature]*

32 N<sup>o</sup> 1081

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499


**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr.* 2000 61

**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
un cheque s'élevant à la somme  
de deux mille francs  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le 2 juillet 1943

LE CONTRÔLEUR: 

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: 

32  
N<sup>o</sup> 983

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.


The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26494

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS.  
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 23750

**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
sur chèque s'élevant à la somme  
de vingt-trois mille sept cent cinquante  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le 23 juin 1913

LE CONTRÔLEUR: 

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

LE CAISSIER: 

32  
N<sup>o</sup> 806



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS

SUCCESSALE: 2. PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 17000

**REÇU** de Monsieur J. Rosenberg  
d'ordre de \_\_\_\_\_ la somme  
de deux sept mille francs  
pour son compte \_\_\_\_\_

Paris, le 20 Juin 1913

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 412092

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499 44

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERGES  
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 4500.

**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
au cheque relevant à la somme  
de quatre mille cinq cents francs  
d'ordre de \_\_\_\_\_ dont nous  
créditerons le compte \_\_\_\_\_

Paris, le 16 Juin 1913

LE CONTRÔLEUR: Usine

LE CAISSIER: [Signature]

EXEMPT DU TIMBRE QUITTANCE  
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE  
LA LOI DU 30 MARS 1872.

32  
N<sup>o</sup> 39



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES.

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 1339.95

**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
d'ordre de \_\_\_\_\_  
de deux cent trente neuf francs 95  
pour son compte en chèque

la somme



Paris, le 12 Juin 1913

LE CONTRÔLEUR  
*Gauche*

LE CAISSIER  
*St...*

N<sup>o</sup> 412408

M.B. - Les récépissés doivent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCCESSALE: 2. PLACE DE L'OPÉRA

Fr. 15950

66

REÇU de Monsieur Rosenberg  
d'ordre de

de quinze mille neuf cent cinquante francs  
pour son compte en chèque

la somme



Paris, le 11 Juin 1912

LE CONTRÔLEUR

LE CAISSIER

N<sup>o</sup> 411287

N.B. Ses récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA.

Fr. 16 800 -

64



REÇU de Monsieur P. Rosenberg  
d'ordre de  
de seize mille huit cents francs  
pour son compte en chèque

La somme



Paris, le 6 Juin 1913

LE CONTRÔLEUR

LE CAISSIER

N<sup>o</sup> 411214

Il est. Ses récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

( C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26444

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS.

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *FR* 4000

**REÇU** de *Prinon Paul Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_  
de *quatre mille*  
pour *son compte en banque*

la somme

*Paris, le 5 juin 1913*

LE CONTROLEUR \_\_\_\_\_ LE CAISSIER \_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> 410580

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr* 4000

**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
d'ordre de \_\_\_\_\_ la somme  
de quatre mille f  
pour son compte \_\_\_\_\_

Paris, le 4 juin 1913

LE CONTRÔLEUR  
*[Signature]*

LE CAISSIER  
*[Signature]*

N° 409970

H.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26444*

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 12000*

**REÇU** de *Armand Paul Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_ la somme  
de *deux mille fr*  
pour son compte *en espèces*

*Paris, le 30 Mar 1913*

LE CONTRÔLEUR \_\_\_\_\_ LE CAISSIER \_\_\_\_\_

N° 409385

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26244

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ÉTIÈREMENT VERSÉS

SUCCESSALE: 2. PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 5000

**REÇU** de Monsieur Paul Rosenberg  
d'ordre de la somme  
de quinze mille f  
pour son compte

Paris le 28 Mars 1923

LE CONTRÔLEUR  
LE CAISSIER

N<sup>o</sup> 409156

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
100  
10  
SEINE

*Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26494*

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS

SUCCURSALE : 2 PLACE DE L'OPÉRA *Fr. 212<sup>50</sup>*

**REÇU** de *Monsieur Paul Rosenberg*  
d'ordre de *la somme*  
de *vingt et un mille deux cent cinquante*  
pour son compte *en espèces*

*Paris, le 27 Mars 1893*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N° 409723

N.B. Les récépissés doivent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS. SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS. 73

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr 300

REÇU de Monsieur Paul Rosenberg  
d'ordre de  
de Trois cents francs  
pour son compte en chèque

La somme



Paris le 27 mai 1918

LE CONTRÔLEUR  
LE CAISSIER

N° 409626

*Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS. ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCOURSALÉ : 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr. 9830,55

**REÇU** de Monsieur Rosenberg  
d'ordre de \_\_\_\_\_ la somme  
de Neuf mille huit cent trente francs //  
pour son compte en 1 chèque

Paris, le 24 mai 1910

LE CONTRÔLEUR \_\_\_\_\_ LE CAISSIER \_\_\_\_\_

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° *26499*

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS. 25

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 3000*

**REÇU** de *Paul Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_  
de *Paris mille f*  
pour *son compte en son chiq*

*la somme*



*Paris le 21 Mai 1913*

LE CONTRÔLEUR  LE CAISSIER 

N° 408172

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES  
SUCGURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Frs 1700

**REÇU** de Monsieur P. Rosenberg  
d'ordre de  
de Paris sept cents francs  
pour son compte en 2 chèques

Paris le 13 mai 1913

LE CONTRÔLEUR  
LE CAISSIER

N.B. Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.


The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26699

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. Fr 34000 46

**REÇU** de Monsieur Rosenberg  
d'ordre de \_\_\_\_\_  
de la somme quatre mille francs sans nul chèque  
pour son compte




Paris, le 10 mai 1913

LE CONTRÔLEUR [Signature] LE CAISSIER [Signature]

N<sup>o</sup> 407123

N.B. Sa acceptation donne pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, sans autres signatures par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Cte N° 26399

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES

SUCCESSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 300*

**REÇU** de *Monsieur P. Rosenberg*  
d'ordre de \_\_\_\_\_  
de *trois cents francs*  
pour *son compte* en *chèque*

*Paris, le 10 mai 1913*

LE CONTRÔLEUR *Gaucher* LE CAISSIER *[Signature]*

N° 407225

Il est des récépissés doivent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris être signés par le caissier et le contrôleur.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

POSTES ET TELEGRAPHES

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSE DU MANDAT N° 32

Montant du mandat	20	40
Montant de la taxe	0	0
Total	20	40

Le titulaire peut indiquer ci-dessous  
le nom et l'adresse du destinataire.

M \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSE DU MANDAT N° 33

Montant du mandat	20	80
Montant de la taxe	0	0
Total	20	80

Le titulaire peut indiquer ci-dessous  
le nom et l'adresse du destinataire.

M \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Reçu de M<sup>r</sup>. Paul Rosenberg, la somme de <sup>80</sup>  
frs 270 (deux cent cinquante francs) à une  
aquarelle de Dufrenoy "l'armure"; pour la moitié d'un  
tableau, représentant "femme espagnole portant des  
fleurs sur la tête dans un paysage". M. Rosenberg  
se réserve le droit de "acheter l'œuvre";

Paris le 7 décembre 1945

L'aquarelle de Dufrenoy est estimée deux cent francs.

P. Cloix

P. Cloix





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

81  
Reçu de Monsieur Pierre Cloix la somme  
de six mille francs et trois tableaux savoir un grand  
tableau primitif trois apôtres - un paysage hollandais -  
une nature morte pour vente et livraison des tableaux  
primitif représentant l'adoration des Mages fragments -

Paris le 18 décembre 1915



Anton M. Cloix  
pour la Galerie Volney  
4 rue Volney  
Paris.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N<sup>o</sup> 155 Frs. ~~100~~<sup>82</sup>

REÇU de Messieurs **L. & P. ROSENBERG Fils**, la somme  
de ~~Cinq cents francs~~  
pour ~~contribution~~, *P. Salles* de  
*L'École Normale Supérieure*  
*Paris, le 18 Dec 1915.*  
*P. Cloie*

Amélioré Paris 100 18 Dec 1915  
REÇUS D'OBJETS  
PRENEMENTS  
QUITTANCES  
200<sup>e</sup> ET AU DESSOUS



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Handwritten list on a yellow sticky note:

8 19 -  
10 40 -  
16 19 -  
10 80 -  
10 40 -  
5 89 -  
5 19 -  
11 80 -  
5 19 -  
-----  
79.75  
79.75

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ELECTRICITÉ

Société Anonyme au Capital de 100 000.000 de Francs  
Siege Social: 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier:  
Tél. MARCADET 10-47

**DAMES** 84  
53, rue des Dames

N° d'Ordre 164404

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

- 5 JUIL au - 6 AOUT 1914

M ROSENBERG RUE LA BOETIE 21

Indications du Compteur

Nouveaux relevés **INSCRITS**  
à  
Ancien relevé **VOTRE GARNET**

Divisions

NUMEROS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44984	6

Hectowatts-heures : à 0 fr. 0

Redevances mensuelles :

Compteur	2,15
Branchement ou colonne montante	3,00
Déplacement d'ouvrier	

POUR ACQUIT :  
Le Caisnier,

*Schaffner*

Timbre . . . . .  
TOTAL . . . . . 5,15

**Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.**

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme au Capital de 100 000.000 de Francs

Siège Social : 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier :  
Tél. MARCADET 10-47

**DAMES**  
57, rue des Dames

N° d'Ordre 83415

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

-6 AOUT AU 29 SEPT 1914

Indications du Compteur	
Nouveau relevé	<input type="checkbox"/>
Ancien relevé	<input type="checkbox"/>
Divisions	

**M** ROSENBERG RUE LA BOETIE 21

NUMÉROS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44984	6

Hectowatts-heures :

à 0 fr. 0

Redevances mensuelles :

*2* Mois

Compteur . . . . .	4,30
Branchement ou colonne montante . . . . .	6,00
Déplacement d'ouvrier . . . . .	

Comptabilité des Abonnés n° 1



POUR ACQUIT :

Le Caissier,

*Schaffner*

Timbre . . . . . ,10

TOTAL . . . . . 10,40<sup>c</sup>

**Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.**

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ELECTRICITÉ

Société Anonyme au Capital de 100 000.000 de Francs

Siège Social : 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier :

**DAMES** <sup>86</sup>

Tél. MARCADET 10-47

53, rue des Dames

N° d'Ordre

85414

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

6 JUIL au 29 SEPT 1914

M ROSENBERG RUE LA BOETIE 21

NUMERUS DE		
Tournées	Contrat	Catégorie
2	44983	6

Indications au Compteur

Nouveau }  
relevé }

Ancien }  
relevé }

Divisions

Hectowatts-heures :

à 0 fr. 0

Redevances mensuelles :

3 Mois

Compteur . . . . . 8,55

Branchement ou colonne montante . . . . . 7,50

Déplacement d'ouvrier . . . . .

Timbre . . . . . 10

TOTAL . . . . . 16,15<sup>00</sup>

POUR ACQUIT :

Le Caissier,

*Schaffner*

Comptabilité des Abonnés n° 4



Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ELECTRICITE

Société Anonyme au Capital de 100 000 000 de Francs  
Siège Social: 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier :  
Tél. MARCADET 40-47

**DAMES** 87  
53, rue des Dames

N° d'Ordre

211891

Indications du Compteur
Nouveau relevé } Ancien relevé }
Divisions

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

*29 Sept au Nov. 1914*

**MROSENBERG RUE LA BOETIE 21**

NUMEROS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44983	6

Hectowatts-heures :

à 0 fr. 0

Redevances mensuelles. . .

*Smont*

Compteur . . . . .	5,70
Branchement ou colonne montante . . . . .	5,00
Déplacement d'ouvrier . . . . .	

POUR ACQUIT :

Le Caissier,

*Sebahen*

Timbre. . . . .,10

TOTAL . . . . . 10,80<sup>c</sup>

Comptabilité des Abonnés n° 4



Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.

V

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme au Capital de 100.000.000 de Francs

Siège Social: 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier :

Tél. MARCADET 10-47

**DAMES**  
57, rue des Dames

N° d'Ordre

211892

Indications du Compteur

Nouveau relevé	}
Ancien relevé	
Divisions	

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

*29 Sept au 28 nov 1914*  
MROSENBERG RUE LA BOETIE 21

NUMERUS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44984	6

Hectowatts-heures :

a 0 fr. 0

Redevances mensuelles :

*2 mois*

Compteur	4,30
Branchement ou colonne montante	6,00
Déplacement d'ouvrier	

POUR ACQUIT :

Le Caissier,

*Schaffner*

Timbre . . . . . ,10

TOTAL . . . . . 10,40<sup>c</sup>

Comptabilité des Abonnés n° 4



**Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.**

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme au Capital de 100.000.000 de Francs  
Siège Social: 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier :  
Tél. MARCADET 10-47

**DAMES** 89  
53, rue des Dames

N° d'Ordre

001307

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

20 NOV 21 - 4 JANV 1915

*M* ROSENBERG RUE LA BOETIE 21

NUMÉROS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44983	6

Indications du Compteur
Nouveau } relevé }
Ancien } relevé }
Divisions

Hectowatts-heures :

à 0 fr. 0

Redevances mensuelles, .

{ Compteur. . . . .  
Branchement ou colonne montante . . . . .  
Déplacement d'ouvrier . . . . .

2,85

2,50

POUR ACQUIT :  
Le Caissier,

Timbre. . . . .

TOTAL . . . . .

5,35<sup>c</sup>

*Schaffner*

Comptabilité des Abonnés n° 4

**Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.**

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme au Capital de 100 000.000 de Francs  
 Siège Social: 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier :  
 Tél. MARCADET 10-47

**DAMES** 90  
 53, rue des Dames

N° d'Ordre

001303

Indications du Compteur

Nouveau }  
 relevé }  
 Ancien }  
 relevé }  
 Divisions

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

30 NOV 22 - 4 JANV 1915

**M ROSENBERG** RUE LA BOETIE 21

NUMEROS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44984	6

Hectowatts-heures : à 0 fr. 0

Redevances mensuelles . . .

Compteur . . . . .	2,15
Branchement ou colonne montante . . . . .	3,00
Déplacement d'ouvrier . . . . .	

POUR ACQUIT :

Le Caissier,

*Schaffner*

Timbre . . . . .

TOTAL . . . . . 5,15<sup>c</sup>

Compatibilité des Abonnés au 1

**Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.**

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme au Capital de 100 000.000 de Francs  
 Siège Social: 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier :  
 Tél. MARCADET 10-47

**DAMES** 90  
 53, rue des Dames

N° d'Ordre

001308

Indications du Compteur	
Nouveau	}
relevé	
Ancien	}
relevé	
Divisions	

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

30 NOV au -4 JANV 1915

**M ROSENBERG RUE LA BOETIE 21**

NUMEROS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44984	6

Hectowatts-heures : à 0 fr. 0

Redevances mensuelles . . .

Compteur . . . . .	2,15
Branchement ou colonne montante . . .	3,00
Déplacement d'ouvrier . . . . .	

POUR ACQUIT :

Le Caissier,

*Schaffner*

Timbre . . . . .

TOTAL . . . . . 5,15<sup>c</sup>

Comptabilité des Abonnés n° 4

**Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.**

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme au Capital de 100 000.000 de Francs  
Siège Social: 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier : **DAMES** 91  
Tél. MARCADET 10-47 53, rue des Dames

N° d'Ordre 010826

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

1 JANV 30 - 2 FEV 1915

M ROSENBERG RUE LA BOETIE 21

Indications du Compteur

Nouveau relevé } **CRITS**  
Ancien } à  
relevé } **DU CARNET**

Divisions

NUMÉROS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44983	6

Hectowatts-heures : 115 à 0 fr. 0<sup>5</sup>

Redevances mensuelles :

Compteur . . . . .	5,75
Branchement ou colonne montante . . . . .	2,85
Déplacement d'ouvrier . . . . .	2,50

POUR ACQUIT :

Le Caissier,

*Schaffner*

Timbre . . . . . ,10

TOTAL . . . . . 11,20<sup>0</sup>

Comptabilité des Abonnés n° 4



Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

# COMPAGNIE PARISIENNE de DISTRIBUTION d'ELECTRICITE

Société Anonyme au Capital de 100.000.000 de Francs  
Siège Social: 23, Rue de Vienne

Bureau de Quartier : **DAMES**  
Tél. MARCADET 10-47 53, rue des Dames

N° d'Ordre 019827

## QUITTANCE D'ABONNEMENT

Indications du Compteur

Nouveau relevé

Annuité

Division

Hectowatts-heures :

Compteur

Branchement

Déplacement d'ouvrier

Reserve de la Compagnie

par le Compteur

le

C. J. Schaffner

JANV 30 - 2 FEV 1915

ROSENBERG RUE LA BOETIE 21

NUMEROS DE		
Tournée	Contrat	Catégorie
2	44984	6
Compteur . . . . .		2,15
Branchement ou colonne montante . . . . .		3,00
Déplacement d'ouvrier . . . . .		
TOTAL . . . . .		5,15 <sup>0</sup>

POUR ACQUIT :  
Le Caisnier,

Schaffner

Timbre . . . . .

TOTAL . . . . .

Adresser toutes communications : 53, Rue des Dames.

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.

Comptabilité des Abonnés n° 4

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Présentée le 11/2

Répondu Mobilis

Représentée le \_\_\_\_\_

Répondu M<sup>r</sup> Mobilis, la

personne présente n'a pu  
qualifier pour régler et  
prendre M<sup>r</sup> Rosenberg  
facteur

Avisé par lettre

le 15 FEV 1915

### EXTRAIT

#### des Conditions Générales de la Police

Art. 17. — Le prix du courant électrique fourni, ainsi que toutes redevances résultant de la présente police, est payable chaque mois, sauf cas spéciaux, au domicile où le courant électrique a été livré. Bien que les redevances soient payables par mensualités, elles sont dues sans interruption pendant toute la durée de l'abonnement, qu'il y ait ou non consommation.

L'abonné renonce à opposer à la demande de paiement toute réclamation sur les quantités constatées. En conséquence, la quittance devra toujours être payée à présentation. La Compagnie sera tenue d'examiner dans le délai maximum d'un mois, la réclamation, et de tenir compte, le mois suivant, à l'abonné, de toute erreur à son préjudice, sauf, en cas de contestation, recours de l'abonné à la Commission de Contrôle.

A défaut de paiement et cinq jours après la mise en demeure restée infructueuse, les Concessionnaires auront le droit de suspendre la fourniture de courant chez l'abonné qui n'aura pas payé, sans préjudice de toutes poursuites à exercer contre lui pour inexécution de la présente police. De convention expresse, la mise en demeure résultera d'une simple lettre recommandée, dont les frais seront à la charge de l'abonné, ainsi que ceux des coupures de courant, s'il y a lieu.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Reçu de Monsieur Paul Rosenberg la somme <sup>84</sup>  
de 600 francs. pour un tableau par Henri  
Rousseau "Bords de Rivier", que j'ai  
ai vendu ce jour. Paris le 20 février 1945

= six cents francs

P. Cloix







FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

*Rolene*

**ANTIQUITÉS**  
 Bois Sculptés Objets d'Art  
 Tapisseries Tableaux  
 MEUBLES ANCIENS

**ERNEST DALBRET**  
 1, Rue Gozlin, 1 (Boul. St Germain) 6<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>  
 (en face l'Eglise Saint Germain-des-Prés)

*Monsieur Rosenberg en La Roche Diot*  
 PARIS le 26 Novembre 1911

un cadre 16 <sup>e</sup> <i>à inclure</i>	150
un cadre 16 <sup>e</sup> <i>deux</i>	150
agrandissement d'un cadre <i>240</i>	73
<i>de 1911</i> un petit cadre s. XIV <i>217</i>	110
coupe du cadre <i>partie partant dore</i> <i>6+18</i>	24
	<b>507</b>

*pas acquit Dalbret*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

97

**ANTIQUITÉS**

Bois Sculptés    Objets d'Art  
Tapisseries    Tableaux  
MEUBLES ANCIENS

**ERNEST DALBRET**

1, Rue Gozlin, 1 (Boul. St Germain) 6<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>  
(en face l'Eglise Saint Germain-des-Prés)

*Monsieur Paul Rosenberg, La Poste Doit*

PARIS le 27<sup>e</sup> 9<sup>e</sup> 1911

<i>une cad. L. XII</i>	<i>110</i>
<i>coupe et palette tout doré</i>	<i>24</i>
	<i>134</i>



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

**ANTIQUITÉS** 88

Bois Sculptés    Objets d'Art  
Tapisseries    Tableaux

MEUBLES ANCIENS

**ERNEST DALBRET**

1, Rue Gozlin, 1 (Boul. St Germain) 6<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>  
(en face l'Eglise Saint Germain-des-Prés)

*Monsieur Klotz en la Voie D'Or*

PARIS le 19

<i>Mai 1914</i>	<i>un cadre 16°</i>	<i>150</i>
	<i>un cadre 16°</i>	<i>150</i>
	<i>agrandissement d'un cadre</i>	<i>73</i>
		<i>373</i>

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

**CHEMINS DE FER P.L.M. RÉCÉPISSÉ A REMETTRE A L'EXPÉDITEUR**

Expédition... N° 18481 remise le 8-9 1911 à 11 heures du

Gare expéditrice... PARIS-SEANNE-CLM

Expéditeur... M. Paul Rosenberg 88 av. Opéra  
(Nom et adresse)

Destinataire... M. Lormerat 88 Quai du Canal  
(Nom et adresse)

A livrer... M. Le Marseille  
(En gare ou à domicile)

Designation et numéro des pièces accompagnant l'expédition. Réassurances pour l'admet.

MARQUES et NUMÉROS DES COLIS	NOMBRE DE COLIS	DÉSIGNATION DE L'EMBALLAGE ET NATURE DES MARCHANDISES	POIDS	TARIFS APPLIQUÉS
ad	2	2 tableaux J. V. A.	11	

(Suite au verso)

Gare destinataire... Marseille

Gares de transit successives.

Grande Vitesse

DÉTAIL DES FRAIS TAXÉS AU DÉPART							PORT DU	
PORT PAYÉ	Bureaux-troiscent	TRANSPORT	Timbre	DÉBOURSÉS	FACTAGE au départ par la Compagnie	AU DELÀ payé au départ	FACTAGE à l'arrivée par la C <sup>ie</sup> décompté au départ	TOTAL
TOTAL	0.40	13.69	0.33		60		60	15.30

MONTANT DU REMBOURSEMENT

(\*) Droit de timbre perçu en compte avec le Trésor.

Le transport et la livraison, de gare en gare, ont lieu dans les délais fixés par les arrêtés ministériels et qui résultent des décisions ministérielles approbatives du service des trains.

Il convient, pour éviter des difficultés, que toute réclamation soit accompagnée du récépissé à l'expéditeur, si le transport a eu lieu en port payé, ou du récépissé au destinataire, si le transport a eu lieu en port dû.

(Voir au verso)



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

**LA GÉNÉRALE** *SH 100*  
FONDÉE EN 1842  
Magasin des Devantures de Boutiques et Croisées d'Appartements  
LA VILLE DE PARIS

**MAISON CASTRIQUE**  
Administration: rue de la Ville-Neuve, 11  
Quartier Bonne-Nouvelle. 2<sup>me</sup> Arrondissement

SUCCESSALES:  
E. Rue de l'Exposition, 22  
F. Rue Madame, 28  
G. Rue Fontaine-au-Roi, 60  
H. Rue des Islesettes, 7

**QUITTANCE D'ABONNEMENT**

Reçu de Monsieur *Rosenberg fils*  
demeurant rue *Opéra 138*  
la somme de *Quinze francs*  
pour un mois d'abonnement échu le \_\_\_\_\_

POUR ACQUIT: La Directrice.  
*M. Castrique*  
30 AVRIL 911

LA GÉNÉRALE N° CASTRIQUE  
SE CHARGE DE LA FABRICATION DES  
BOITES DES GLACES A VERRES

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

102

GRAND BAZAR LAFFITTE  
Maison Fondée en 1872

PAPETERIE  
FOURNITURES DE BUREAUX  
REGISTRES ET IMPRESSIONS  
PARFUMERIE  
ARTICLES DE PARIS  
MÉNAGE

V<sup>VE</sup> GOY & FILS

27, Rue Laffitte  
et 35<sup>bis</sup> Rue de Provence  
(ANGLE DE LA RUE LAFAYETTE)

TELEPHONE  
289.73

A L'ANNEXE 18, RUE S<sup>T</sup> LAZARE - GRANDES RESERVES  
MEUBLES DE BUREAUX et de CUISINE et CHAUFFAGE

M

Doit

Paris, le 29 - 11 - 1911

1	Cuvette	1.40
5	feuilles caout	2.50
1	Pampou	.60
		4.50

PAYE

CAISSE N° 2



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT \_\_\_\_\_  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Lettre recommandée

Valeur déclarée <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. Pomerat  
38, Quai du Canal  
Marseille.

Signature de l'expéditeur \_\_\_\_\_  
présenté \_\_\_\_\_  
à la réception.



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas prévu d'un remboursement, l'effet par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 604  
(N° de l'étiquette collée)

Nature de l'objet Lettre recommandée


Valeur déclarée <sup>(1)</sup>  fr.  cent.

Remboursement <sup>(1)</sup>  fr.  cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M. J. Reinisch  
à 9 rue Hamelin

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]



(1) Si l'objet ne porte pas l'indication de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affrayer par deux fois le poids des emplacements réservés pour l'impôt de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs déclarées confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 147

~~L. &~~ P. ROSENBERG Fils  
Tableaux Anciens et Modernes  
38, Avenue de l'Opéra, 38

REÇU de Monsieur Paul Rosenberg  
un *cahier* *pour* *le* *café*  
*à* *Paris* *W. van Horn*  
*(Canada)*

Paris, le 14 Oct 1911



107





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

107

CHEMINS DE FER P.L.M. **RÉCÉPISSÉ À REMETTRE AU DESTINATAIRE**

Expédition... N° 1043 remise le 6/4 19 8 heures du

Gare expéditrice... *Paris*

Expéditeur... M. *J. Prouverat 28 quai de Bondy*

Destinataire... M. *Rosenberg 38 avenue de l'Opéra*

A livrer... *Paris*

MARQUES & NUMÉROS DES COLIS: *9*

NOMBRE DE COLIS: *1*

DÉSIGNATION DE L'EMBALLAGE ET NATURE DES MARCHANDISES: *1 q de tableaux S.V.A.*

POIDS: *23*

TARIFS APPLIQUÉS:

Gare destinataire: *Paris* **Grande Vitesse**

Gares de transit successives:

PORT PAYÉ		DÉTAIL DES FRAIS TAXÉS AU DÉPART						PORT DU TOTAL	
TOTAL	Transit	TRANSPORT	Timbre (C)	DÉBOURSÉS	FACTAGE au départ par la Compagnie	REMBOURSEMENT	AU DELÀ payé au départ	FACTAGE à l'arrivée par la C <sup>ie</sup> décompté au départ	TOTAL
<i>910</i>	<i>0.10</i>	<i>787</i>	<i>0.35</i>		<i>40</i>			<i>40</i>	

(\*) Droit de timbre perçu en compte avec le Trésor.

Le transport et la livraison, de gare en gare, ont lieu dans les délais fixés par les arrêtés ministériels et qui résultent des décisions ministérielles approbatives du service des trains.

Il convient, pour éviter des difficultés, que toute réclamation soit accompagnée du récépissé à l'expéditeur si le transport a eu lieu en port payé, ou du récépissé au destinataire si le transport a eu lieu en port dû.

(Voir au verso)

FRAIS TAXÉS À L'ARRIVÉE

Frais de retour des fonds à la charge du destinataire.

Factage ...

Avis au destinataire ...

Magasinage ( ... jours) ...

TOTAL ...

Octroi ou passe-debout ...

Total général ...

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 108

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 464  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Lettre Recommandée


Valeur déclarée (1)  fr.  cent.

Remboursement (1)  fr.  cent.

Poids.....

Nom et adresse du destinataire. M. Chenard-Huché  
Hôtel Beauveau  
à Marseille.

Signature de l'Agent préposé à la réception: \_\_\_\_\_



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur, il est grevé d'un remboursement. Lister par deux fois traits de plume les emplacements réservés pour l'insertion de la date de l'acte ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de cette nature dans la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.


The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 146 109

**L. & P. ROSENBERG Fils**  
Tableaux Anciens et Modernes  
38, Avenue de l'Opéra, 38

REÇU de Monsieur Paul Rosenberg  
un tableau par quinze jours  
été en fait à M. Fabre, S.  
L'Esprit des Arts de  
Muller Paris, le 7 Mai 1911

J. M. Ferret  
*[Signature]*



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 110  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 408  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Paquet Recommandé


Valeur déclarée (1)  fr.  cent.


Remboursement (1)  fr.  cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire: M. Silva White  
London

à

Signature de l'Agent préposé à la réception. 



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, faire par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

1 **LA GÉNÉRALE** 1912  
FONDÉE EN 1842

Entreprise principale de Nettoyage des Devantures de Boutiques et Croisées d'Appartements  
VILLE DE PARIS

28 MARS 1911

**MAISON CASTRIQUE**

SUCCURSALES:  
E. Rue de l'Exposition, 22  
F. Rue Madame, 28  
G. Rue Fontaine-au-Roi, 60  
H. Rue des Islettes, 7

A.   
B.   
C. Rue Chaligny, 19  
D. Rue Marcadet, 60  
(Près Boule' Barbès)

Administration: rue de la Ville-Neuve, 11  
Quartier Bonne-Nouvelle, 2<sup>e</sup> Arrondissement

**QUITTANCE D'ABONNEMENT**

Reçu de Monsieur *Rosenberg fils*  
demeurant rue *de la Ville-Neuve 38*  
la somme de *Quinze francs*  
pour un mois d'abonnement échu le

51 MARS 1911 POUR ACQUIT: La Directrice.

*Joseph Castrique*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 145

~~L. & P. ROSENBERG~~ Fils  
Tableaux Anciens et Modernes  
38, Avenue de l'Opéra, 38

REÇU de Monsieur Paul Rosenberg  
un tableau primitif pour être restitué  
à M. le Comte de Salm-Salm  
Frankfurt 29 Paris

Paris, le 5 avril 1911

*J. B...*





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 113

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT *JR*  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. *Paul Rosenberg*  
à \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent préposé à la réception. *JR*

PARIS 16 20 1929

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, biter par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 119

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT *119*  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet *Pay-recc*

Valeur déclarée (1)  fr.  cent.

Remboursement (1)  fr.  cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. *Commissaire de Paris Royan*

Signature de l'Agent déposé à la réception. *C. S. Suvally*

(1) Si l'objet n'est pas déclaré de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'objet par deux fois traités les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 115

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT *115*  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet *Reg. rec.*

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. *M. Ed de Nour*  
*50 rue de Valenciennes*  
à *Paris*

Signature de \_\_\_\_\_  
préposé à la réception.

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affirmer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 863  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. J. Strauss  
Paris

Signature de l'Agent préposé à la réception. J. Strauss

PARIS 20 15 24 - 3 11

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'indiquer par deux foyers traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

Le délai de prescription est \_\_\_\_\_



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 118

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 220  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet J.P.M.


Valeur déclarée (1)  fr.  cent.

Remboursement (1)  fr.  cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire M. Souyer  
147 rue Genouveau

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'affer par deux fois traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 118

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DEPOT 6777  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire M. \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent préposé à la réception. \_\_\_\_\_

MILTON 1935

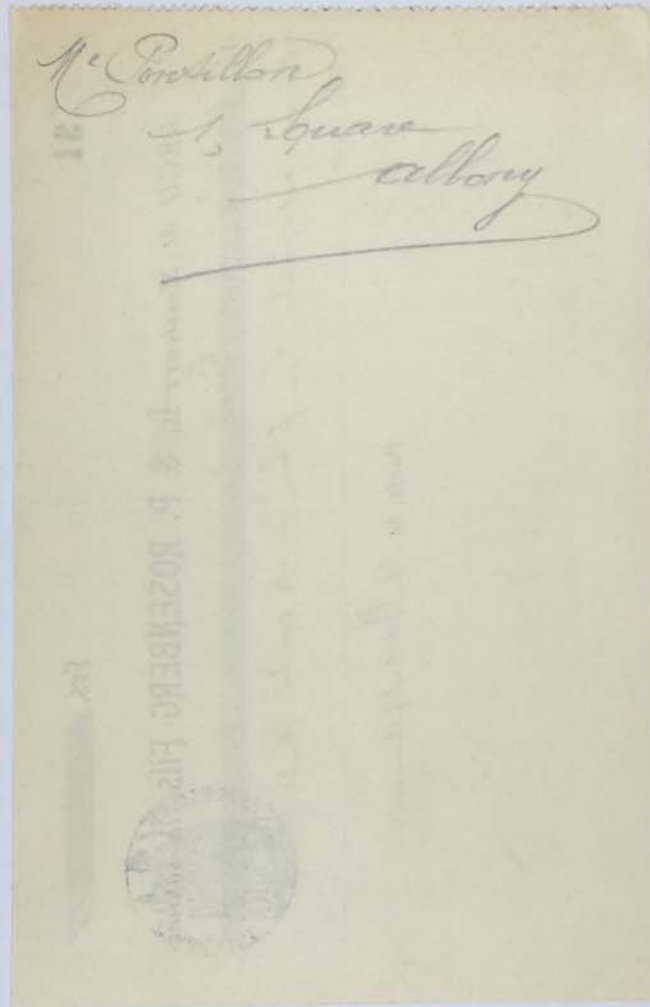
(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affiler par deux faits traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature connexes à la poste est de un an.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 70603 MAISON MAILLARD TÉLÉPHONE 526-55 120  
J. COCHÉ-MAILLARD & DABURON  
M. DABURON SUCCESSEUR  
Fermetures mécaniques systèmes à Vis et à Chaines Brevetés s<sup>g</sup>d<sup>g</sup>  
Rue Burq. 14 & 22 (Paris-Montmartre)

Service de Graissage des Fermetures

Reçu de *M. Rosenberg*  
demeurant *38 av. de St Gene* la somme  
de ~~*Six francs*~~  
pour solde du travail de graissage exécuté pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1911

Paris le *Mars* 1911

Abonnement		
Timbre	0	10
Total	<i>6.</i>	

*M. Daburon*





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 132

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 459  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Pay sea


Valeur déclarée (1)  fr.  cent.

Remboursement (1)  fr.  cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M. ...  
à ...

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]



(1) Si l'objet ne porte pas l'indication de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, lier par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 15

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 158  
(N° de l'acquiessement.)

Nature de l'objet Reg. va.


Valeur déclarée (1)  fr.  cent.

Remboursement (1)  fr.  cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M. H. r. Muel  
Bayonne

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'affranchir par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour la description de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 124

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT 124  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Pay. rec.


Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. Nicola Jeronachi  
à Alexandrie

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]



(1) Si l'objet ne porte pas de détermination de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, bifler par deux fois traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 125

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT \_\_\_\_\_  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet *Pay rece*

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. *Musee de Nouvelle*

Signature de l'Agent préposé à la réception. *[Signature]*

PARIS 15 96  
R. GLUCK

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur, il n'est pas grevé d'un remboursement. Indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

*Paris* 2042841 **ASSURANCE OUVRIÈRE** 126  
Reçu de Monsieur Paul Rosenberg - 38 avenue de l'Opéra  
la Somme de ~~frs et 80 cts~~  
Police N° 27325/114413 Complément à la prime de janvier 1911  
cette prime s'élevant exactement à 37.80 au lieu de 36 (primitif: 72154)

-1 FEV 1911  
17 FEV 1911

Paris, le 12 janvier 1911

"ZURICH"

Compagnie G<sup>e</sup> d'Assurances contre les Accidents et la Responsabilité Civile  
LA SUCCURSALE POUR LA FRANCE

LE DIRECTEUR.

B.P.F.

1.80  
BERNARD, GRAND AGR. PARIS. 220.

-1 MARS 1911

*J. Keller*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

**LA GÉNÉRALE** 1911  
FONDÉE EN 1842

Entreprise de 28 FEVR 1911 des devantures de Boutiques et Croisées d'Appartements  
LA VILLE DE PARIS

**MAISON CASTRIQUE**

SUCCURSALES:

A. Rue ...  
B. Aven ... 117  
C. Rue Chaligny, 19  
D. Rue Marcadet, 60  
(Près Boule' Barbès)

Administration: rue de la Ville-Neuve, 44  
Quartier Bonne-Nouvelle. 2<sup>e</sup> Arrondissement

E. Rue de l'Exposition, 22  
F. Rue Madame, 28  
G. Rue Fontaine-au-Roi, 60  
H. Rue des Isles, 7

Reçu de Monsieur Rosenberg fils  
demeurant rue Opéra 38  
la somme de Quinze francs  
pour un mois d'abonnement échu le 28 FEV 1911

POUR ACQUIT: La Directrice.  
Directrice Castrique



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N<sup>o</sup> 143 126

**L. & P. ROSENBERG Fils**  
Tableaux Anciens et Modernes  
38, Avenue de l'Opéra, 38

REÇU de Monsieur P. Rosenberg en  
primitif pour réparation du  
cadre

Paris, le 24 Février 1911.  
P. Le Gall, réparateur  
J. Charvat



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 119

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 104  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Obj. rec.


Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. R. Dell  
à \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]



(1) Si l'objet est soumis à la garantie de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, lillier par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 130

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 120  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet *baguette*

Valeur déclarée (1) fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M. *J. de Mendel*  
à *Bayonne*

Signature de l'Agent préposé à la réception. *[Signature]*

(1) Si l'objet ne porte pas de toute sign de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affiler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature émises à la poste est de un an.



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

CHEMINS DE FER DE L'EST

Wagons  
Wagen

N° (1)	Marques de Propriété (1)	CAPACITÉ de chargement et SERVICE de plancher
	Eigenschaftsmarkens (1)	Ladegewicht und Ladefläche.

N°...  
Pos...  
de la feuille de route de la franchise

(1) Lorsque les wagons sont chargés par l'expéditeur, il doit en inscrire les numéros et les marques de propriété sur la présente.  
(2) Wenn die Wagen vom Absender verladen sind, muss dieser die Wagennummern und die Eigentumsmerkmale hier eintragen.

DROIT DE TIMBRE (en France) perçu en compte avec le trésor: 0 fr. 70 c.  
Stempelgebühr (in Frankreich).

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER  
Internationaler Eisenbahntransport  
DUPLICATA DE LA LETTRE DE VOITURE  
Frachtbrief-Duplikat.

PETITE VITESSE. — Gewöhnliche Fracht.

Mr. M<sup>me</sup> R. Lumbomsky  
II Suchtenangasse 1  
Köln am Rhein

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la Convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer ou unions de chemins de fer, qui sont applicables au présent envoi.  
Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter auf Grund der in dem internationalen Uebereinkommen über den Eisenbahnfrachtverkehr, sowie in den Reglementen und Tarifen der betreffenden Bahnen beziehungsweise Verkehre enthaltenen Festsetzungen, welche für diese Sendung in Anwendung kommen.  
(1) Nom et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, n°, etc.). Mentionner, pour les envois en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.  
(2) Name und Adresse des Empfängers (Stadt, Station, Strasse und Hausnummer, Land). Bei Sendungen nach Frankreich oder Italien ist anzugeben, ob sie auf den Bahnhof oder ins Haus zu liefern sind.

Chemin de fer expéditeur  
Versandbahn  
*Est*

Chemin de fer destinataire  
Empfangsbahn  
*am Rhein*

Station destinataire  
Empfangsstation  
*Köln*

EST. — MOD. 1664 P. V.

Marques et N° Zeichen und Nummer.	Nombre Anzahl.	Nature de l'emballage Art der Verpackung.	DÉSIGNATION DE LA MARCHANDEISE Inhalt.	Poids brut réel en kilogrammes Wirkliches Bruttogewicht: Kilogramm.	Poids arrondi pour le calcul des frais de transport, en kilogrammes. Abgerundete zur Berechnung zu zahlendes Gewicht: Kilogramm.	Déclaration pour l'accomplissement des formalités en douane, lettres ou police; indication de documents et d'autres annexes, y compris les plombages. Anderes Erklärungen voraus par les lois ou règlements respectifs. Erklärung wegen der etwaigen Zoll- und Steueramtlichen oder polizeilichen Behandlung; Bezeichnung der betreffenden Dokumente und sonstigen Beilagen, inclusive Bleiverschlüsse. Sonstige gesetzlich oder reglementarisch zulässige Erklärungen.
<i>ad</i>	<i>une</i>	<i>Carte</i>	<i>effets au pair</i>	<i>22</i>		

TARIFS ET ITINÉRAIRES RÉGLAMÉS  
Angabe der anzuwendenden Tarife und Routenvorschrift

Port payé  
Betrag der Frankatur.

Intérêt à la livraison  
Deklarirtes Interesse an der Lieferung.

Total des sommes de la note  
Summe der Nachnahme.

Début des déboursements et des remboursements  
Spezifikation obiger Nachnahme.

Montant — Betrag.

S-CHAUSSEÉ D'ANTIN  
7 FEB 11  
EST

Timbre de la station d'expédition:  
Stempel der Versandstation:

Timbre du pesage:  
Wiege-Stempel:

Timbre de la station destinataire:  
Stempel der Empfangsstation:

*à encaisser chez M<sup>me</sup> Rose chez 28 avenue...*

Paris le 12 Février 1914

Signature et adresse de l'expéditeur:  
Unterschrift und Adresse des Absenders:  
*Rosenberg & W. Kleber*

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER

INTERNATIONALER EISENBahnTRANSPORT

NOTA BENE. — Les parties encadrées de traits forts sont réservées à la gare



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 182

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 279  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet *Paq. rec. 5*

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. *Schneider Jn*  
à *Strasbourg. a. M.*

Signature de l'Agent  
proposé  
à la réception. \_\_\_\_\_

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour la réimpression de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

**LA GÉNÉRALE**  
FONDÉE EN 1842  
Entreprise centrale de Nettoyage des Devantures de Boutiques et Croisées d'Appartements  
DE LA VILLE DE PARIS

**MAISON CASTRIQUE**  
Administration: rue de la Ville-Neuve, 11  
Quartier Bonne-Nouvelle, 2<sup>e</sup> Arrondissement

SUCCURSALES:  
E. Rue de l'Exposition, 22  
F. Rue Madame, 28  
G. Rue Fontaine-au-Roi, 60  
H. Rue des Isles, 7

D. Rue Harcourt, 60  
(Près Boule des Capucines)

**QUITTANCE D'ABONNEMENT**

Reçu de Monsieur *Rosenberg fils*  
demeurant rue *W. Opéra 38*  
la somme de *Quinze francs*  
pour un mois d'abonnement échu le *30 NOV 1911*

POUR ACQUIT: La Directrice.  
*J. Castrique*

*11 983*



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

1381

N<sup>o</sup> 70071 MAISON MAILLARD TÉLÉPHONE 526-55  
J. COCHÉ-MAILLARD & DABURON  
M. DABURON SUCESSEUR  
Fermelures mécaniques systèmes à Vis et à Chaines Brevetés sôdô.  
Rue Burq, 14 & 22 (Paris-Montmartre)

*Service de Graissage des Fermelures*

Reçu de M<sup>r</sup> Rosenberg  
demeurant 38 av. de l'Opéra la somme  
de ~~Six francs~~  
pour solde du travail de graissage exécuté pendant le 4<sup>e</sup> trimestre 1911

Abonnement		
Timbre	0	10
Total	6	.

Paris le *Décembre* 1911

*A. Bouhrouille*

MAISON MAILLARD & DABURON PARIS

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 138

Frs. 155

REÇU de ~~Messieurs~~ **H. & P. ROSENBERG Fils**, la somme

~~de une esquisse par A. Janet~~

"*Femme dans un jardin*" L'oise

pour compte de M. Paul

Jabouin & Bahig = Paris, le 12 Mai 1914





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 136

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT *381*  
(N° de l'enveloppe collée.)

Nature de l'objet *Tricô*

Valeur déclarée <sup>(1)</sup> fr. cent.

Remboursement <sup>(1)</sup> fr. cent.

Poids

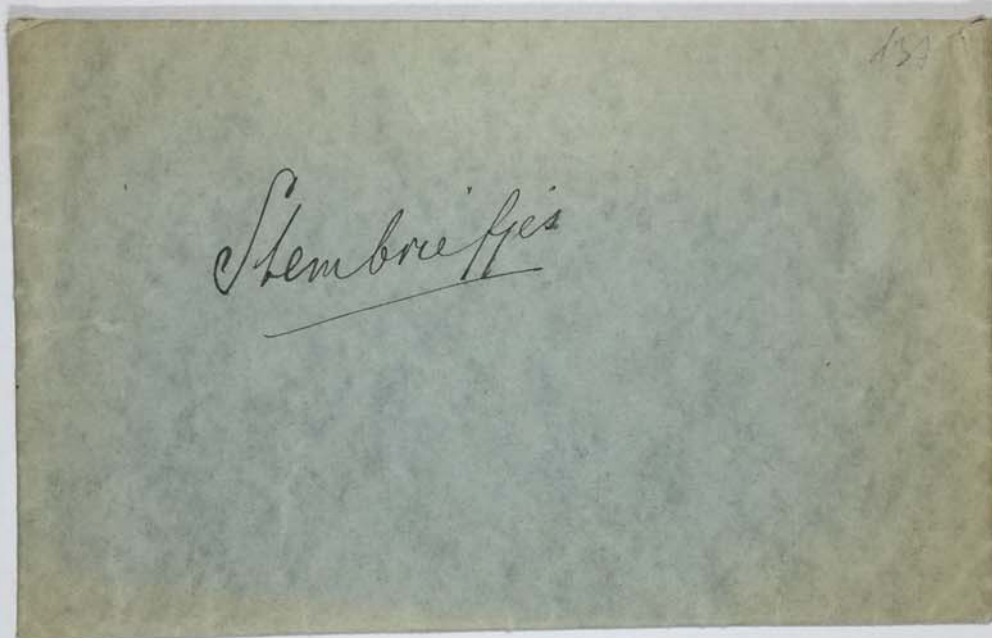
Nom et adresse du destinataire M. \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_



(1) Si l'objet ne porte pas d'adresse et n'est pas grevé d'un remboursement, émettre par deux forts traits de plume les suppléments réservés pour la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature concédés à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138-231 inclusive.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

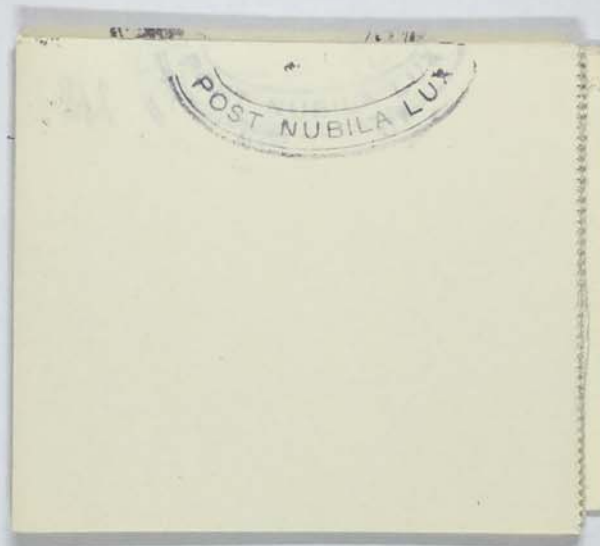
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

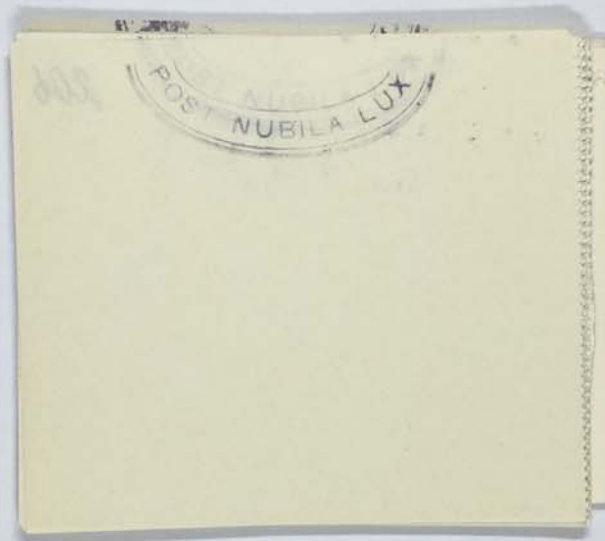
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





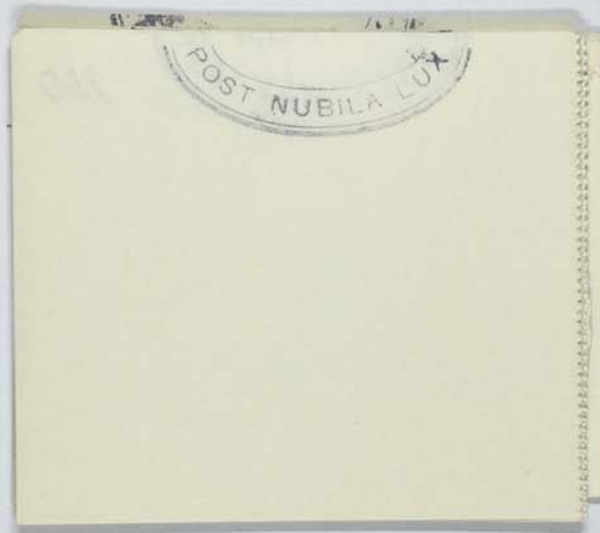
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

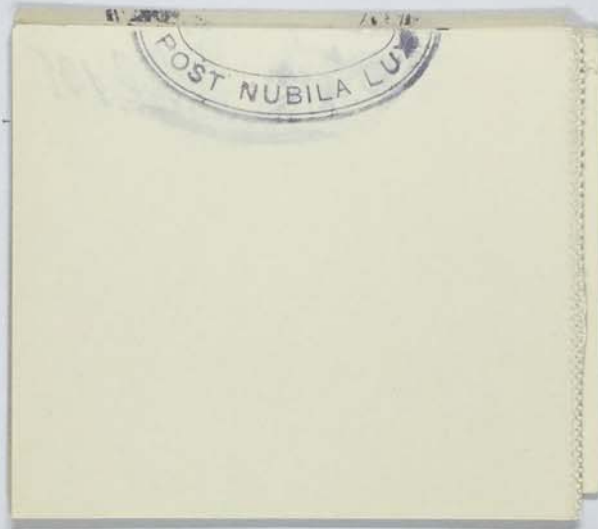
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

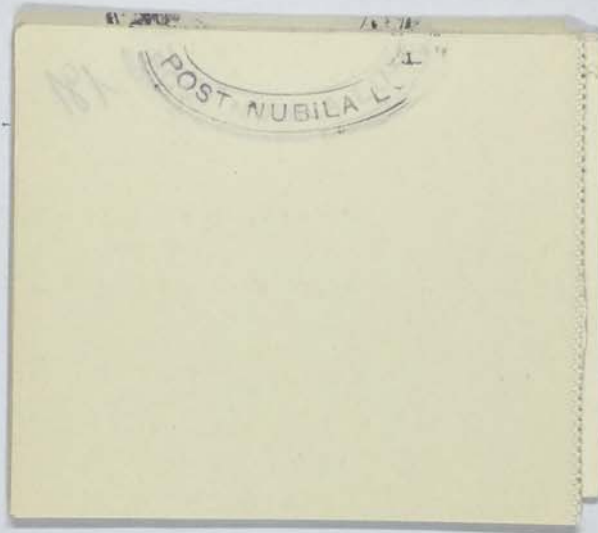
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

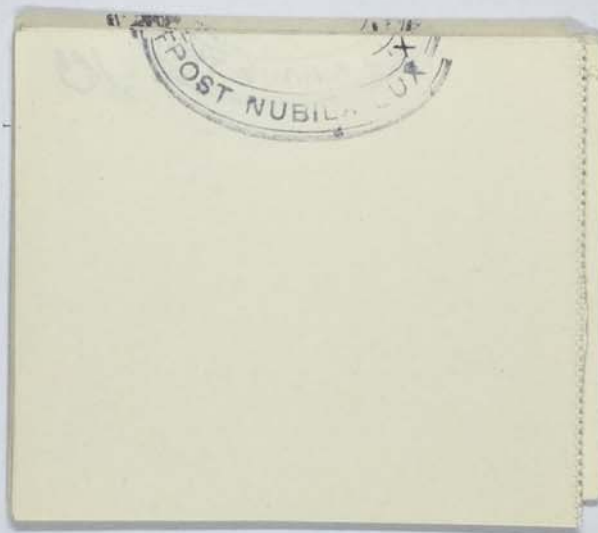
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





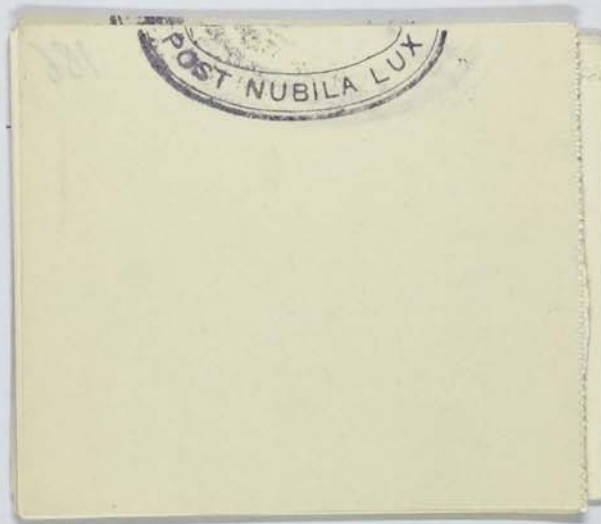
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





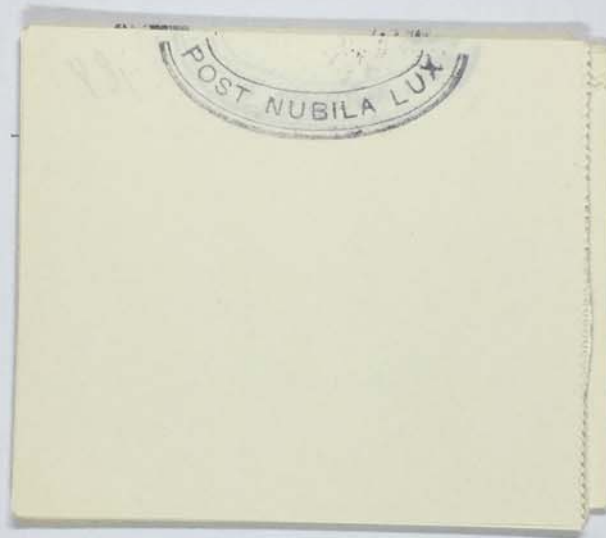
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

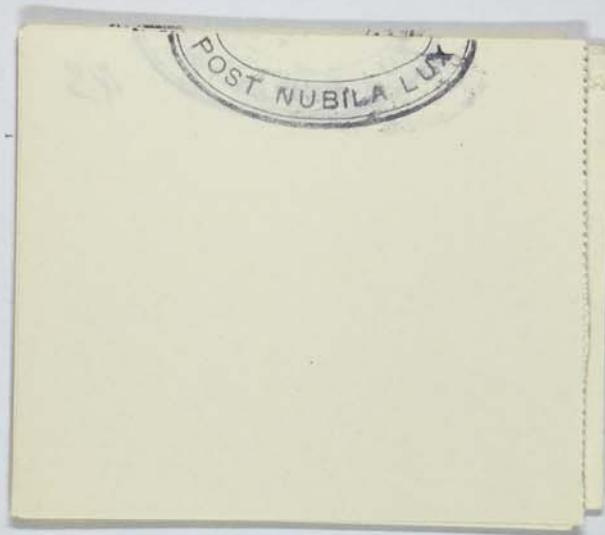
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

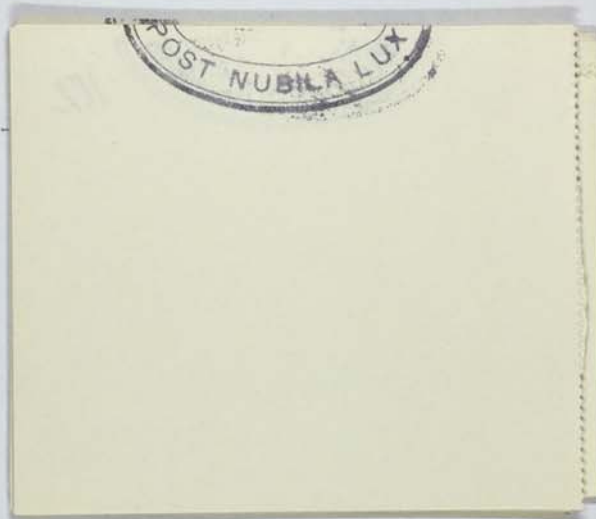
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

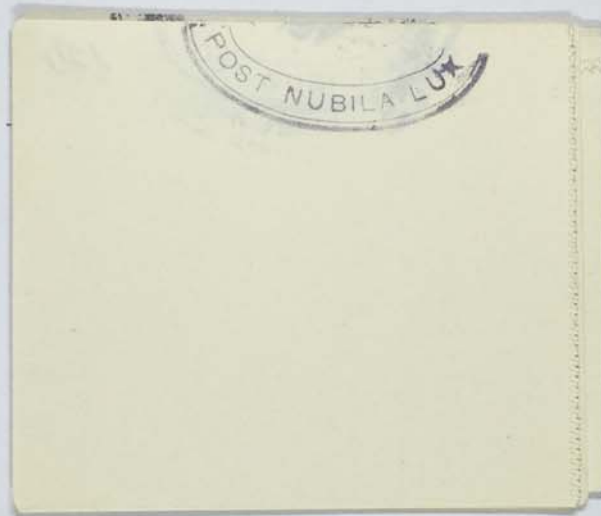
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





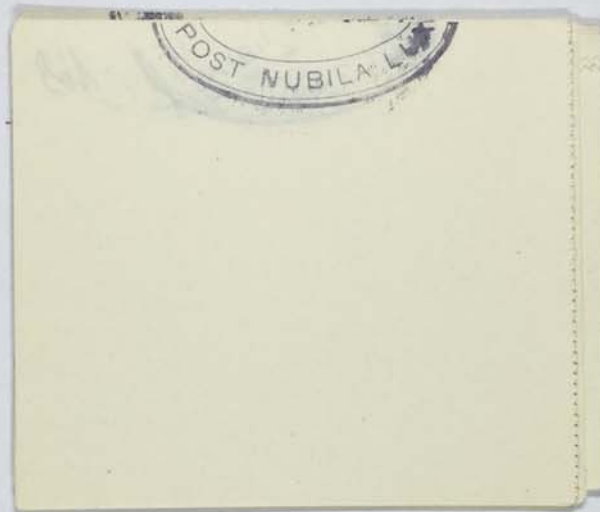
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





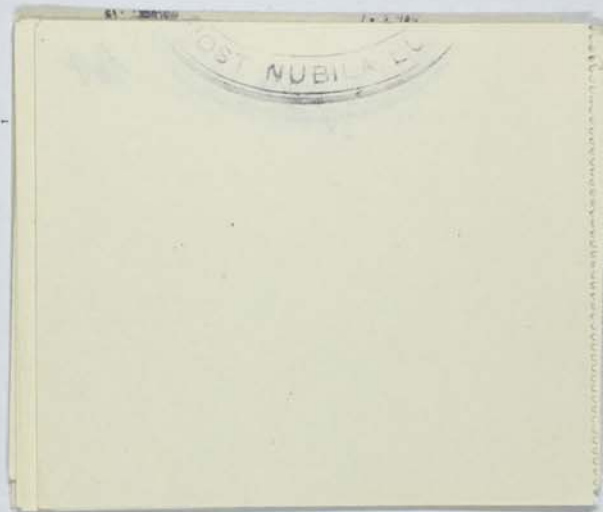
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

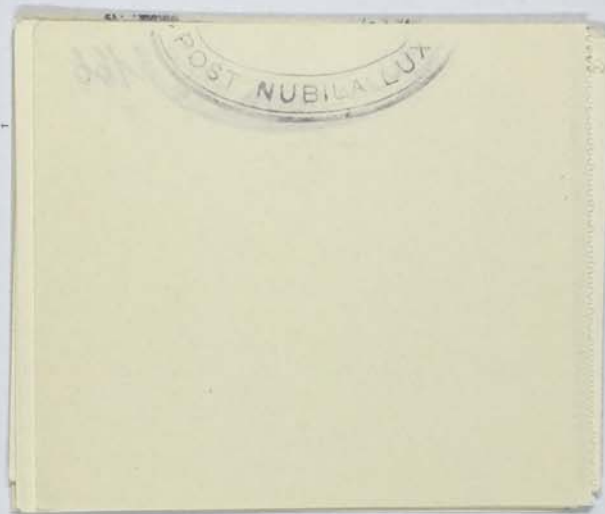
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





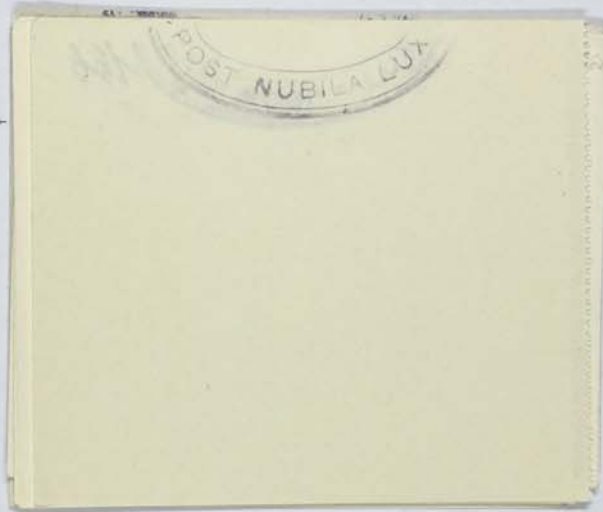
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

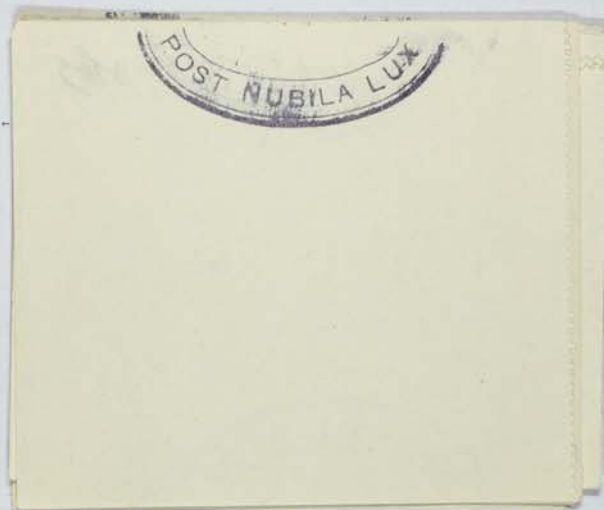
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





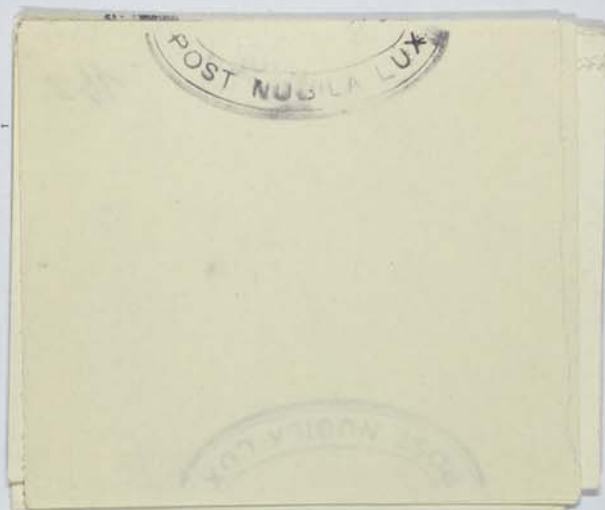
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





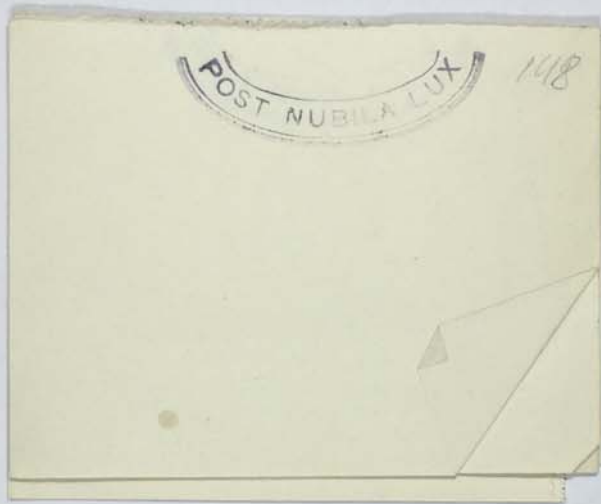
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





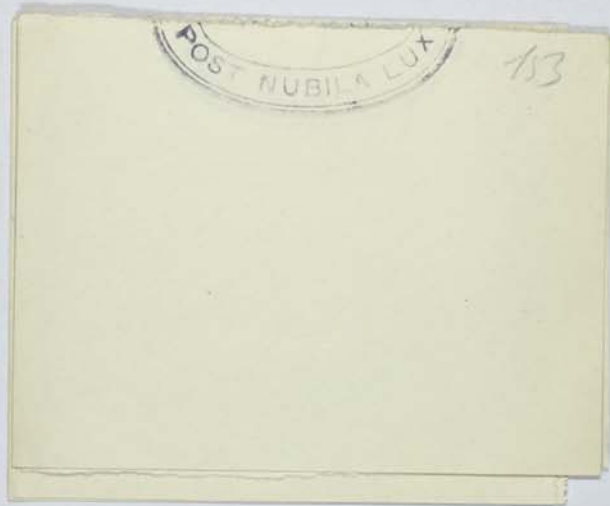
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



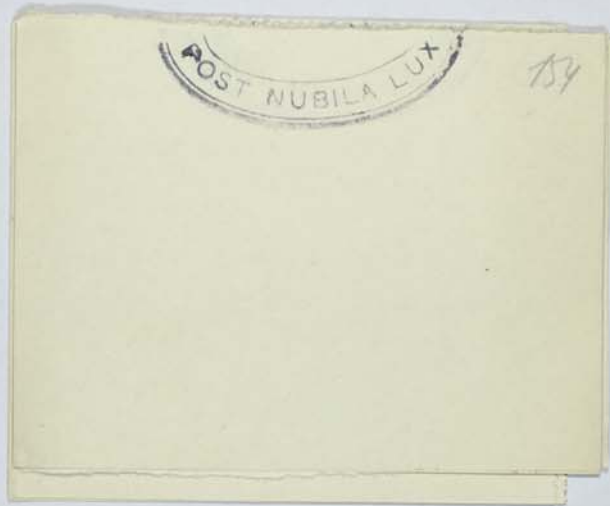
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



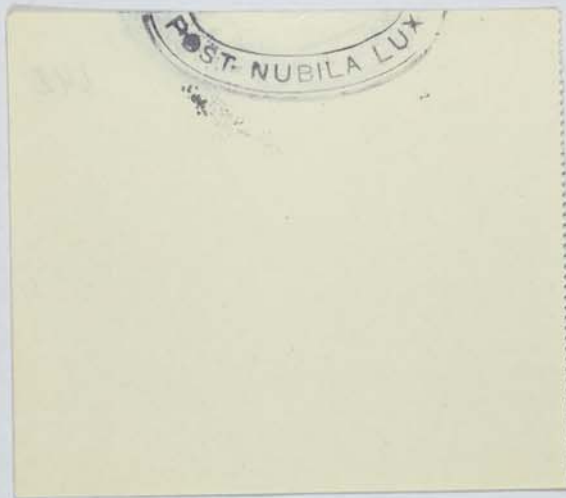
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

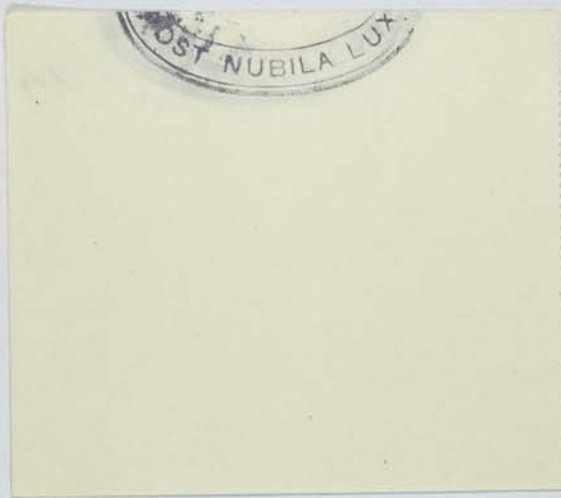
The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138 - 231 inclusive.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138-231 inclusive.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

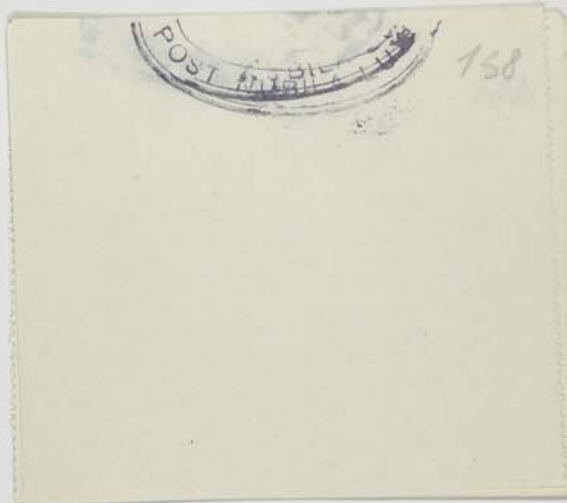
Item Nos. 138-231 inclusive.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138 - 231 inclusive.

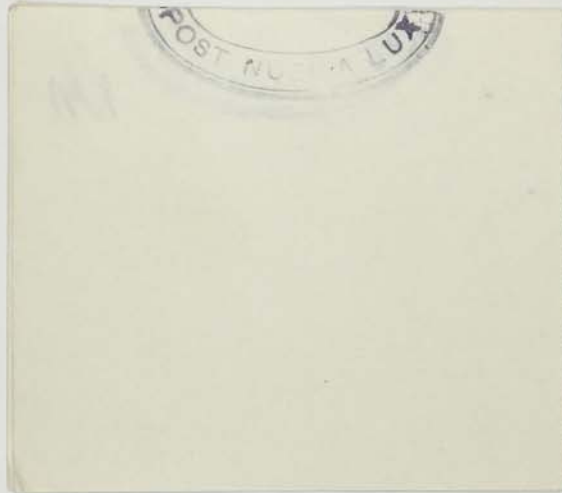




FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138-231 inclusive.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138-231 inclusive.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138-231 inclusive.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138-231 inclusive.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138-231 inclusive.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Item Nos. 138-231 inclusive.





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

6. RUE LAMARTINE

M. PETIT

SUCC<sup>r</sup> DE SON PÈRE  
EMBALEUR-EXPÉDITEUR  
GARDES MEUBLES

TÉLÉPHONE GUT. 23-33

PARIS

*Recu de Monsieur P. Rosenberg*  
la somme de *Sept francs 90 centimes*  
pour solde de mon relevé fin Mars 1914

Paris, le 15 Mai 1914

*B. Petit*

21 Rue de La Boétie

ÉD. P. 83162 INT. 10000

252

*B.P.F. 7/90*



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

· 6 · RUE LAMARTINE · 6 ·

Magasins  
pour  
la réception des  
Marchandises

**M. PETIT**

Camionnage,  
Transports  
&  
Expéditions

SUCESSEUR DE SON PÈRE  
· LAYETIER · EMBALLEUR ·

Emballages pour les Colonies: en Fer-blanc, Zinc, Toile, grasse & Toile cirée

FOURNISSEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

TÉLÉPHONE  
GUT. 23-33

DEUX GARDE-MEUBLES; 222, Rue Marcadet et 51, Rue Eugène-Carrière.

Monsieur P. Rosenberg

Doit

N° 132. C. 1. 1907. 10. 1811. 1. 1811. 1. 1811.

Paris, le 3 Mars

1914

Une caisse pour un tableau  
Camionnage et emballage

8 75

Total

8 75

*M. Petit*

124



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a


6. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 255  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N<sup>o</sup> DE DÉPÔT 804  
(N<sup>o</sup> de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_  
Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.  
Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.  
Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. Rosenberg  
NY

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affiler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs se trouve indiqué à la poste est de un an

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

256

**CHEMINS DE FER P.L.M. RÉCÉPISSÉ A REMETTRE A L'EXPÉDITEUR**

Expédition... N° *1273* remise le *11/11/1914* heures *10*

Gare expéditrice. **PARIS-ROME P.L.M.**  
*3. Rue Bernoulli (411<sup>e</sup> arr<sup>st</sup>)*

Expéditeur... M. *Paul Rosenberg 24 Rue de la Boétie Paris*

Destinataire... M. *Responsable St. Paul Fabrique de*  
*Bois de*  
*(Boulevard de la Chapelle)*

A livrer... (En gare ou à domicile)

Désignation et numéros des pièces accompagnant l'expédition. Renseignements pour l'ordre.

MARQUES et NUMÉROS DES COLIS	NOMBRE DE COLIS	DÉSIGNATION DE L'EMBALLAGE ET NATURE DES MARCHANDISES	POIDS	TARIFS APPLIQUÉS
<i>au</i>	<i>1</i>	<i>1 sac fabriqué en</i> <i>Bois de chêne</i>		

(Suite au verso)

Gare destinataire... *Nevers*

Gares de transit successives.

**Grande Vitesse**

PORT PAYÉ		DÉTAIL DES FRAIS TAXÉS AU DÉPART						PORT DU	
TOTAL	Enregistrement	TRANSPORT	Timbre (*)	DÉBOUSÉS	FACTAGE au départ par la Compagnie	AU DELÀ payé au départ	FACTAGE à l'arrivée par la Compagnie	TOTAL	
	<i>0.10</i>	<i>0.35</i>	<i>0.35</i>	<i>0.50</i>			<i>0.50</i>	<i>6.40</i>	

MONTANT DU REMBOURSEMENT

(\*) Droit de timbre perçu en compte avec le Trésor.

Le transport et la livraison, de gare en gare, ont lieu dans les délais fixés par les arrêtés ministériels et qui résultent des décisions ministérielles approbatives du service des trains.

Il convient, pour éviter des difficultés, que toute réclamation soit accompagnée du récépissé à l'expéditeur, si le transport a eu lieu en port payé, ou du récépissé au destinataire, si le transport a eu lieu en port dû.

(Voir au verso)

P.L.M. - Mod. 202 (1014) - Imp. Par. D. (11) Gr. 11 (3)



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

237

# PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
ELPEROSEN - PARIS

RUE DE LA BOËTIE N° 21  
TEL. ÉLYSÉE. 45-11. PARIS

Reçu de Monsieur Paul Rosenberg, pour  
être expédié et livré de hâte à Madame  
M. C. Havermeier, à son domicile, 1 East  
56th Street à New York (Etat-Unis  
d'Amérique), un sacban par Gustave  
Coubet (Cahier du pistonniste Alphonse  
Pomayot); étant bien convenu que ce  
sacban sera livré dans les conditions  
ci-dessus, sans que Madame Havermeier  
puisse avoir à accomplir aucune forma-  
lité de douane, formalités incombant  
au correspondant de la faim, Pottier

Paris le 20 Mai 1914.



M. Pottier



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

POSTES ET TELEGRAPHES.  
RÉCEPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 689  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Ed.

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent préposé à la réception. G

PARIS 47  
21\*  
26-5  
14  
HAUSSMANN

(1) Si l'objet ne porte pas de valeur déclarée, il n'est pas grevé d'un remboursement, l'édit par deux forts traits de plume les endorsements réservés pour la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs déclarées déposées à la poste est de un an.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

240

CHEMIN DE FER DU NORD.

**RÉCÉPISSÉ A REMETTRE A L'EXPÉDITEUR.**

**GRANDE VITESSE.**

*Petits Paquets et Articles de Finances expédiés aux prix et conditions du tarif avec les Postes de l'Empire Germanique.*

N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_ GARE \_\_\_\_\_

d \_\_\_\_\_

**ROSENBERG**

21, Rue de La Poste

Reçu de M. \_\_\_\_\_

pour être expédié à M. *Hendelsohn, Bartholdy, Bernicke jun Bernau (Mark.)*

le colis dont le détail suit :

MARQUES ET NUMÉROS : *Adresse*

NATURE DU COLIS : *Caisse - Album décoratif*

POIDS : *720*

VALEUR DÉCLARÉE : \_\_\_\_\_

REMBOURSEMENT : \_\_\_\_\_

**PARIS-NORD-CAISSE**

Droits de timbre perçus en compte avec le Trésor 0,35. *30 MAI 14* *20 Mai* 1914.

Le Chef de Gare,

**Port payé Fr.** *Quatre francs*

TOTAL \_\_\_\_\_

**EXPÉDITIONS INTERNATIONALES**

Le colis ci-dessus est expédié, sur la demande expresse de l'expéditeur, aux prix et conditions du tarif indiqué plus haut.  
CONSULTER AU VERSO L'EXTRAIT DES CONDITIONS DE CE TARIF.

CHEMIN DE FER DU NORD.

CHEMIN DE FER DU NORD.

N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

Gare expéditrice \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Gare destinataire \_\_\_\_\_

Expéditeur \_\_\_\_\_

Destinataire \_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> d'expédition \_\_\_\_\_

Valeur déclarée Fr. \_\_\_\_\_

Remboursement Fr. \_\_\_\_\_



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

241

CHEMINS DE FER P.L.M. **RÉCÉPISSÉ A REMETTRE A L'EXPÉDITEUR**

Expédition. . . . N° 7621 remise le 6/6 1914 à heures du

Gare expéditrice. . . . PARIS-ROME PLM

Expéditeur. . . . M. 3 Rue Bernoulli, VIII<sup>e</sup> arr<sup>t</sup> Paris

Destinataire. . . . M. de Magallon 11, rue de la Chapelle, Paris

A livrer. . . . (En gare ou à domicile)

Mention et numéros des pièces accompagnant l'expédition. Renseignements pour l'astre.

MARQUES NUMÉROS DES COLIS	NOMBRE DE COLIS	DÉSIGNATION DE L'EMBALLAGE ET NATURE DES MARCHANDISES	POIDS	TARIFS APPLIQUÉS
au	1	caisse tableau 47x son cadre adhésive 130 x 101 x 11		

(Suite au verso)

Gare destinataire. . . . Marseille

Gares de transit successives.

**Grande Vitesse**

PORT PAYÉ		DÉTAIL DES FRAIS TAXÉS AU DÉPART						PORT DU	
TOTAL	Enregistrement	TRANSPORT	Timbre (*)	DÉBOURSÉS	FACTAGE au départ par la Compagnie	AU DELA payé au départ	FACTAGE à l'arrivée par la 1 <sup>re</sup> classe au départ	TOTAL	
	0.10	1.24	0.35		0.00		0.00	1.28	

(\*) Droit de timbre perçu en compte avec le Trésor.

MONTANT DU REMBOURSEMENT

Le transport et la livraison, de gare en gare, ont lieu dans les délais fixés par les arrêtés ministériels et qui résultent des décisions ministérielles approbatives du service des trains.

Il convient, pour éviter des difficultés, que toute réclamation soit accompagnée du récépissé à l'expéditeur, si le transport a eu lieu en port payé, ou du récépissé au destinataire, si le transport a eu lieu en port dû.

(Voir au verso)



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

242

# PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
ELPÉROSEN - PARIS

RUE DE LA BOËTIE n° 21  
TEL. ÉLYSÉE, 45-11. PARIS

Reçu de l'ancien Paul  
Kautsky. Pour de beaux jours  
le compte de l'ancien  
Goltschmidt.  
Paris le 8 Juin 1914



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Rosenberg  
Lillebonne  
21 rue la Prairie  
pour la maison Duchet  
Versailles rue St Georges  
243

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

A N° 516. 2114

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPÔT

N° DE DÉPÔT 78  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet

Valeur déclarée (1) fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M. A. Lombard  
à Marseille

Signature de l'Agent préposé à la réception. *[Signature]*

PARIS 47 HAUSSMAN

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, indiquer par deux traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 945

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 74  
(N° de l'étiquette collée)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. Burlington  
à \_\_\_\_\_  
Magazine  
London

Signature de l'Agent préposé à la réception. \_\_\_\_\_

PARIS 10  
BOITE 10  
HANSSEN

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affiler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature connues à la poste est de un an.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Internationaler Eisenbahntransport. — Transport international par chemins de fer.



Wagen. — Wagons.

No. 15

Art 15

Pos. 15

00865

**Frachtbrief.**  
Lettre de voiture.  
Eilfracht.  
Grande vitesse.

An<sup>o</sup> Monsieur Paul Rosenberg  
rue la Boétie  
Paris

246

Versandbahn  
Chemin de fer expéditeur  
Pr. H. O.

Empfangsbahn  
Chemin de fer destinataire  
Chemin de fer du Nord

Empfangsstation  
Station destinataire  
Paris

Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter auf Grund der in dem internationalen Übereinkommen über den Eisenbahnfrachtverkehr sowie in den Reglementen und Tarifen der betreffenden Bahnen beziehungsweise Verkehre enthaltenen Festsetzungen, welche für diese Sendung in Anwendung kommen.

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la Convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer ou unions de chemins de fer, qui sont applicables au présent envoi.

1) Name und Adresse des Empfängers (Stadt, Station, Straße und Hausnummer, Land). Bei Sendungen nach Frankreich oder Italien ist anzugeben, ob sie auf den Bahnhof oder ins Haus zu liefern sind.

2) Nom et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, numéro, pays). Mentionner, pour les envois en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.

Zeichen und Nummer. Margues et numéros.	Anzahl. Nombre.	Art der Verpackung. Nature de l'emballage.	Inhalt. Désignation de la marchandise.	Wirkliches Bruttogewicht. Poids brut réel. Kilogramm.	Abgerundetes zur Berechnung zu ziehendes Gewicht. Poids arrondi pour le calcul des frais de transport. Kilogramm.	Erklärung wegen der etwaigen zoll- und steueramtlichen oder polizeilichen Behandlung; Bezeichnung der betr. Dokumente und sonstigen Beilagen laut. Beverschlüsse. Sonstige gesetzlich oder reglementarisch zulässige Erklärungen. Déclaration pour l'accomplissement des formalités en douane, autres ou police; indication de documents et d'autres annexes, compris les plombages. Autres déclarations prévues par les lois ou règlements respectifs.
P.B. 9058	1	Kiste	Gemälde Kunstgegenstand Ausstellungsgut	12,5	17	1 Kst. 3 Sekl.

Angabe der anzuwendenden Tarife und Routenvorschrift.  
Tarifs et itinéraires réclamés.

Betrag der Frachtkarte. Port payé.											
Declariertes Interesse an der LÄNDERUNG. Intérêt à la livraison.											
Betrag des Rückstroms. Taux des retours.											
Buch Eintrag. Remboursements.											
Betrag. — Montant.											
Spezifikation obiger Nachnahme. Détail des déboursements.	<table border="1"> <tr> <td>Vornahme des Abenders. Prévision des déboursements.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>225</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- 20</td> <td>445</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>355</td> <td></td> </tr> </table>	Vornahme des Abenders. Prévision des déboursements.		225		- 20	445	1		355	
Vornahme des Abenders. Prévision des déboursements.											
225											
- 20	445										
1											
355											
Frankaturvermerk des Absenders. Déclaration de port payé par l'expéditeur.											

Stempel der Versand-Station  
Timbre de la station d'expédition

Kontrollbeamter  
Berlin H. u. L. Eilgut  
10.6.14. No.

Wiege-Stempel  
Timbre du passage.

Gewogen  
Hamburg-Altona  
Eisenbahnstation  
Wage Nr. 8.

Stempel der Empfangs-Station  
Timbre de la station destinataire

Berlin { den } 10. 6. 1914

Unterschrift und Adresse des Absenders:  
Signature et adresse de l'expéditeur:  
BERLINER SPEDITIONS- UND LAGERHAUS-  
ACTIEN-GESELLSCHAFT (vormals Bartz & Co.)  
Berlin C. 26, Kaiserstr. 30/31

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C. 25.a

Frankiert Frais perçus	Note — Note	Frachtsatz für Unité de taxe pour 100 Kilogr.	Zu erheben À percevoir		Frankiert Frais perçus	Note — Note	Frachtsatz für Unité de taxe pour 100 Kilogr.	Zu erheben À percevoir		Übergangs-Stempel und Vermerk über Zuschlagsfristen  Timbres des stations de transit et justification des délais supplémentaires
	Nachnahme Provision Fracht bis		16	24		Übertrag — Report				
	Barvorschuß nach Eingang Remboursements		4	16		Fracht bis				
			15			Fracht bis				
			9	80		Frachtzuschlag für Interessedeclaration				
			11	15		Fracht bis				
			3	90		Frachtzuschlag für Interessedeclaration				
	Frachtzuschlag für Interessedeclaration					Fracht bis				
						Frachtzuschlag für Interessedeclaration				
	Fracht bis					Fracht bis				
	Frachtzuschlag für Interessedeclaration					Frachtzuschlag für Interessedeclaration				
						Fracht bis				
						Frachtzuschlag für Interessedeclaration				
	Übertrag — A reporter ...		38	75						

Ohne Verbindlichkeit für die Bahn.

Absender: Paul Cassirer

Zur Verfügung Berlin

Zur Weiterbeförderung

11  
29.75



The Museum of Modern Art Archives, NY  
 Collection: Paul Rosenberg  
 Series.Folder: I.C.25.a

EST. — MOD. 1664 G. V.

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER — INTERNATIONALER EISENBAHNTRANSPORT

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER  
 Internationaler Eisenbahntransport

DUPLICATA DE LA LETTRE DE VOITURE  
 Frachtbrief-Duplikat.

GRANDE VITESSE. Eilfracht.

**DROIT DE TIMBRE**  
 (en France)  
 payé en contre-lettre  
 de Timbre:  
 0 fr. 35 c.  
**Stempelgebühr**  
 (in Frankreich)

CHEMINS DE FER  
 DE L'EST

Wagons  
 Wagen

N° (1)	N° des wagons (1)	CAPACITÉ de chargement (1)

N°...  
 Des...  
 de la feuille de route des voyageurs

M<sup>r</sup> } *Princien*  
 Ad } *Budapest autrichienne Hongrie*

Chemin de fer expéditeur  
 Versandbahn

Chemin de fer destinataire  
 Empfangsbahn

Station destinataire  
 Empfangsstation

Gare expéditrice:

Gare destinataire:

Expéditeur:

Destinataire:

Date de la remise:

191

N° d'expédition:

(1) Lorsque les wagons sont chargés par l'expéditeur, il doit en inscrire les numéros et les nos quats de propriété sur la feuille de route.  
 (2) Wenn die Wagen vom Absender beladen sind, muss dieser die Wagennummern und die Eigentumsnummern hier eintragen.

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la Convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, ainsi qu'à celles des Régions et tarifs des chemins de fer ou unions de chemins de fer, qui sont applicables au présent envoi.  
 Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter auf Grund der in dem internationalen Uebereinkommen über den Eisenbahnfrachtverkehr, sowie in dem Reglementen und Tarifen der betreffenden Bahnen beziehungsweise Verkehrsverwaltungen, welche für diese Sendung in Anwendung kommen.  
 (3) Nom et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, n°, pays). Mentionner, pour les envois, en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.  
 (4) Name und Adresse des Empfängers (Stadt, Station, Strasse und Hausnummer, Land). Bei Sendungen nach Frankreich oder Italien ist anzugeben, ob sie auf dem Bahnhof oder ins Haus zu liefern sind.

Marques et N°	Nombre	Nature de l'emballage	DESIGNATION DE LA MARCHANDISE	Poids brut réel en kilogrammes	Poids arrêté pour le calcul des tarifs de transport en kilogrammes	Devises pour l'accomplissement des formalités en douane, écrits en lettres; indications de déclarations et d'autres actes, y compris les plombs.
Zahlen und Nummern	Anzahl	Art der Verpackung	Inhalt	Wirkliches Bruttogewicht in Kilogramm	Abgerundetes zur Berechnung zu stellendes Kilogramm	Wäre die Erklärungen geben für die Zoll- und eigentlichen beschrifteten
1		<i>caisse pameau</i> <i>Secorlip</i>		<i>22</i>		

PARIS-CHAUSSEE D'ANTIN 7  
 17 Juin 1914  
 EST



Timbre de la station d'expédition: Stempel der Versandstation:  
 Timbre du pesage: Wiege-Stempel:  
 Timbre de la station destinataire: Stempel der Empfangsstation:

TARIFS ET ITINERAIRES RÉCLAMÉS  
 Angabe der anzuwendenden Tarife und Routenvorschritt.

Port payé	<i>pour Dub</i>
Montant — Betrag	

Détail des débours et des remboursements	
Spezifikation obiger Nachnahme.	

Signature et adresse de l'expéditeur:  
 Unterschrift und Adresse des Absenders:  
*Paris* le *15* juin 1914  
*Rosenberg et Cie de la*  
*Belle*

NOTA BENE. — Les parties encadrées de traits forts sont réservées à la gare.

INTERNATIONALER EISENBAHNTRANSPORT

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 510. POSTES ET TELEGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 677  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Objet

Valeur déclarée (1)      fr.      cent.

Remboursement (1)      fr.      cent.

Poids     

Nom et adresse du destinataire. M. Georges Bernier, Francais  
à     

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'indiquer par deux traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de six ans.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 1406 bis. — Résein 146.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 190

Montant du mandat . . . . .	200	7
Droit . . . . .		
Taxe de 10% sur le montant . . . . .	0	10
TOTAL . . . . .	200	7

23 6 14  
R. DE LA BOETIE

M. . . . .  
à . . . . .

REPUBLICAINE



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Le Courrier Européen =  
90, rue de Valenciennes =

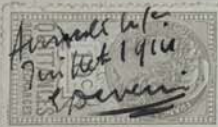
250

Reçu de Jeanne Paul Rosenberg  
d'un chèque de 20 francs par Enbue  
Lauter. Les Danseuses. La Danse =  
pour les éditions dans le Courrier  
Européen =

Paris le 2 juillet 1914.

E. D. Deverin

55 rue Claude Bernart



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

RÉCÉPISSÉ DU MANDAT

Montant du mandat . . . . . 1470 60

Droit . . . . . 0 10

Taxe de suite . . . . . 0 10

1470 60

PARIS 14

HAVRE

L'expéditeur peut indiquer  
ci-dessous le nom et l'adresse  
du destinataire.

M \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 252

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 824  
(N° de l'expédition collée.)

Nature de l'objet M. Paul Rosenberg


Valeur déclarée (1) 5 fr. 00 cent.

Remboursement (1) 5 fr. 00 cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. Paul Rosenberg  
Hampton

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

RÉCEPISSE DU MANDAT n° 443 <sup>183</sup>

Montant du mandat.....	9	30
Droit.....		
Taxe de timbre ou d'affranchissement.....	0	10
Total.....	9	40

L'expéditeur peut indiquer  
ci-dessous le nom et l'adresse  
du destinataire.

M.....

à.....



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 188  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet my

Valeur déclarée (1)            cent.

Remboursement (1)            fr.            cent.

Poids           

Nom et adresse M.             
du             
destinataire           

Signature de l'Agent             
préposé  
à la réception.

PARIS 13 45  
14  
S. S. MANN

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, utiliser par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. 256

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 118  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet LR

Valeur déclarée (1)            fr.            cent.

Remboursement (1)            fr.            cent.

Poids           

Nom et adresse du destinataire. M. Magnanville  
Brutans

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

PARIS 21 4 70 14  
BO HAUS

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas couvert d'un remboursement, l'État se réserve le droit de ne pas garantir la valeur déclarée ou de modifier le montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature remises à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

JOUFFROY & ROCHEFORT  
PHOTOGRAVEURS  
25, BOULEVARD PASTEUR  
TELEPHONE 718.66

257

Reçu de la maison Rosenberg  
un tableau par Bouleau, intitulé  
"La Charrette"

Paris le 25 Juin 1914.

21 Rue de la Boétie

Jouffroy Rochefort



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

IMPRIMERIE STUDIUM <sup>28</sup>

22, Rue des Volontaires Prolongée, PARIS-XV<sup>e</sup>

Remis à M. Rosenberg  
21, rue de la Harpe

un tableau d'Henri Mousseau  
intitulé "La Charrette"

le 23 juillet 1914.

SIGNATURE :

*S. Poincaré*



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N<sup>o</sup> 147 Frs. 259

REÇU de Messieurs L. & P. ROSENBERG Fils, la somme

de ~~une caisse contenant un tableau~~

par Marie Laurencin pour être expédié

d'après ses ordres à M<sup>r</sup> William Van Home

Paris, le 16 juillet 1914.

pas reçu d'ordre de  
M<sup>r</sup> Van Home *[Signature]*

**DOMINION EXPRESS COY.  
OF CANADA  
18 JUL 1914  
1, RUE SCRIBE, PARIS.  
REF. E.....**

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 250

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 250  
(N° de l'étiquette collée)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. Charles  
à Mexico

(Signature de l'Agent déposé à la réception.) [Signature]

PARIS 47 NOV 1952

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affiler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 477  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. { M. Lombard  
à Messette

Signature de l'Agent préposé à la réception. { [Signature]

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas émis d'un remboursement, l'indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 427  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) 2 fr. 00 cent.

Remboursement (1) 2 fr. 00 cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. Haber  
à Paris

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

PARIS 21 MARS 1914

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'effet par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature concédées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 183

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 477  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) 2 fr. 00 cent.

Remboursement (1) 2 fr. 00 cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. Debosque  
à 117 Boulevard \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent \_\_\_\_\_  
à déposer à la réception.

PARIS 47 14 55

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas déposé d'un remboursement, l'intermédiaire par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature connues à la poste est de six ans.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

214

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 472  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) 20 fr. 00 cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. pour Carasso  
Chimney  
Bruxelles

Signature de l'Agent préposé à la réception. \_\_\_\_\_



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 471  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) 2 fr. 00 cent.

Remboursement (1) 2 fr. 00 cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire M. Girard.  
Manville

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

PARIS 30-1 14

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grévé d'un remboursement, indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature concède à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 105

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DEPOT 476  
(N° de l'étiquette collée)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. De Mondragon  
à \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent  
à la réception. J

PARIS 47

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, biller par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature émises à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 214

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 478  
(N° de l'étiquette adhésive.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_


Valeur déclarée (1)      fr.      cent.

Remboursement (1)      fr.      cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. } M. Cherand  
à Paris  
Samary

Signature de l'Agent proposé à la réception. } 7



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, billetter par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TELEGRAPHES.  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 7208  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_  
Valeur déclarée (1) 2 fr. 00 cent.  
Remboursement (1) 2 fr. 00 cent.  
Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. A. Fraise  
à Quimper

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

PARIS 47

(1) si l'objet ne porte pas la déclaration de valeur, il n'est pas grevé d'un remboursement. Indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'insertion de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs et toute autre matière confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 149

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 967  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) 100 fr. 00 cent.

Remboursement (1) 100 fr. 00 cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse (M. \_\_\_\_\_  
du \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_)

Signature de l'Agent préposé à la réception. } [Signature]

25-14 MAUS

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'illier pour deux fois traits de plus les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature remises à la poste est de six ans.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 691  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet LR

Valeur déclarée (1)      fr.      cent.

Remboursement (1)      fr.      cent.

Poids     

Nom et adresse du destinataire. M. Lucien Faurand  
à     

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

*Paris 21 Mars 1914*

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, biller par deux fois traités de pleine et entière responsabilité pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

DÉPARTEMENT  
**DE LA SEINE**

VILLE DE PARIS

2<sup>e</sup> arrondissement municipal.

1<sup>er</sup> arrondissement de perception

QUARTIER

Gaillon

Mod. n° 6 modifié.

Les contribuables sont invités, dans leur intérêt, pour éviter les erreurs et les pertes de temps, à rapporter le présent avertissement en venant payer.

Le rôle a été publié le dimanche 26 mars 1911. Cette date est le point de départ des délais de réclamation.

(Voir au verso.)

CENTIMES-LE-FRANC.	
Contribution	personnelle-mobilière: 0.13.604
	des patentes (1): 1.16.26575
(1) Centimes additionnels applicables au principal de la contribution des patentes.	

La présente patente est, à la diligence du patenté, visée par le Commissaire-Répartiteur et revêtue du sceau de la Commission.

(Sceau de la Commission des Contributions directes.)

NOTA. — Le bureau du visa est situé rue Monsieur-le-Prince, n° 62. Il est ouvert, les jours non fériés, de onze heures à trois heures.

Mod. 1044 bis. — Paris.

M. *Rosenberg Paul*  
exerçant la profession de *M<sup>re</sup> des tabacaux*  
demeurant à Paris,  
rue *Lavoisier*, n° *22*

M. GIRETE,

Receveur-Percepteur,

rue Louis-le-Grand, 9.

Le bureau est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes: depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

ANNÉE 1911.

**AVERTISSEMENT**

DÉLIVRÉ PAR LE DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, POUR L'ACQUIT DES CONTRIBUTIONS **personnelle-mobilière et des patentes** établies en exécution de la loi du 16 juillet 1910, tenant lieu de formule de patente.

**BASES DE LA CONTRIBUTION MOBILIÈRE.**

Les loyers matriciels servant de base à la Contribution mobilière sont déterminés en déduisant du loyer réel d'habitation de chaque imposable une somme uniforme de 375 francs.  
Cette somme uniforme de 375 francs est augmentée d'un dixième pour chaque personne en sus de la première qui se trouve à la charge du contribuable et à son domicile, sans que, toutefois, la déduction totale puisse dépasser le double du minimum de loyer, soit 750 francs.

Sont seules considérées comme personnes à la charge du contribuable les enfants ayant moins de 16 ans révolus, les ascendants âgés ou infirmes, et les enfants orphelins et par lui recueillis.

Les habitants dont le loyer réel d'habitation est inférieur à 500 francs ne sont pas imposables, à l'exception, toutefois, de ceux :

- 1° Qui ont un simple pied-à-terre à Paris;
- 2° Qui sont imposés au rôle foncier de cette ville, qu'ils soient logés ou non dans leurs propres maisons;
- 3° Qui sont assujettis à un droit fixe de patente égal ou supérieur à celui de la 6<sup>e</sup> classe du tableau A.

(Lois des 31 décembre 1900 et 20 juillet 1904 et délibération du Conseil municipal du 8 juillet 1910).

Article 1.340 du rôle. — Rue *Place de l'Opéra*, n° *2*

NATURE, BASES ET DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS.	Montant des cotes.	PART			
		de l'État.		du département et de la commune.	
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr.	c.	fr.	c.
<b>Contribution personnelle-mobilière:</b>					
Cote personnelle					
Cote mobilière sur un loyer de.....fr.					
<b>Contribution des patentes:</b>					
Professions et droits fixes					
au <i>30</i> sur une valeur locative de <i>24.000</i>	<i>800</i>				
au ..... sur une valeur locative de					
au ..... sur une valeur locative de					
Centimes additionnels.....	<i>988.26</i>				
Frais d'avertissement.....		<i>05</i>		<i>05</i>	
<b>TOTAUX.....</b>		<i>1838.31</i>		<i>1231.68</i>	<i>606.63</i>
Taxe pour fonds de garantie (Accidents du travail.)					
4 cent. sur un principal de.....fr. c.					
pour la profession ci-dessus.....					
1 cent. 5 sur un principal de <i>8/0</i> fr. c.					
pour la profession ci-dessus.....		<i>127</i>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>		<i>1851.06</i>			
(Dont le 10 <sup>e</sup> est de <i>18/11</i> fr. c.)					

Vu par le Commissaire-Répartiteur de la ville de Paris, délégué, la présente patente, enregistrée sous le n°....., au moyen de laquelle le patentable y dénommé pourra exercer sa profession sans aucun empêchement, en se conformant aux lois et règlements de police.

A Paris, le.....1911.

Signature du Commissaire-Répartiteur,

Les contribuables qui ont des renseignements à demander aux Contrôleurs et aux Commissaires-Répartiteurs touchant le service des Contributions peuvent se présenter à cet effet à leurs mairies respectives, le vendredi, de 4 heures à 4 heures.



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

## AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contribuables pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, d'un tableau indiquant la division du montant de chaque contribution entre l'Etat, le département et la commune; la nature, la quotité et le produit des divers centimes additionnels au principal des contributions; la destination des impositions départementales et communales et la date des lois, décrets, arrêtés ou délibérations qui les ont autorisées ou établies; le montant des réimpositions, etc.

### I. — Payement des contributions.

Les contributions personnelle-mobilière et des patentes sont payables en douze portions égales dont chacune est exigible le 1<sup>er</sup> de chaque mois pour le mois précédent. Toutefois, lorsque le rôle est publié postérieurement au 1<sup>er</sup> mars, les douzièmes échus ne sont pas immédiatement exigibles; le recouvrement en est fait par fractions égales en même temps que celui des douzièmes non échus.

En cas de déménagement hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, ces contributions sont immédiatement exigibles pour l'année entière.

Les marchands forains et tous autres patentables dont la profession n'est pas exercée à demeure fixe sont tenus d'acquitter le montant total de leur patente au moment où celle-ci leur est délivrée.

Les contribuables sont invités à représenter leur avertissement au percepteur à chaque payement qu'ils effectuent. Toute quittance, pour être valable, doit être délivrée sur un coupon que le percepteur détache de son livre à souche.

Les contribuables ont la faculté d'acquitter leurs contributions et taxes assimilées à la caisse d'un percepteur autre que celui de la commune de l'imposition.

Ces versements sont admis sur la présentation d'un avertissement, d'un extrait de rôle, d'un acte de poursuite ou d'une autre pièce officielle constatant la dette du contribuable. Ils doivent comprendre la totalité ou le solde d'un ou de plusieurs articles de rôle et ne peuvent être effectués après le 1<sup>er</sup> juillet de l'année de l'imposition pour les rôles publiés pendant le premier trimestre, et après un délai de trois mois, à partir de la publication des rôles, pour les rôles publiés pendant les trois derniers trimestres.

### II. — Responsabilité des propriétaires et principaux locataires.

Les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires, doivent, un mois avant l'époque du déménagement de leurs locataires, se faire représenter par ces derniers les quittances de leur contribution personnelle-mobilière. Lorsque les locataires ne représentent pas ces quittances, les propriétaires ou principaux locataires sont tenus, sous leur responsabilité personnelle, de donner, dans les trois jours, avis du déménagement au percepteur. Dans le cas de déménagement furtif, les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires, deviennent responsables des termes échus de la contribution personnelle-mobilière de leurs locataires, s'ils n'ont pas, dans les huit jours, donné avis du déménagement au percepteur.

Les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires, sont responsables du dernier douzième échü et du douzième courant de la patente de leurs locataires, s'ils n'ont pas donné avis au percepteur du déménagement de ces locataires, un mois avant le terme fixé par le bail ou par les conventions verbales et, dans le cas où ce terme est devancé, comme aussi dans le cas de déménagement furtif, s'ils n'ont pas, dans les huit jours, signalé le déménagement au percepteur.

Dans tous les cas et nonobstant toute déclaration de leur part, les propriétaires ou principaux locataires demeureront responsables de la contribution personnelle-mobilière des personnes qu'ils logent en garni.

### III. — Réclamations.

Les demandes en décharge ou réduction doivent être adressées au préfet de la Seine, dans les trois mois de la publication des rôles, sauf dans le cas de faux ou double emploi, où le délai ne prend fin

que trois mois après que le contribuable a eu connaissance officielle des poursuites dirigées contre lui par le percepteur pour le recouvrement de la cote indûment imposée.

Si elles ont pour objet une cote égale ou supérieure à trente francs, elles doivent être écrites sur papier timbré; les droits de timbre des demandes reconnues fondées seront ultérieurement remboursés aux intéressés.

Les contribuables sont tenus de mentionner dans leur demande, à peine de non-recevabilité, la contribution qu'elle concerne et, à défaut de production de l'avertissement ou de l'extrait du rôle, le numéro de l'article du rôle dans lequel figure cette contribution; ils doivent également indiquer l'objet de leur réclamation et exposer sommairement les motifs de nature à la justifier.

Il doit être formé une demande distincte pour chaque commune.

### IV. — Déclarations dans les mairies.

Les demandes en décharge ou réduction peuvent être présentées, sans frais ni formalités, sous forme de déclarations. Ces déclarations sont reçues à la mairie du lieu de l'imposition, pendant le mois qui suit la publication des rôles.

Comme en matière de réclamations proprement dites, il importe que les contribuables produisent leurs avertissements à l'appui de leurs déclarations.

### V. — Dispositions spéciales à la contribution des patentes.

**Réquisition des patentes.** — Tout patentable est tenu d'exhiber sa patente lorsqu'il en est requis par les maires, adjoints, juges de paix et tous autres officiers ou agents de police judiciaire.

**Annuité de l'impôt.** — La contribution des patentes est due pour l'année entière par tous les individus exerçant au 1<sup>er</sup> janvier une profession imposable.

En cas de fermeture des établissements, boutiques ou ateliers par suite de décès, de liquidation judiciaire ou de faillite déclarée, les droits ne sont dus que pour le passé et le mois courant. Sur la réclamation des parties intéressées dans les trois mois de la fermeture de l'établissement, il est accordé décharge du surplus de la taxe.

**Cession d'établissement.** — En cas de cession d'établissement, la patente peut être, sur la demande du cédant ou du cessionnaire, transférée à ce dernier. La demande est recevable dans le délai de trois mois, à partir, soit de la cession de l'établissement, soit de la publication du rôle supplémentaire dans lequel le cessionnaire aurait été personnellement imposé pour l'établissement cédé.

Le transfert peut aussi être proposé d'office après avis donné au cédant et au cessionnaire.

**Rôles supplémentaires.** — Sont imposables par rôles supplémentaires :

Les patentables omis au rôle primitif ou ayant apporté, avant le 1<sup>er</sup> janvier, des changements dans l'exercice de leur profession;

Les patentables qui entreprennent, dans le cours de l'année, une profession nouvelle ou comportant un droit fixe plus élevé que celui afférent à la profession qu'ils exerçaient d'abord;

Ceux qui, dans le cours de l'année, transportent leur établissement dans une commune d'une population plus élevée;

Les patentables qui prennent, dans le cours de l'année, des locaux d'une valeur locative supérieure à celle des locaux pour lesquels ils étaient primitivement imposés.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

DÉPARTEMENT  
**DE LA SEINE.**

VILLE DE PARIS.

2 Arrondissement municipal.

1 Arrondissement de perception.

QUARTIER  
**Gaillon**

M. *Rosenberg*  
*107 de Tableau*

demeurant à Paris,  
*Larivière* n° *22*



SUPPRESSION DE 59 MILLIONS DE DROITS D'OCTROI SUR LES VINS, CIDRES, BIÈRES, ETC.

**TAXES MUNICIPALES**

*de remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.*

ANNEE 1911.

**AVERTISSEMENT**

délivré par le Directeur des Contributions directes

POUR L'ACQUIT DE LA

**Taxe municipale sur les locaux d'habitation**

(Lois des 31 décembre 1900 et 10 juillet 1902)

ET DE LA

**Taxe municipale sur les locaux commerciaux et industriels.**

(Lois des 21 mars 1901 et 10 juillet 1902.)

Les contribuables sont invités, dans leur intérêt, pour éviter les erreurs et les pertes de temps, à rapporter le présent avertissement en venant payer.

Le rôle a été publié le dimanche **26 MARS** 1911. Cette date est le point de départ des délais de réclamation.

(Voir au verso)

Le présent avertissement étant délivré gratuitement, le contribuable doit le recevoir sans frais et à domicile. En cas d'absence du contribuable, l'avertissement sera remis à son représentant ou au concierge de la maison.

Article **1,340** du rôle. — **Place de l'Opéra**, n° **2**

BASES DE LA TAXE. 1	MONTANT DE LA TAXE. 2	
	fr.	c.
<b>Taxe sur les locaux d'habitation :</b>		
Pour une valeur locative de ..... francs .....		
<b>Taxe sur les locaux commerciaux et industriels :</b>		
Pour une valeur locative de <b>24,000</b> francs .....	<b>120</b>	
TOTAL.....	<b>120</b>	
(Dont le 12 <sup>e</sup> est de <b>10</b> fr. .... c.)		

NOTA. — Les Contribuables qui ont des renseignements à demander au sujet de leurs impôts directs ou de leurs taxes de remplacement peuvent se présenter, le vendredi de chaque semaine, de 1 heure à 4 heures, à la Mairie de leur arrondissement, où les Contrôleurs des Contributions directes et les Commissaires-Répartiteurs de la Ville de Paris leur fourniront toutes les explications nécessaires.



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C. 25.a

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Taxes de remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

(Lois des 31 décembre 1900, 21 mars 1901 et 10 juillet 1902.)

En remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, supprimés par application de la loi du 29 décembre 1897, la Ville de Paris est autorisée à établir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1902 :

- 1<sup>o</sup> Une taxe foncière, à la charge des propriétaires d'immeubles situés à Paris;
- 2<sup>o</sup> Une taxe locative, à la charge des personnes occupant des immeubles également à Paris;
- 3<sup>o</sup> Une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à la charge des locataires des maisons situées à Paris;
- 4<sup>o</sup> Une taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion où se payent des cotisations;
- 5<sup>o</sup> Une taxe sur les voitures, chevaux, mules et mullets et voitures automobiles;
- 6<sup>o</sup> Une taxe sur la valeur locative des locaux commerciaux et industriels;
- 7<sup>o</sup> Une taxe sur la valeur en capital des propriétés bâties et non bâties situées à Paris.

Taxe locative sur les locaux d'habitation.

(Art. 4 de la loi du 31 décembre 1900 et art. 2 de la loi du 10 juillet 1902.)

- La taxe locative est fixée à 0,50 % de la valeur locative des locaux servant à l'habitation personnelle.
- Elle est imposée au nom des occupants, à quelque titre que les locaux soient occupés.
- Sont affranchies de la taxe locative, les personnes reconnues non imposables à la contribution mobilière.
- Les valeurs locatives servant de base à la taxe sont déterminées conformément aux dispositions contenues dans le troisième paragraphe de l'article 12 de la loi du 15 juillet 1880 sur les patentes.

Les habitants non imposables à la contribution mobilière et qui, par suite, sont affranchis de la taxe locative, sont ceux dont la valeur locative réelle d'habitation est inférieure à 500 francs, à l'exception, toutefois, de ceux :

- 1<sup>o</sup> Qui ont un simple pied-à-terre à Paris;
  - 2<sup>o</sup> Qui sont imposables au rôle foncier de cette ville, qu'ils soient locés ou non dans leur propre maison;
  - 3<sup>o</sup> Qui sont assujettis à un droit fixe de patente égal ou supérieur à celui de la 6<sup>e</sup> classe du tableau A.
- Mais une déduction uniforme de 375 francs étant effectuée sur le loyer de chaque imposable, les contribuables compris dans ces trois catégories ne sont imposés à la contribution mobilière que si leur loyer réel d'habitation dépasse 375 francs.
- Les locaux formant complément ou dépendances de l'habitation principale de Paris, tels qu'écuries, remises, etc., sont assujettis à la contribution mobilière d'après leur valeur locative réelle, sans aucune déduction.

Taxe locative sur les locaux commerciaux et industriels.

(Art. 1<sup>er</sup> de la loi du 21 mars 1901 et art. 2 de la loi du 10 juillet 1902.)

- Indépendamment des taxes dont l'établissement a été autorisé par la loi du 31 décembre 1900, la Ville de Paris est autorisée, pour compléter le remplacement de ses droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, à établir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1902, une taxe de 0,50 % sur la valeur locative des locaux commerciaux et industriels.
- Cette taxe porte sur tous les locaux autres que les locaux d'habitation, qui sont assujettis au droit proportionnel de patente; elle est calculée sur la valeur locative qui sert de base au droit proportionnel, telle qu'elle est définie par l'article 12 de la loi du 15 juillet 1880.

Les valeurs locatives servant de base, tant à la taxe locative sur les locaux commerciaux et industriels qu'à la taxe locative sur les locaux d'habitation, sont déterminées, aux termes de l'article 12 de la loi du 15 juillet 1880, soit au moyen de baux authentiques ou de déclarations de locations verbales dûment enregistrées, soit par comparaison avec d'autres locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté ou sera notoirement connu, et, à défaut de ces bases, par voie d'appréciation.

La taxe locative des usines et établissements industriels est calculée sur la valeur locative de ces établissements, pris dans leur ensemble et compris de tous leurs moyens matériels de production. Lorsqu'une même location comprend des locaux d'habitation et des locaux commerciaux ou industriels, une ventilation est faite, et la taxe locative sur les locaux commerciaux et industriels ne porte que sur la partie des locaux ayant une affectation commerciale ou industrielle, s'ils sont assujettis à la contribution des patentes.

Paiement des taxes.

Les rôles des taxes de remplacement des droits d'octroi sont recouvrés comme en matière de contributions directes. Les contributions directes sont payables en douze portions égales, dont chacune est exigible le 1<sup>er</sup> de chaque mois pour le mois précédent. Les contribuables sont invités à représenter leur avertissement au percepteur à chaque paiement qu'ils effectuent. Toute quittance, pour être valable, doit être délivrée sur un coupon que le percepteur détache de son livre à souche.

Les contribuables ont la faculté d'acquitter leurs contributions et taxes assimilées à la caisse d'un percepteur autre que celui de la commune de l'imposition. Ces versements sont admis sur la présentation d'un avertissement, d'un extrait de rôle, d'un acte de poursuite ou d'une autre pièce officielle, constatant la dette du contribuable. Ils doivent comprendre la totalité ou le solde d'un ou de plusieurs articles de rôle et ne peuvent être effectués après le 1<sup>er</sup> juillet de l'année de l'imposition pour les rôles publiés pendant le premier trimestre, et après un délai de trois mois, à partir de la publication des rôles, pour les rôles publiés pendant les trois derniers trimestres.

Réclamations.

Les réclamations sur contributions directes et taxes de remplacement comprennent : 1<sup>o</sup> des demandes en décharge ou réduction; 2<sup>o</sup> des demandes en remise ou modération.

Les demandes en décharge ou réduction doivent être adressées, — sans affranchissement, — au Préfet de la Seine dans les trois mois de la publication des rôles, sauf dans les cas de faux ou double emploi, où le délai ne prend fin que trois mois après que le contribuable a eu connaissance officielle des poursuites dirigées contre lui par le percepteur pour le recouvrement de la cote indûment imposée.

Les demandes en décharge ou réduction doivent, si elles ont pour objet une cote égale ou supérieure à 30 francs, être écrites sur papier timbré; les droits de timbre des demandes reconnues fondées seront ultérieurement remboursés aux intéressés.

Les contribuables sont tenus de mentionner dans leur demande, à peine de non-recevabilité, la contribution qu'elle concerne et, à défaut de production de l'avertissement ou de l'extrait du rôle, le numéro de l'article du rôle dans lequel figure cette contribution; ils doivent également indiquer l'objet de leur réclamation et exposer sommairement les motifs de nature à la justifier. Il doit être formée une demande distincte pour chaque commune.

Les demandes en remise ou modération, motivées par des pertes causées par des événements extraordinaires, doivent être adressées, — sans affranchissement, — au Préfet de la Seine, sur papier libre, et, autant que possible, dans les quinze jours qui suivent les événements.

Des déclarations dans les Mairies. — Les demandes en décharge ou réduction peuvent être présentées sans frais ni formalités sous forme de déclarations.

Ces déclarations sont reçues à la Mairie du lieu de l'imposition pendant le mois qui suit la publication des rôles. Si, après examen sommaire, elles n'ont pu immédiatement être reconnues fondées, il en est donné avis au contribuable, qui conserve, pendant un mois, à partir de la notification de cet avis, ou, en tout cas, jusqu'à l'expiration des délais généraux, la faculté d'introduire une demande par la voie ordinaire. A l'appui de leurs déclarations à la Mairie, les contribuables doivent également produire leurs avertissements.

NOTA. — Parmi les taxes de remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques figure une taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères, imposée au nom des propriétaires ou usufruitiers, mais exigible des locataires pour le remboursement de la part d'impôt afférente aux locaux occupés par eux.

La somme à rembourser de ce chef par les locataires représente généralement 0 fr. 80 par 100 francs de leur loyer réel. Les usines et les locaux d'habitation d'une valeur locative inférieure à 500 francs, qui ne sont pas passibles de la contribution mobilière, sont affranchis de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

DÉPARTEMENT  
de la Seine

VILLE DE PARIS

QUARTIER

Gaillon

Modèle N° 3.

Circulaires  
nos 940, 1014, 1029,  
1067, 1081, 1089,  
et 1109.

Les contribuables  
sont invités, dans leur  
intérêt, pour éviter les  
erreurs et les pertes  
de temps, à rapporter  
le présent avertisse-  
ment en venant payer.

Le rôle a été publié  
le dimanche

26 JUIN  
1911.

C'est de ce jour que  
court le délai de trois mois  
pour la présentation des  
demandes en décharge ou  
en réduction.

(Voir au verso.)

Les frais du présent  
avertissement étant com-  
pris dans le rôle, le contri-  
buable doit le recevoir  
sans frais et à domicile.

M. *Rosenberg*  
exerçant la profession de *M. de tableaux*  
demeurant à Paris  
Place de l'Opéra n° 2

Année 1911.

### AVERTISSEMENT

DÉLIVRÉ PAR LE DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES  
pour l'acquit des **Contributions spéciales** pour frais  
de la **Chambre de commerce**, de l'Office national du  
commerce extérieur et pour dépenses relatives à la  
**Bourse de commerce de Paris** et au développement  
de l'enseignement professionnel des écoles commerciales  
de la Chambre de commerce.

(Lois des 23 juillet 1820, art. 11 à 16, 15 juillet 1880, art. 38,  
27 janvier 1886, 4 mars 1898, art. 8, 9 avril 1898, art. 21, 9 juillet 1901  
et 19 février 1908, art. 6.)

1.023

Article \_\_\_\_\_ du rôle.)



Le bureau est ouvert tous  
les jours, excepté les di-  
manches et fêtes, depuis  
neuf heures du matin jus-  
qu'à trois heures du soir.

NATURE DES BASES DE COTISATION.	MONTANT de la CONTRIBUTION spéciale.	
	1	2
	fr.	c.
Pour droits de patente en principal s'élevant à <i>8/0</i> fr. c.	<i>50</i>	<i>02</i>
Plus, pour frais du présent avertissement.....	"	05
TOTAL.....	<i>50</i>	<i>07</i>
(Dont le 1/7 est de <i>5</i> fr. <i>73</i> c.)		



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

## AVIS AUX CONTRIBUABLES.

### I. — Paiement des contributions spéciales

Les contributions spéciales destinées à subvenir aux frais de Bourse et de Chambre de commerce sont payables en douze portions égales dont chacune est exigible le 1<sup>er</sup> de chaque mois pour le mois précédent. Toutefois, lorsque le rôle est publié postérieurement au 1<sup>er</sup> mars, les douzièmes échus ne sont pas immédiatement exigibles; le recouvrement en est fait par fractions égales en même temps que celui des douzièmes non échus. En cas de déménagement hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, ces contributions sont immédiatement exigibles pour l'année entière.

Les contribuables sont invités à représenter leur avertissement au percepteur à chaque paiement qu'ils effectuent. Toute quittance, pour être valable, doit être délivrée sur un coupon que le percepteur détache de son livre à souche.

Les contribuables ont la faculté d'acquitter leurs contributions et taxes assimilées à la caisse d'un percepteur autre que celui de la commune de l'imposition.

Ces versements sont admis sur la présentation d'un avertissement, d'un extrait de rôle, d'un acte de poursuite ou d'une autre pièce officielle constatant la dette du contribuable. Ils doivent comprendre la totalité ou le solde d'un ou de plusieurs articles de rôle et ne peuvent être effectués après le 1<sup>er</sup> juillet de l'année de l'imposition pour les rôles publiés pendant le premier trimestre, et après un délai de trois mois, à partir de la publication des rôles, pour les rôles publiés pendant les trois derniers trimestres.

### II. — Réclamations

Les demandes en *décharge* ou en *réduction* doivent être adressées au préfet de la Seine dans les *trois mois* de la publication des rôles, sauf dans le cas de faux ou double emploi, où le délai ne prend fin que *trois mois* après que le contribuable a eu connaissance officielle des poursuites dirigées contre lui par le percepteur pour le recouvrement de la cotisation imposée.

Les délais ci-dessus sont de rigueur.

Les demandes en *décharge* ou *réduction* doivent, si elles ont pour objet une cote égale ou supérieure à trente francs, être écrites sur papier timbré; les droits de timbre des demandes reconnues fondées seront ultérieurement remboursés aux intéressés.

Les contribuables sont tenus de mentionner dans leur demande, à peine de non-recevabilité, la contribution qu'elle concerne et, à défaut de production de l'avertissement ou de l'extrait du rôle, le numéro de l'article du rôle dans lequel figure cette contribution; ils doivent également indiquer l'objet de leur réclamation et exposer sommairement les motifs de nature à la justifier.

Il doit être formé une demande distincte pour chaque commune.

Les décharges ou réductions accordées sur le principal de la contribution des patentes entraînent de plein droit la décharge ou une réduction proportionnelle des contributions spéciales pour frais de la Chambre de commerce et de l'Office national du commerce extérieur et de la Bourse de commerce.

### III. — Règles relatives à l'assiette des contributions spéciales.

1<sup>o</sup> Les contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses de la Chambre de commerce et aux dépenses des divers services de l'Office national du commerce extérieur sont réparties entre tous les patentés du département de la Seine dont la profession est classée dans les tableaux A, B et C annexés aux lois relatives à la contribution des patentes.

2<sup>o</sup> La contribution spéciale destinée à pourvoir aux dépenses de la Bourse de commerce de Paris est répartie entre les patentés des six premières classes du tableau A et ceux qui sont désignés dans les tableaux B et C comme passibles d'un droit fixe égal ou supérieur à celui desdites classes.

Le montant de la contribution spéciale (Chambre de commerce et Bourse de commerce) est fixé, chaque année, par un décret; le taux de la contribution pour dépenses de l'Office national du commerce extérieur a été réglé par l'article 8 de la loi du 4 mars 1898.

La répartition des sommes à imposer a lieu *au prorata* des droits en principal auxquels sont soumis les patentés.

Dans le total des taxes sont compris les frais de rôle, 5 centimes par franc pour couvrir les non-valeurs et 3 centimes par franc pour frais de perception.

Il n'est délivré d'avertissement que pour les cotes de 1 franc et au-dessus.

**Annualité de l'impôt.** — La contribution, bien établie au 1<sup>er</sup> janvier, est due pour l'année entière.

En cas de fermeture des établissements, boutiques ou ateliers par suite de *dés*, de *liquidation judiciaire* ou de *faillite déclarée*, la contribution n'est due que pour le passé et le mois courant.

### IV. — Enregistrement des baux et déclarations de loyers

Les locations verbales doivent être déclarées au bureau de l'enregistrement dans les *trois mois* de l'entrée en jouissance. Les baux écrits sous seings privés sont enregistrés dans les *trois mois* de la date de l'acte, à moins que l'entrée en jouissance ne soit antérieure à la rédaction du bail, auquel cas le délai court de l'entrée en jouissance. Le droit est de 25 centimes par 10 francs, décimes compris. Le propriétaire et le locataire sont responsables du paiement. A défaut d'enregistrement ou de déclaration, il est dû un droit en sus qui ne peut être inférieur à 62 fr. 50, décimes compris. (Lois des 22 frimaire an VII, 7 ventôse an IX, 16 juin 1824, 23 août 1874, 28 février 1872 et 1 décembre 1873.)

### — Extraits de rôle.

Les percepteurs sont tenus de délivrer, sur papier libre, à toute personne portée au rôle qui en fait la demande, l'extrait relatif à ses contributions ou tout autre extrait du rôle ou certificat négatif. Ils ont droit à une rétribution de 25 centimes par extrait de rôle concernant le même contribuable. Lorsque la délivrance de l'extrait pour objet une demande en dégrèvement, ils doivent, pour ladite somme, remettre autant d'extraits qu'il y a de natures de contributions donnant lieu à réclamation.







The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° d'appel: *308 of 40* MONTANT NORMAL DE LA PROVISION : \_\_\_\_\_  
 La provision sert également pour les lignes n° \_\_\_\_\_

DATES.	MESSAGES.	NOMBRE D'UNITES DE CONVERSATIONS ET D'AVIS D'APPEL ÉCHANGÉS AVEC LES VILLES DE :														MONTANT DES TAXES téléphoniques journalières.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES téléphonés.		MONTANT DES TAXES télégraphiques.	MONTANT TOTAL des taxes télégraphiques et téléphoniques (col. 16 et 18).	MONTANT et DÉCREMENTS.						
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		Départ.	Arrivée.				fr.	c.				
RESTAIT AU DERNIER JOUR DU MOIS PRÉCÉDENT: (Col. 20.)																				fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	3	4
1																											
2	1																										
3																											
4																											
5																											
6																											
7																											
8																											
9																											
10																											
11																											
12																											
13																											
14																											
15																											
16																											
17																											
18																											
19																											
20																											
21																											
22																											
23																											
24																											
25																											
26																											
27																											
28																											
29																											
30																											
31																											
Total des communications	1																										
Taxe par unité.....	40																										
Montant de la dépense par ville.....	40																										
Totaux de mois.....																											

(1) Excédent de la colonne 20 sur la colonne 19. Somme à 40







The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° d'appel: *308 of* MONTANT NORMAL DE LA PROVISION : \_\_\_\_\_  
 La provision sert également pour les lignes n° \_\_\_\_\_

DATES. COMPTES envoyés mensuelle- ment.	MESSAGES.	NOMBRE D'UNITES DE CONVERSATIONS ET D'AVIS D'APPEL ÉCHANGÉS AVEC LES VILLES DE :														MONTANT DES TAXES DES TÉLÉGRAMMES journalières.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES et Ar- rivée.	MONTANT DES TAXES DES TÉLÉGRAMMES et Téléphoniques (col. 15 et 18).	MONTANT TOTAL des taxes télégraphiques et téléphoniques (col. 15 et 18).	VERSE- MENTS et DÉBIT- VEMENTS.		RELIQUAT DISPONIBLE (1)							
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14					fr.	c.		fr.	c.	fr.	c.			

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

1392-64 bis

(Juin 1910. — Cour. 194.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

246

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS,  
DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.

M. Merrin

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les taxes afférentes aux communications inter-urbaines et aux télégrammes téléphonés par l'intermédiaire de votre poste, pendant le mois de Septembre s'élèvent à la somme de . . . . .

Celles qui restaient dues à la fin du mois d . . . . . (voir relevé s'y rapportant) s'élèvent à la somme de . . . . .

DÉPARTEMENT  
29  
BUREAU  
Rue de Lourmel

fr.	c.
1	88

En cas de réclamation, annexer, à l'appui, le présent relevé.

- (1) Biffer cet alinéa lorsque le reliquat disponible est supérieur au quart de la provision normale.
  - (2) Différence entre le montant de la provision normale et celui du reliquat disponible.
- En cas de débit : total de ce débit et de la provision normale.

20  
0.40

TOTAL . . . . .

Je vous prie de vouloir bien acquitter, dans la huitaine, au bureau de la rue de la Harpe, la somme d'0.40 pour reconstituer votre provision, le service de communications payantes ne pouvant être assuré que jusqu'à l'épuisement de cette provision.

Recevez, Monsieur Merrin, l'assurance de ma considération distinguée.

A Paris, le 30/9 1911.

Le Chef du Bureau central,

La Reçu

no 88

Monsieur  
Paul Rosenberg  
Bureau de l'Opéra

SERVICE TELEPHONIQUE



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° d'appel: *308 of* MONTANT NORMAL DE LA PROVISION.

La provision sert également pour les lignes n°

DATES.	MESSAGES.	NOMBRE D'UNITES DE CONVERSATIONS ET D'UNIS D'APPEL ECHANGÉS AVEC LES VILLES DE :													MONTANT DES TAXES téléphoniques journalières.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES téléphonés.		MONTANT DES TAXES télégraphiques.	MONTANT TOTAL des taxes télégraphiques et téléphoniques (col. 15 et 18).	VERSEMENTS et DÉCRÈVEMENTS.	RELIQUAT DISPONIBLE (1)		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		14	De part.					Ar-rivée.	fr.

RESTAIT AU DERNIER JOUR DU MOIS PRÉCÉDENT: (Col. 20.)

*2 89*

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27

*1 2*

*05*

*2*

*1 4*  
*28 40*  
*29 1 60*

*1.89*

*2 89*

(1) Excédent de la colonne 20 sur la colonne 19.

*Somme verser 19.60*



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

R.R.

*Monsieur*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les taxes afférentes aux communications interurbaines et aux télégrammes téléphonés par l'intermédiaire de votre poste, pendant le mois d' *juin*, s'élèvent à la somme de . . . . .

Celles qui restaient dues à la fin du mois d' . . . . . (voir relevé s'y rapportant) s'élèvent à la somme de . . . . .

	fr.	c.
	11	11
TOTAL		

**SITUATION**

Provision normale . . . . .

Reliquat disponible . . . . .

Somme à verser . . . . .

(1) Je vous prie de vouloir bien acquitter, dans la huitaine, au bureau d' la somme d' pour reconstituer votre provision, le service des communications payantes ne pouvant être assuré que jusqu'à l'épuisement de cette provision.

Recevez, *Monsieur*, l'assurance de ma considération distinguée.

A *P*, le *31/10* 19 *11*.

Le Chef du Bureau central,

11

*A*

Le Directeur,

n° *58*

Monsieur *Rosenberg*

Bureau de l'épave

SERVICE TÉLÉPHONIQUE.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N<sup>o</sup> d'appel: 2

NOMBRE D'UNITES DE CONVERSATIONS ET D'AVIS D'APPEL  
ECHANGEES AVEC LES VILLES DE:

DATES.	MESSAGES.	NOMBRE D'UNITES DE CONVERSATIONS ET D'AVIS D'APPEL ECHANGEES AVEC LES VILLES DE:													MONTANT DES TAXES téléphoniques journalières.		NOMBRE de TÉLÉGRAMMES téléphonés.		MONTANT DES TAXES télégraphiques			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Dé- part.	Ar- rivée.	18	19	
COMPTES envoyés mensuelle- ment.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	fr.	c.	16	17	fr.	c.	fr.	c.
RESTAIT AU DERNIER JOUR DU MOIS PRÉCÉDENT: (Col. 20.)																						
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
14																						
15																						
16																						
17																						
18																						
19																						
20																						
21																						
22																						
23																						
24																						
25																						
26																						
27																						
28																						
29																						
30																						
31																						
TOTAL des communications																						
Taxe par unité.....																						
Montant de la dépense par ville.....																						
TOTAL de mois.....																						

(1) Excédent de la colonne 20 sur la colonne 19.



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS,  
DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉPARTEMENT  
d \_\_\_\_\_

BUREAU  
d \_\_\_\_\_

En cas de réclamation, annexer, à l'appui, le présent relevé.

- (1) Biffer cet alinéa lorsque le reliquat disponible est supérieur au quart de la provision normale.
  - (2) Différence entre le montant de la provision normale et celui du reliquat disponible.
- En cas de débit : total de ce débit et de la provision normale.

M \_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les taxes afférentes aux communications urbaines et aux télégrammes téléphonés par l'intermédiaire de votre poste, pendant le mois de *Novembre*, s'élèvent à la somme de..... fr. *8*

Celles qui restaient dues à la fin du mois d \_\_\_\_\_ (voir relevé s'y rapportant), s'élèvent à la somme de.....

Provision	
Reliquat disponible	
Somme à payer	TOTAL.....

(1) Je vous prie de vouloir bien acquitter, dans la huitaine, au bureau d \_\_\_\_\_ la somme de \_\_\_\_\_ pour reconstituer votre provision, le service communications payantes ne pouvant être assuré que jusqu'à l'épuisement de cette provi

Recevez, *M \_\_\_\_\_* l'assurance de ma considération distinguée.

A *Paris*, le *30/11* 19*11*.

Le Chef du Bureau central,

Le Receveur,

no *88*

Monsieur *P. Rosenberg*  
*Mme de L'Espérance*

SERVICE TÉLÉPHONIQUE.

PARIS  
15  
1715  
-12  
11-12-11





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N<sup>o</sup> 35

Frs. 2750 = *MB*

REÇU de Messieurs ~~L.~~ & P. ROSENBERG Fils, la somme


de ~~Deux mille sept cent cinquante francs~~

pour un tableau par H. Nolde, payé en six fois

à figures tirées en ~~bleu~~

*[Signature]*

Paris, le 21 Nov 1914









The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS,  
DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.

d \_\_\_\_\_ DÉPARTEMENT \_\_\_\_\_

d \_\_\_\_\_ RESEAU \_\_\_\_\_

En cas de réclamation, annexer, à l'appui, le présent relevé.

- (1) Biffer cet alinéa lorsque le reliquat disponible est supérieur au quart de la provision normale.
  - (2) Différence entre le montant de la provision normale et celui du reliquat disponible.
- En cas de débit : total de ce débit et de la provision normale.

M. *Antieur*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les taxes afférentes aux communications urbaines et aux télégrammes téléphonés par l'intermédiaire de votre poste, pendant le mois d' *Mars*, s'élèvent à la somme de... fr. *3*

Celles qui restaient dues à la fin du mois d' \_\_\_\_\_ (voir relevé s'y rapportant) s'élèvent à la somme de.....

Provision normale

Relevé

TOTAL.....

(1) Je vous prie de vouloir bien acquitter, dans la huitaine, au bureau d' \_\_\_\_\_ la somme d' \_\_\_\_\_ pour reconstituer votre provision, le service des communications payantes ne pouvant être assuré que jusqu'à l'épuisement de cette provision.

Recevez, M. *Antieur*, l'assurance de ma considération distinguée.

A *Paris*, le *31/4* 19 *11*.

*Le Chef du Bureau central,*

La Reçueuse

n° *38*

Monsieur *Rosenberg*  
*Alouane de l'Opéra*

SERVICE TÉLÉPHONIQUE.



Déchirer en suivant le pointillé.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series, Folder:
	Paul Rosenberg	I. C. 25.a

MONTANT NORM. PRO

N° d'appel: 30887

DATES.	MESSAGES.	NOMBRE D'UNITÉS DE CONVERSATIONS ET D'AVIS D'APPEL ÉCHANGÉS AVEC LES VILLES DE :														MONTANT DES TAXES téléphoniques journalières.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES téléphonés.		MONTANT DES TAXES télégraphiques.	MONTANT TOTAL des taxes téléphoniques et télégraphiques (col. 15 et 18).	VERSEMENTS et DÉGÈREMENTS.	RELIQUAT DISPONIBLE. (1)												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		De-part.	Ar-rivée.					15	16	17	18	19	20	21					
		RESTAIT AU DERNIER JOUR DU MOIS PRÉCÉDENT: (Col. 20.)																																
1																																		
2																																		
3																																		
4																																		
5																																		
6																																		
7																																		
8																																		
9																																		
10																																		
11																																		
12																																		
13																																		
14																																		
15																																		
16																																		
17																																		
18																																		
19																																		
20																																		
21																																		
22																																		
23																																		
24																																		
25																																		
26																																		
27																																		
28																																		
29																																		
30																																		
31																																		
Total des communications		1																																
Taxe par unité.....		2																																
Montant de la dépense par ville.....		2																																
Total du mois.....		180																																

(1) Excédent de la colonne 20 sur la colonne 19.



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

LIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS,  
DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.



Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les taxes afférentes aux communications inter-urbaines et aux télégrammes téléphonés par l'intermédiaire de votre poste, pendant le mois de Février s'élèvent à la somme de..... fr. 90

Celles qui restaient dues à la fin du mois d..... (voir relevé s'y rapportant) s'élèvent à la somme de.....

TOTAL.....

En cas de réclamation, annexer à l'appui, le présent relevé.

- (1) Biffer cet alinéa lorsque le reliquat disponible est supérieur au quart de la provision normale.
  - (2) Différence entre le montant de la provision normale et celui du reliquat disponible.
- En cas de débit : total de ce débit et de la provision normale.

(1) Je vous prie de vouloir bien acquitter, dans la huitaine, au bureau d la somme d<sup>(1)</sup>..... pour reconstituer votre provision, le service des communications payantes ne pouvant être assuré que jusqu'à l'épuisement de cette provision.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A Paris, le 28/2 1911.

Le Chef du Bureau central,

Le Récepteur,

rue n° 38.

Monsieur Paul Rosenberg

Avenue de l'Opéra.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE.

Déchirer en suivant le pointillé.



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Direction des Finances

5<sup>e</sup> bureau

ARRONDISSEMENT

2

QUARTIER OU COMMUNE :

Gaillon

CONTRIBUTIONS  
ou TAXES :

Foncière..... Art.

Portes et fenêtres Art.

Taxe foncière.. Art.

Ordures ménag<sup>es</sup> Art.

Valeur en capital Art.

P<sup>ro</sup>pe-<sup>ri</sup>été mobilière.. Art.

Loc. d'habitation Art.

Patentes..... Art. 1363

Loc. commerc<sup>es</sup>.. Art. 1364

T. de mainmorte Art.

Voitures et chev. Art.

Billards..... Art.

Prestations..... Art.

Chiens..... Art.

..... Art.

de l'année 1910.

N<sup>o</sup> d'enregistrement

37 à 376

Etat n<sup>o</sup> 23

AVIS DE DÉCISION

(Rejet d'une demande en décharge ou en réduction.)

Paris, le

8 MAR 1911

M. H. Rosenberg

rue Plancher de l'Opéra, n<sup>o</sup> 2, à Paris

J'ai l'honneur de vous donner connaissance de la décision rendue par le Conseil de préfecture sur la réclamation que vous avez présentée au sujet de la cotisation désignée ci-contre.

Le Conseil, après avoir examiné cette réclamation, les avis dont elle a été l'objet et les diverses pièces du dossier, a considéré que :

Les contributions régulièrement établies, à raison des faits existant au 1<sup>er</sup> janvier, sont dues pour l'année entière.

La Société n'a été dissoute que le 20 janvier 1910.

Il a, en conséquence, décidé, le 9 novembre 1910, que votre réclamation était rejetée.

Si vous entendiez vous pourvoir devant le Conseil d'Etat contre cette décision, votre requête devrait être présentée dans le délai de deux mois (1) à partir de la réception du présent avis, et pourrait être déposée, sans frais et sans l'intermédiaire d'un avocat au Conseil d'Etat, soit à la Préfecture, soit au Secrétariat du contentieux de ce Conseil (loi du 22 juillet 1889, art. 57 et 61). Vous y joindriez la présente lettre ou, si vous le préférez, une copie de la décision intervenue. Cette copie vous serait délivrée moyennant 75 centimes par rôle pour frais d'expédition, non compris le papier timbré (loi du 2 messidor an vii, art. 28).

Les requêtes doivent être présentées sur papier timbré, sauf pour les cotes au-dessous de 30 francs. Toutefois, en ce qui concerne la taxe des prestations, elles peuvent être produites sur papier libre, quel que soit le chiffre de la cote (loi du 22 juillet 1889, art. 61).

En cas de pourvoi, les pièces que vous avez produites à l'appui de votre réclamation devront être jointes à votre requête, pour être soumises au Conseil d'Etat avec les autres pièces du dossier.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur des Contributions directes,  
E. ARNOUX.

Nota. — Pour retrait des pièces s'il en a été déposé à l'appui de la réclamation et dans le cas où elles seraient nécessaires à l'intéressé, s'adresser au bureau du contentieux des contributions, à la Préfecture de la Seine, où l'on peut les retirer de 2 à 4 heures, sur le vu du présent avis et contre reçu régulier.

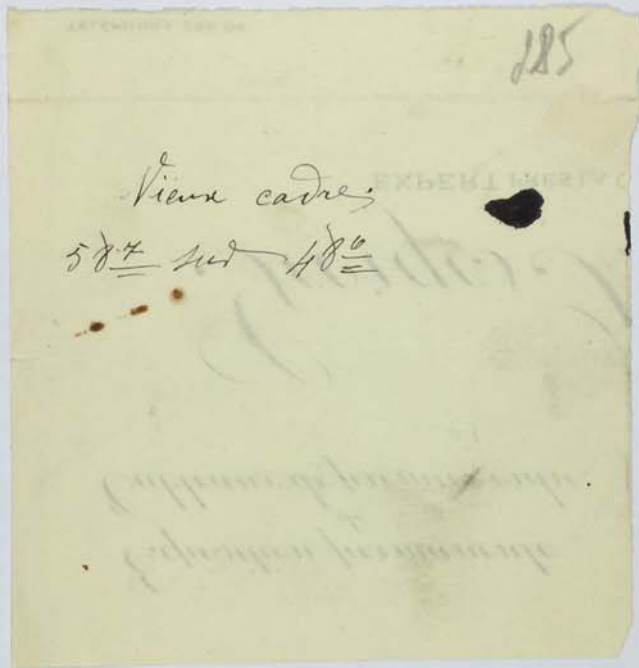
(1) Ce délai est augmenté, conformément à l'article 73 du Code de procédure civile, modifié par la loi du 3 mai 1862, lorsque le requérant est domicilié hors de la France continentale (loi du 22 juillet 1889, art. 58). L'augmentation est d'un mois pour la Corse et l'Algérie.

Mod. 1578 Spec. Seine. — Beauvais, Impr. centr. administr.

Notifié le 18/3/11  
Le Préfet de contributions,  
Laff

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

1106	Seine à Rouen	1067, 80	P.	788	Bas. Neudon	1005.	P.
1107	à Broisot		R.L.	787-1110	Bas. Neudon	850.	P.
1115	Bords de Seine	1.100.	P.	796	Cherui, Le Village	850.	P.
1115	Rotterdam	1.000.	P.	797-1110	Bas. Neudon	850.	P.
1157	St. Jouis de Rouen		Ferdin	798	Le Cottage	825.	R. a. R.
1158	Bouguet et Sté	1.000.	P.	799	Rue en Auvergne	781.	R. a. R.
1159	Bords de Seine		R.A.R.	801	Seine à Rouen	900.	P.
1160	Falaise		P.	825	- St. à Villancourt	1.100.	P.
1161	Pont		P.	934	Dieppe	900.	R.A.R.
1162	Bateau		P.	874	La Seine à Rouen	950, 30	R.A.R.
1163	Seine à Rouen	1000.	R.A.R.	842	Dieppe	770.	R.A.R.
1164	Vue de Seine		Ferdin	803	Suresnes	503, 10	Ferdin
551-1114	Pont Royal	500.	P.	942	La Rochelle	500.	R.A.R.
1166	Effet de neige		Ferdin	979	Pont de Courbevoie	700.	R.L.
487	Village	1000.	P.	987	R. à Rouen - La Roche	799.	P.
502	Seine à Rouen	2.200.	P.	986	Charland au village	800.	P.
574-1111	Canal, Hollande	900.	P.	995	Dieppe	800.	P.
677	Vue de Rouen		R.L.	1086	Op. regard d'automne	1067, 80	R.
678			R.L.	1088			R.L.
698	La Rochelle		R.A.R.	1089			R.L.
705	Seine à Rouen	1600.	P.	1091			R.L.
713			ait. vend. ent. à Charby	1095	St. de Rouen		R.L.
				1096	Rue en St. de la Seine		R.L.

183





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

749 | Houdenville 1059.15  
752 | " " 1.000  
1168 | Peter Swin R.A.  
1496 | Carven St Denis  
531 | Rotterdam

184







The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 1392-64 bis

(Join 1910. — Contr. 154.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS,  
DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.

M. *Ennen*



J'ai l'honneur de vous faire connaître que les taxes afférentes aux communications in-  
urbaines et aux télégrammes téléphonés par l'intermédiaire de votre  
poste, pendant le mois de *Decembre*, s'élèvent à la somme de . . . . . fr.  
Celles qui restaient dues à la fin du mois d . . . . . (voir relevé  
s'y rapportant) s'élèvent à la somme de . . . . .

SITUATION DU COMPTABLE
Provision normale <i>20</i>
Reliquat disponible

TOTAL . . . . .

En cas de réclamation, annexer, à l'appui, le présent relevé.

- (1) Biffer cet alinéa lorsque le reliquat disponible est supérieur au quart de la provision normale.
  - (2) Différence entre le montant de la provision normale et celui du reliquat disponible.
- En cas de débet : total de ce débet et de la provision normale.

(1) Je vous prie de vouloir bien acquitter, dans la huitaine, au bureau d  
la somme de . . . . . pour reconstituer votre provision, le service  
communications payantes ne pouvant être assuré que jusqu'à l'épuisement de cette provisi

Recevez, M. *Ennen*, l'assurance de ma considération distinguée.

A *Paris*, le *31/12* 19*12*.

Le Chef du Bureau central,

Le Receveur

no 38

Monsieur *Rosenberg*  
Agence de l'Opéra

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Déchirer en suivant le pointillé.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

C<sup>te</sup> N<sup>o</sup> 26499

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.** [288]

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS

SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 10000*

**REÇU** de Monsieur Rosenberg  
d'ordre de  
de Dix mille francs  
pour son compte  
en 1 cheq<sup>ue</sup>

*Paris le 8 Décembre 1911*

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N<sup>o</sup> 339215

N.B. Ses récépissés donnent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur

*188*









FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N<sup>o</sup> 135 Frs. *C 200*

REÇU de Messieurs ~~L. & P. ROSENBERG FILS~~, la somme  
de ~~un ballon par furet pour être~~  
~~expédié à M. de Paris, F. de~~  
~~Holmay, Budapest, suivant~~  
note de ce jour. Paris, le *2 Mai 1914.*

*[Signature]*

ALPHEE  
EMBALLAGEUR-EXPÉDITEUR  
2 MAI 1914  
6, Rue Lamartine PARIS













FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

CHEMINS DE FER P.L.M.

RÉCÉPISSÉ A REMETTRE AU DESTINATAIRE

P.L.M. — Imp. PAUL DUPONT (G.L.) Gr. 1 (2)

Expédition... N° 124384  
 Gare expéditrice. MARSEILLE-ST-CHARLES (S.V.) P.A.M.  
 Expéditeur... M.  
 Destinataire... M. Alfred Lombard  
 A livrer...  
 Délégation et numéros des pièces accompagnant l'expédition.  
 Renseignements pour l'envoi.

MARQUES et NUMÉROS DES COLIS	NOMBRE DE COLIS	DÉSIGNATION DE L'EMBALLAGE ET NATURE DES MARCHANDISES	POIDS	TARIFS APPLIQUÉS
A.L. 101	1	1 c. tableau sans valeur aduée		

Gare destinataire: Paris  
 Gares de transit successives:  
**Grande Vitesse**

DÉTAIL DES FRAIS TAXÉS AU DÉPART							PORT DU TOTAL
TOTAL	TRANSPORT	Timbre	DÉBOURSÉS	FACTAGE au départ par la Compagnie	AU DELA payé au départ	FACTAGE à l'arrivée par la C <sup>ie</sup> destinataire au départ	TOTAL
8,70	7,10	0,35					

(\*) Droit de timbre perçu en compte avec le Trésor.  
 Le transport et la livraison, de gare en gare, ont lieu dans les délais fixés par les arrêtés ministériels et qui résultent des décisions ministérielles approbatives du service des trains.  
 Il convient, pour éviter des difficultés, que toute réclamation soit accompagnée du transport à l'expéditeur si le transport a eu lieu en port payé, ou du récépissé au destinataire si le transport a eu lieu en port dû.  
 (Voir au verso)

MONTANT DU REMBOURSEMENT	
Frais de retour des fonds à la charge du destinataire	
Factage.....	
Avis au destinataire.....	
Magasinage (..... jours)	
TOTAL.....	
Octroi ou passe-debout.....	
Total général.....	

A AJOUTER  
FRAIS TRAVÉS A L'ARRIVÉE

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. [294a]

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT \_\_\_\_\_  
(N° de l'acquies solidaire)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire \_\_\_\_\_  
M. Gerard  
1030 d'Appelle

Signature de l'Agent préposé à la réception. } \_\_\_\_\_

PAUL ROSENBERG  
1030 d'Appelle  
14  
HUSSMANN

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affiler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. [2946]  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 212  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet LR

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire M. L'art, les artistes  
13 quai Voltaire

Signature de l'Agent préposé à la réception. \_\_\_\_\_

PARIS-47  
13 45  
27 18

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, billetter par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

16. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. [294c]

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N<sup>o</sup> DE DÉPÔT 97  
(N<sup>o</sup> de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse \_\_\_\_\_  
du \_\_\_\_\_  
destinataire. \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent }  
préposé }  
à la réception. }

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, filer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

EST. — MOD. 1664 G. V.

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER — INTERNATIONALER EISENBahnTRANSPORT

CHEMINS DE FER DE L'EST

Wagons Wagen		CAPACITÉ de chargement al SURFACE de plancher	
N° (1)	Marques de Propriété (1) Eigenschafts- merkmale (1)	Ladegewicht und Lad-Nach	de la feuille de route der Frachtkarte

**DROIT DE TIMBRE (en France)**  
perçu en compte avec le Tarif: 0 fr. 35 c.  
**Stempelgebühr (in Frankreich)**

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER  
Internationaler Eisenbahntransport  
**DUPLICATA DE LA LETTRE DE VOITURE**  
Frachtbrief-Duplikat.

GRANDE VITESSE. — Eilfracht.

M<sup>r</sup> } (2) *Monsieur Ulman & Selyman*  
An } *à Josephplatz & Lubitsch Angare*

Chemin de fer expéditeur Versandbahn
Chemin de fer destinataire Empfangsbahn
Station destinataire Empfangsstation

N° \_\_\_\_\_  
Gare expéditrice: \_\_\_\_\_

Gare destinataire: \_\_\_\_\_

Expéditeur: *Rosenberg*

Destinataire: *Monsieur Ulman & Selyman*

Date de la remise: \_\_\_\_\_ 1914

N° d'expédition: *casin*

(1) Lorsque les wagons sont chargés par l'expéditeur, il doit en inscrire les numéros et les marques de propriété sur la présente.  
(1) Wenn die Wagen vom Absender verladen sind, muss dieser die Wagennummern und die Eigentumsmerkmale hier eintragen.

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la Convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer ou unions de chemins de fer, qui sont applicables au présent envoi.  
Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter auf Grund der in dem internationalen Übereinkommen über den Eisenbahnfrachtverkehr, sowie in den Reglementen und Tarifen der betreffenden Bahnen beziehungsweise enthaltenen Festsetzungen, welche für diese Sendung in Anwendung kommen.  
(2) Nom et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, n°, pays). Mentionner, pour les envois en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.  
(2) Name und Adresse des Empfängers (Stadt, Station, Strasse und Hausnummer, Land). Bei Sendungen nach Frankreich oder Italien ist anzugeben, ob sie auf den Bahnhof oder ins Haus an liefern sind.

Marques et N° Zeichen und Nummer.	Nombre Anzahl.	Nature de l'emballage Art der Verpackung.	DESIGNATION DE LA MARCHANDISE Inhalt.	Poids brut réel en kilogrammes Wirkliches Bruttogewicht: kilogramm.	Poids accordé pour le calcul des frais de transport, en kilogrammes Abgerundetes zur Berechnung zu ziehendes Gewicht: kilogramm.	Déclaration pour l'assouplissement des formalités en douane, selon sa police; indication de devises et d'autres annexes, y compris les sésames. Anderes für die Befreiung von den Zoll- und Steuerpflichten oder polizeilichen Behandlung; Bezeichnung der betreffenden Dokumente und sonstigen Beilagen, inklusive Reiseverschlüsse. Sonstige gesetzlich oder reglementarisch zulässige Erklärungen.
<i>RD</i>	<i>une</i>	<i>caisse</i>	<i>Paran Decoratif</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	

PARIS-CHAUSSEE DANTON 77 AVRIL 1914 EST

TARIFS ET ITINÉRAIRES RÉCLAMES Angabe der anzuwendenden Tarife und Routenverschrift.	
Part paye Betrag der Frachtkauf.	<i>par Dut</i>
Intérêt à la livraison Deklariertes Interesse an der Lieferung	
Total des sommes der Nachnahme Summe der Nachnahme	
Détail des débours et des remboursements Spezifikation obiger Nachnahme.	

Timbre de la station d'expédition: Stempel der Versandstation:  
Timbre du pesage: Wiege-Stempel:  
Timbre de la station destinataire: Stempel der Empfangsstation:

Déclaration de part payé par l'expéditeur  
Frachtkaufvermerk des Absenders.  
*Rosenberg 91 Rue ...* } le } *17 Avril* 1914  
*Paul Rosenberg* } den }  
Signature et adresse de l'expéditeur: Unterschrift und Adresse des Absenders:

NOTA BENE. — Les parties encadrées de traits forts sont réservées à la gare.

TRANSPORT INTERNATIONAL PAR CHEMINS DE FER — INTERNATIONALER EISENBahnTRANSPORT

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

EXPOSITION D'ART FRANÇAIS DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE  
AU  
MUSÉE ROYAL DE COPENHAGUE  
DU 15 MAI AU 30 JUIN 1914

N<sup>o</sup> 35

RÉCÉPISSÉ des Œuvres prêtées par M. *Paul Rosenberg*  
*21. Rue de la Boétie. Paris*

N <sup>o</sup>	NOM DE L'ARTISTE	TITRE DE L'ŒUVRE	Désignation Peinture (P) Aquarelle (A) Dessin (D)	VALEUR ASSURÉE	OBSERVATIONS
1	<i>Raoulin</i>	<i>fillette dans un parc</i>	<i>P.</i>	<i>6000</i>	<i>Les tableaux</i>
2	<i>Puy</i>	<i>jeune dans un jardin</i>	<i>P.</i>	<i>4.800</i>	<i>ci-contre</i>
3				<i>10.800</i>	<i>tout assurés</i>
4					<i>contre tous</i>
5					<i>risques et à</i>
6					<i>leur pleine</i>
7					<i>valeur dans</i>
8					<i>la / Raoulin</i>
9					<i>G. Rouger</i>
10					<i>Nyford Copenhague.</i>

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ,  
DIRECTEUR DU MUSÉE ROYAL :

*Karl Madsen*

*L. Fournier*

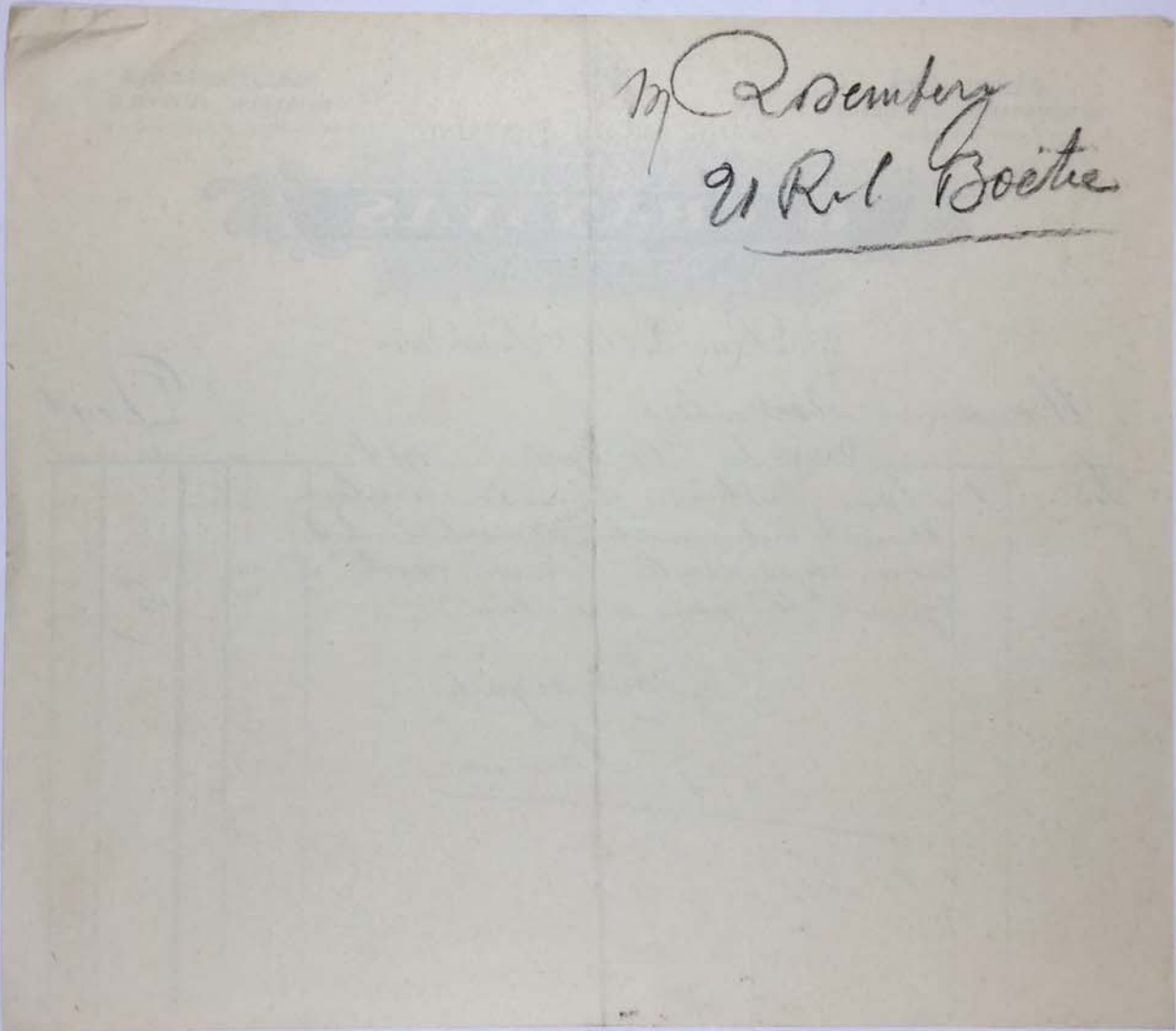
*A. P. Weir*





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

299  
Reçu de Monsieur Paul Rosenberg  
deux tableaux de Soubard  
qui ont été remis à Monsieur de  
Magallon. À Mr Magallon  
ces deux tableaux emballés.  
Paris, le 11 Avril 1914.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

P.L.M. **RÉCÉPISSÉ A REMETTRE AU DESTINATAIRE** 300

Édition... N° 050 remise le 14/11/1914 à la gare de  
 Gare expéditrice... M. *Lyonnais*  
 Expéditeur... M. *Lyonnais*  
 Destinataire... M. *P. Rosenberg fils*  
 A livrer... *Au Paris*  
 Direction et numéros des pièces accompagnant l'expédition.  
 MARQUES et NUMÉROS DES COLIS NOMBRE DE COLIS DÉSIGNATION DE L'EMBALLAGE ET NATURE DES MARCHANDISES POIDS TARIFS APPLIQUÉS  
*1 en Caneaux* *12* *Caneaux*  
*1 en mûles jaunes*  
 (Suite au verso)  
 Gare destinataire *Paris* Grande Vitesse  
 Gares de transit successives  
 PORTPAYÉ DÉTAIL DES FRAIS TAXÉS AU DÉPART PORT DU TOTAL  
 TOTAL *143/10* TRANSPORT *10* Timbre (y) *0,35* DÉBOURSÉS *143* FACTAGE au départ par la Compagnie *10* AU DELA payé au départ *10* FACTAGE à l'arrivée par la C<sup>o</sup> décompté au départ *10* TOTAL  
 (\*) Droit de timbre perçu en compte avec le Trésor.  
 Le transport et la livraison, de gare en gare, ont lieu dans les délais fixés par les arrêtés ministériels et qui résultent des décisions ministérielles approbatives du service des trains.  
 Il convient, pour éviter des difficultés, que toute réclamation soit accompagnée du récépissé à l'expéditeur si le transport a eu lieu en port payé, ou du récépissé au destinataire si le transport a eu lieu en port dû.  
 (Votr au verso)  
 A AJOUTER FRAIS D'AVANCEMENT MONTANT DU REMBOURSEMENT  
 Frais de retour des fonds à la charge du destinataire  
 Factage  
 Avis au destinataire (..... jours)  
 Magasinage (..... jours)  
 TOTAL.....  
 Octroi ou passe-débout.....  
 Total général.....



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 301

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT *193*  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire: M. *Bucaille*  
*11 Boulevard*

Signature de l'Agent préposé à la réception. *[Signature]*

*[Circular Postmark: PARIS 1935 BOHAUS]*

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'objet est soumis aux emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I. C. 25. a

Transport international par chemins de fer. — Internationaal Spoorwegvervoer. — Internationaler Eisenbahntransport.  
**LETTRE DE VOITURE. — VRACHTBRIEF. — FRACHTBRIEF.**

**BELGISCHE STAATS-EISENBANEN.**



Wagons. — Yagens. — Wagens.  
 No. de propriété (?). Capacité de chargement et surface de plancher.  
 No. de chargement (?). Poids en lourd, pr. v. l. a. k. L. a. g. w. i. e. n. t.  
 No. d'origine (?). Eigensnammerke (?). Ladegewicht und Ladefläche.

de la feuille de route. van den gabelbrief der Frachtbriefe.

2480

(\*) Lorsque les wagons sont étiquetés par l'expéditeur, il doit en inscrire le numéro et les marques de propriété sur le wagon. (2) Wanneer de wagons door den afzender worden geëtiketteerd, moet deze de wagonnummers en de eigendomsmerken hier inschrijven. (3) Wenn die Wagen vom Absender verladen sind, muss dieser die Wagennummern und die Eigensnammerke hier eintragen.

Grande vitesse. IJgued. — Eijracht.

M. AAN } *Monsieur Paul Rosenberg*  
 A. 27 } *21 Rue de la Boétie*  
 } *Paris*

3685  
 30263 N 80630

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la Convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer ou unions de chemins de fer, qui sont applicables au présent envoi.

Hierbij ontvangt gij de hieronder vermelde goederen volgens de bepalingen der overeenkomst betreffende het internationaal goederenvervoer op de spoorwegen, zoodaande die de reglementen en tarieven van de betrokken spoorwegen of spoorwegverbonden, welke op deze zending van toepassing zijn.

Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter auf Grund der in dem internationalen Übereinkommen über den Eisenbahnfrachverkehr, sowie in den Reglementen und Tarifen der betreffenden Bahnen, beziehungsweise Verkehre enthaltenen Festsetzungen, welche für diese Sendung in Anwendung kommen.

(1) Nom et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, numéro, pays). Mentionner, pour les envois en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.

(1) Naam en woonplaats van den bestemmeling (stad, statie, straat, nummer, land). Bij zendingen met bestemming naar Frankrijk of Italië, op te geven of zij aan de statie of aan huis afgeleverd moeten worden.

(1) Name und Adresse des Empfängers (Stadt, Station, Strasse und Hausnummer). Bei Sendungen nach Frankreich oder Italien ist anzugeben, ob sie auf den Bahnhof oder ins Haus zu liefern sind.

Chemin de fer expéditeur.  
 —  
 SPOORWEG WAAROP HET VERVOER AANVAARDT.  
 —  
 Versandbahn.  
 —  
 ÉTAT BELGE. — BELGISCHE STAAT.  
 —  
 Belgische Staats-Eisenbahn.

Chemin de fer destinataire.  
 —  
 SPOORWEG WAAROP HET VERVOER EINDIGT.  
 —  
 Empfangsbahn.  
 —  
 Station desinataire.  
 —  
 STAAT VAN BESTEMMING.  
 —  
 Bestemmingsstatie.

*Land*  
*Paris*

Marques et numéros. — Merken en Nummers. — Zeichen und Nummer.	Nombre. — Aantal. — Anzahl.	Nature de l'emballage. — Wijze van verpakking. — Art der Verpackung.	Désignation de la marchandise. — INHOUD. — INHALT.	Poids brut réel, en kilogrammes. — Werkelijk ruw gewicht in kilogram. — Wirkliches Brutto-Gewicht in Kilogramm.	Poids arrondi pour le calcul des frais de transport en kilogrammes. — Afgerond te berekenen gewicht in kilogrammen. — Abgerundetes zur Berechnung des Transportgewichtes in Kilogramm.	Informations pour l'accomplissement des formalités en douane, autres que celles indiquées dans le présent règlement. — Verklaring van de vervulling van de bij de douane te maken formaliteiten; vermelding van logboekjes, papieren en andere bijlagen, zoodaande van rijthoeden. — Andere verklaringen, bij wetten of reglementen toegevoegd. — Erklärung wegen der etwaigen Zoll- und steuerrechtlichen oder polizeilichen Behandlung; Berechnung der Zölle, Dokumente und sonstigen Beilagen im inkl. Dienstverkläre. Sollten gesetzlich oder reglementarisch vorgeschrieben sein.	Tarifs et itinéraires réclamés. — Toe te passen tarieven en voorschriften omtrent de te volgen baan. — Angabe der anzuwendenden Tarife und Routenvorschrift.
M. I. 1	Une	Caisse	Tableau peint à l'huile	41,500		1 Libré Sothie	
M. I. 2	Une	Caisse	Statuette en bronze	10,500		3 déclaration en douane	

Timbre de la station d'expédition :  
 Stempel der Statie van afzending :  
 Stempel der Versand Station :

GENT-ZUID N°3  
 -3 IV 1914  
 GAND-SUD

Timbre de pesage :  
 Weegstempel :

POIDS RECONNU  
 GAND-SUD  
 57 1/2 KILG

Timbre de la station destinataire :  
 Stempel der statie van bestemming :  
 Stempel der Empfangs-Station :

Port payé.  
 Vooruit betaalde vracht.  
 Betrag der Frachtkosten.

Intérêt à la livraison.  
 Aanwijzing van geldelijk belang bij de levering.  
 Deklariertes Interesse an der Lieferung.

Des débeurs der vooreelsten öbiger Nachnahme Barverrechnung  
 des reimbursements der versendeten öbiger Nachnahme nach Empfang

Declaration de port payé par l'expéditeur.  
 Aanwijzing van de vracht onder omtrent de betaling der vracht (Frankceering).  
 Frachtkosten des Absenders

*Land*  
 -3 APR 1914  
 Signature et adresse de l'expéditeur :  
 J. LAROCHE LÉCHAT  
 Quai Edouard Pynaert  
 — GAND —

Internationaler Eisenbahntransport. — Internationaal Spoorwegvervoer. — Transport international par chemins de fer.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY

Collection:  
Paul Rosenberg

Series.Folder:  
I.C. 25.a

Frais perçus. — Franco vracht. — Frankiert.	DÉTAIL DES FRAIS. — NOTA DER KOSTEN. — BEZEICHNUNG DER KOSTEN.	Unité de taxe pour 100 kil. — Vracht voor 100 kilogr. — Frachttaxt für 100 Kil.	A percevoir. — Te heffen. — Zu erheben.	Frais perçus. — Franco vracht. — Frankiert.	DÉTAIL DES FRAIS. — NOTA DER KOSTEN. — BEZEICHNUNG DER KOSTEN.	Unité de taxe pour 100 kil. — Vracht voor 100 kilogr. — Frachttaxt für 100 Kil.	A percevoir. — Te heffen. — Zu erheben.	Timbres des stations de transit et justification des délais supplémentaires. — Stempel der Übergangsstellen et avis de verlangingen van den leveringstijd. — Übergangs-Stempel und Vermerk über Zuschlagsfrachten.
	Débons. — Voorschotten. — Nachnahme Barvoorschus . . . . .				Report — Overdracht. — Übertrag			
	Remboursement. — Teruclatingen. — Nachnahme nach Empfang . . . . .							
	Frais de retour d'argent. — Teruclatingen van geld. — Rückzahlung des Nach- nahmegelestschens . . . . .							
	Exce supplémentaire pour débon. — Vrachtverlanging voor voorschotten. — Provis non . . . . .				Frais de transport jusqu'à } Vracht tot . . . . . } Fracht bis . . . . . }			
	Frais de transport jusqu'à } Vracht tot . . . . . } Fracht bis . . . . . }				Taxa supplémentaire pour la déclaration expé- dition d'intérêt à la livraison. — Premie voor verzekering van belang bij de levering. — Frachtschlag für Interessendeklaration . . . . .			
	Barvoorschot. — Inbetaling. — Ein- schuss . . . . .							
	Frais de douane. — Afhaalng. — Abfuhr- gebühren . . . . .							
	Abheben. — Behandlung. — Auf- und Abheben . . . . .							
	Démembrement des colis. — Tellen van de colli. — Zakkeltelling . . . . .							
	Frais de surveillance du chargement. — Toezicht over het laden. — Laderber- gungsgeld . . . . .							
	Frais supplémentaires pour la déclaration expé- dition d'intérêt à la livraison. — Premie voor verzekering van belang bij de levering. — Frachtschlag für Interessendeklaration . . . . .							
	Beleg. — Wezing. — Witegeboek . . . . .							
	Frais de transport jusqu'à } Vracht tot . . . . . } Fracht bis . . . . . }							
	Taxa supplémentaire pour la déclaration expé- dition d'intérêt à la livraison. — Premie voor verzekering van belang bij de levering. — Frachtschlag für Interessendeklaration . . . . .							
	Location de bêtes. — Dekkleedhuur. — Deckenmiete . . . . .							
	Autres frais. — Andere kosten. — Sonstige Nebengebühren . . . . .							
	Total général. — Algemeen totaal. — Ge- samt-Somme . . . . .		680					
	Port au delà. — Vracht voor verder ver- voer. — Weiterfracht . . . . .							
	Frais de transport jusqu'à } Vracht tot . . . . . } Fracht bis . . . . . }		180					
	Taxa supplémentaire pour la déclaration expé- dition d'intérêt à la livraison. — Premie voor verzekering van belang bij de levering. — Frachtschlag für Interessendeklaration . . . . .							
	A reporter. — Overdragen. — Übertrag.							

410  
13.60  
0.10  
14.10

P. Lami



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

COMPTE DE FRAIS DE DOUANE ET AUTRES (1)

[3036]

N° et date du compte....	N° du 404 191	CHEMIN DE FER DU NORD.	B
Bureau expéditeur.	Agence en Douane à LILLE G. V.	AGENCE EN DOUANE	
Gare destinataire..	Paris	Vitesse	
Réseau destinataire.....	N 80690		
N° et date d'expédition...	Feuille N° du 191		Indications servant à rappeler l'expédition à laquelle se rapporte le compte de frais
Provenance réelle.	<i>fond no 2480</i>		
Expéditeur.....	M. à		
Destinataire.....	M. à		
Nombre de colis...	<i>Rosenberg</i>		
Numéros des wagons....	<i>2 et 4 (alleau 11)</i>		
Poids et nature des marchandises }			
Droit d'entrée (acquit N° ).....		FR. C.	
Quittance .....			
Timbre d'acquit-à-caution .....			
Statistique .....			
Imprimés.....			
Plombs de douane.....			
Boîte à échantillon — Toile d'emballage .....			
Pesage .....			
Débours divers .....			
Factage ou Camionnage .....			
Port de lettres.....			
Perception pour formalités en douane.....			
Magasinage.....			
TOTAL des frais dus pour l'expédition ci-dessus			

Utiliser l'Unité Modèle N° 113 frontrière. Lille G. V. 40.000

(1) N.B. Cette pièce doit être remise au destinataire s'il acquitte les frais dus, ou annexée à la feuille de reprise si les frais doivent être payés par l'expéditeur.

130



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

[303a]

COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord

**GARE DE PARIS**

Grande Vitesse  
AGENCE en DOUANE

**COMPTE GÉNÉRAL DES FRAIS DE DOUANE**

imputés à \_\_\_\_\_ *Carrie*

d'envoi de M \_\_\_\_\_

adressé à M \_\_\_\_\_ *Rosenberg*

Droit d'entrée suivant acquis de la douane N° <i>27862</i>	FR.	H. <i>of</i>
Quittance . . . . .		<i>of</i>
Timbre d'acquit-à-caution . . . . .		
Statistique . . . . .		
Plombs de douane . . . . .		
Perception pour formalités en douane suivant tarif d'autre part.		
Boîte à échantillons . . . . .		
Toile d'emballage . . . . .		
Ports de lettres . . . . .		
Pesage . . . . .		
Débours payés à la douane Centrale . . . . .		
Camionnage (ou factage) . . . . .		
TOTAL . . . . .		

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

Le Chef de l'Agence en Douane,

**PARIS-NORD**  
-8 AVR 74  
**AGENCE EN DOUANE**

Modèle 113 bis D





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.


The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N<sup>o</sup> 132 Frs. ~~XXXXXX~~ <sup>200</sup>

REÇU de Messieurs ~~L. & P. ROSENBERG Fils, la somme~~  
~~de pour le compte de Monsieur Seyssaud~~  
~~cinquante-neuf toiles non encadrées~~  
~~à usage de tempes (à un cadre)~~

Paris, le 5 Aout 1914.

Don M<sup>rs</sup> Guyssaud  
César Guichardas  
24 et 31 rue du Dragon Paris



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N<sup>os</sup> *937* — *A* *305*

Paris, le \_\_\_\_\_ 191

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS  
Fondée en 1884

**FÜLLER & KOHLER**  
Expéditeurs — Agents en Douane  
46, Faubourg Poissonnière, 46  
Entrepôts : 14, Rue de l'Échiquier  
5 et 7, rue Ordener  
Téléph. : Gutenberg 48-68

**NOTE DE FRAIS**

pour *Monsieur*  
*Paul Rosenberg & Co.*  
d'Envoi de M *Boro Hatsrang Terney*  
*Budapest*

Hugonot (Seine) — Imp. A. Gouhot.

<i>H F</i>	<i>14 tableaux</i>	<i>25</i>		
<i>644</i>				
	Frais payés à l'arrivée	<i>165</i>		
	Timbre	<i>50</i>		
	Statistique 0.15 c. par col.	<i>15</i>		
	Manutention en Douane (Vérification, déballage)	<i>75</i>		
	Descente en Douane Centrale			
	Frais en Douane Centrale			
	Formalités et commission	<i>75</i>		
	Assurance			
	Droits d'entrée:			
	1/2 o/o pour avance de fonds			
	Octroi et régie			
	Camionnage et livraison	<i>100</i>		
	Réexpédition			
	Timbre de décharge	<i>10</i>		
	Port de lettres			
			<i>490</i>	

*Reçu par Füller & Kohler*

Au débit de M



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT 876  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_  
Valeur déclarée (1) 2 fr. \_\_\_\_\_ cent.  
Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.  
Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire M. BOHAUSS

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, laisser par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 806

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT 806  
(N° de l'etiquette collée)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) 100 fr. 00 cent.

Remboursement (1) 100 fr. 00 cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire: M. \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

PARIS 20 1 14

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas gravé d'un remboursement, l'offrir par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



The Museum of Modern Art Archives, NY

Collection:  
Paul Rosenberg

Series.Folder:  
I. C. 25. a

Transport international par Chemins de fer. Internationaler Eisenbahntransport.

CHEMIN DE FER  
DU NORD.

Duplicata de la lettre de voiture. — Frachtbrief-Duplikat.

N°

Gare expéditrice :

Date :

Gare destinataire :

Expéditeur :

Destinataire :

N° d'expédition :

Remboursement :

fr.

TRANSPORT INTERNATIONALER EISENBahnTRANSPORT

Wagons — Wagen		
N° (1) Nr. (2)	Marques de propriété (1) Eigenschaften- merkmale (1)	Capacité de chargement et surface de plancher Ladefähigkeit und Ladesfläche

N° .....	de la feuille de route
Fo .....	der Fracht- karte

(1) Lorsque les wagons sont chargés par l'expéditeur, il doit se inscrire les numéros et les marques de propriété sur la présente.  
(2) Wenn die Wagen vom Absender verladen sind, muss dieser die Wagennummern und die Eigenschaftenmerkmale hier eintragen.

M (1)  
AN (2)

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la Convention Internationale sur le transport des marchandises par chemins de fer, ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer ou unions des chemins de fer, qui sont applicables au présent envoi.  
Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter auf Grund der in dem internationalen Uebereinkommen über den Eisenbahnfrachtverkehr, sowie in den Reglementen und Tarifen der betreffenden Bahnen, beziehungsweise Verkehre enthaltenen Festsetzungen welche für diese Sendung in Anwendung kommen.

(3) Nom et adresse des destinataires (ville, station correspondante, rue, numéro, pays). Mentionner, pour les envois en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.  
(4) Name und Adresse der Empfänger (Stadt, Station, Strasse und Hausnummer, Land). Bei Sendungen nach Frankreich oder Italien ist anzugeben, ob sie auf den Bahnhof oder ins Haus zu liefern sind.

CHEMIN DE FER EXPÉDITEUR.

Versandbahn.

*Nord*

CHEMIN DE FER DESTINATAIRE.

Empfangsbahn.

*Alger*

STATION DESTINATAIRE.

Empfangsstation.

*Alger*

Marques et numéros. Zeichen und Nummer	Nombre. Anzahl	Nature de l'emballage. Art der Verpackung.	DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE. Inhalt.	Poids brut réel, en kilogrammes. Wirkliches Brutto-Gewicht. Kilogramm.	Voies arrivées pour le calcul des frais de transport, en kilogrammes. Anzurechnend zur Berechnung des zulegenden Gewicht. Kilogramm.	Déclaration pour l'accomplissement des formalités en douane, octroi ou police; — indication de documents et d'autres annexes, y compris les plombs. — Autres déclarations prévues par les lois ou règlements respectifs. Erklärung wegen der Befreiung von Zoll- und Steuerpflichten oder polizeilichen Bekämpfung; Beschreibung der betr. Dokumente und sonstigen Beilagen (inkl. Befreiungserklärungen, sonstige polizeiliche oder reglementarisch zulässige Erklärungen).
<i>Wagon 100</i>	<i>1</i>	<i>Boîte</i>	<i>Barreau de rail</i>	<i>100</i>		

TARIFS ET ITINÉRAIRES RÉCLAMES.  
Angabe der anzuwendenden Tarife und Routenvorschrift

Port payé. Betrag der Frachtkarte	
Intérêt à la livraison. Differenz der Verzinsung an der Lieferung.	
Débit des décaissements. Rückzahlung des Guthabens.	
Détail des décaissements et des remboursements. Spezifische Abzüge und Nachnahmen.	
Montant. — Betrag.	

Timbre de la station d'expédition : Stempel der Versand-Station

CHEMIN DE FER DU NORD  
20 MARS 1914  
PARIS ST-FLORENTIN

Timbre de la station destinataire : Stempel der Empfangs-Station

Signature et adresse de l'expéditeur : Unterschrift und Adresse des Absenders:  
*Rosenberg*  
*Elzouard Brete*

*Rosenberg -  
- 112 de la rue -*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 3009

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 74  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire M. \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent préposé à la réception. \_\_\_\_\_

PARIS 4 JAN 20 1955

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, bifiler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

*97.1*

# LA GÉNÉRALE *H 870*

FONDÉE EN 1842

des Devantures de Boutiques et Croisées d'Appartements

LA VILLE DE PARIS

31 DEC 1913

**ISON CASTRIQUE**

Administration: rue de la Ville-Neuve, 11  
Quartier Bonne-Nouvelle, 2<sup>me</sup> Arrondissement

**BUREAUX DE QUARTIER:**  
E. Rue de l'Exposition, 22  
F. Rue Madame, 28  
G. Rue Fontaine-au-Roi, 60  
H. Rue des Isles, 7

**BUREAUX:**  
A. Rue...  
B. Avenue du Maine, 117  
C. Rue Chaligny, 19  
D. Rue Marcadet, 60  
(Près Bou<sup>l</sup> Barbès)

**QUITTANCE D'ABONNEMENT**

Reçu de Monsieur *Rosenberg fils*  
demeurant rue *Opéra 28*  
la somme de *quinze francs*  
pour un mois d'abonnement échu le *samedi 17*

31 DEC 1913

POUR ACQUIT: Le Directeur.

*C. P. Bémouze*

*J. Castrique*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

311

# PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
ELPÉROSEN - PARIS

RUE DE LA BOÉTIE N° 21  
TEL. ÉLYSÉE, 45-11. PARIS

*Reçu de Monsieur Paul  
Rosenberg, d'adu f pour  
compte de Monsieur Paul  
Cassier Trois (v.) Salles  
Jean Renoir  
Paris, le 21 mai 1914.*





FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 200

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 746  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. } M. Crastanau National  
à Paris

Signature de l'Agent préposé à la réception. } \_\_\_\_\_



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affranchir par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 313

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 947  
(N° de l'étiquette collée)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_


Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. Edmond Urbain  
à Paris

Signature de l'Agent préposé à la réception. \_\_\_\_\_



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affiler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 1019  
(N° de l'étiquette collée)

Nature de l'objet \_\_\_\_\_  
Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.  
Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.  
Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire. M. \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent préposé à la réception. \_\_\_\_\_

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, filler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT *744*  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet *SM*

Valeur déclarée <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse du destinataire M. \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent déposé à la réception. *[Signature]*

518

PARIS 1345  
19-3

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature coulées à la poste est de un an.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

**Abchnitt.**  
Coupon.  
Kann vom Empfänger abgetrennt werden.  
Peut être détaché par le destinataire.

Vollschneidtempel.  
Timbre du bureau d'origine.

Deutschland **München 1** (Postwertzeichen.)  
**444** **pét**

**Postpaketad**  
Unbelegt **1 Paket**  
G-joint

Anzahl der Zollinhaltsklärungen  
Nombre de déclarations en

**Wertangabe**  
Valeur assurée

**An**  
à **Herrn Paul Rosenberg**

Name und Wohnung (Wohnort, Straße und Hausnummer) des Absenders:  
Nom et domicile de l'expéditeur:  
**Moderne Galerie  
Heinrich Thannhauser  
München**

(Bestimmungsort) **iii**  
(Lieu de destination) à **Paris**

**Wohnung**  
(Straße und Hausnummer) **21 Rue la Poëtie**

Postgewicht **100** g  
Poids **100** g

Postgebühren  
Droits de douane (\*)

Postleitbesmerk:  
Acheminement:  
**Kraftwagen  
Eilpost**

**B 170.**

\*) Von der Grenz-Eingangspoststation des Bestimmungslandes auszufüllen.  
Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée du pays de destination.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Ausgegeben von der Z. Zölzer. Pöfverwaltung. 1911.

POST DU ART *12* DU *Slaven*  
 ANS *10*  
 STATISTIQUE *10*  
 FORMALITÉS  
 IMPRIMÉS  
 PLOMB  
 Le soussigné déclare avoir reçu les colis désignés } au recto du présent bulletin.

Le présent bulletin est soumis à la déclaration de la douane et doit être remis au bureau de la douane de destination, lorsqu'il s'agit de valeurs déclarées.

Quittung des Empfängers (bei Wert-Erklärungen)  
 FACTAGE DU CAMIONNAGE  
 TOTAL DU

*0.00*  
*1.37*  
*1.37*

No. *6*  
 Registre d'arrivée.  
 Eingangserzeichniss bzw. Tagerechni

*1.75*

Indication de la personne à laquelle le colis a été remis.  
 Postvermerk über die Aushändigung.

STRASSBURG  
 BAHNPOST  
 17 3 14



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

no 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 48

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT (N° de l'iquette collée.)

Nature de l'objet

Valeur déclarée (1) fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M. à

Signature de l'Agent préposé à la réception.

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, bifler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 219

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
A REMETTRE AU DÉPOSANT. 438

N° DE DÉPÔT (N° de l'étiquette collée)

Nature de l'objet *col*

Valeur déclarée (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Remboursement (1) \_\_\_\_\_ fr. \_\_\_\_\_ cent.

Poids \_\_\_\_\_

Nom et adresse M. \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent préposé à la réception. *[Signature]*

Stamp: 20 80 -3 SMAN

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'aller par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement. de \_\_\_\_\_



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 277

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT 642  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet sup.

Valeur déclarée (1)  fr.  cent.

Remboursement (1)  fr.  cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M.

à

Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

**PARIS**  
15 30  
17 - 3  
14  
DIPLOMATES HERBES

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'offrir par deux forts traits de plume en remplissant les cases réservées pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
La responsabilité des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

255511

GRANDS MAGASINS  
DU  
**PRINTEMPS**  
*Laguionie & Co.*

SOCIÉTÉ EN COMMERCITE PAR ACTIONS  
AU CAPITAL DE 92.518.150 FRANCS

SIÈGE SOCIAL  
64, Boulevard Haussmann

TÉLÉPHONE { 143-46  
143-47  
116-48  
143-90  
143-91  
143-92

En cas de Réclamation s'adresser  
à la Première Caisse

MADAME ROSEMBERG  
21 LA BOETIE

LIVRER LE 3/1 1914

N° de Caisse: 148 N° de Crédit: 065 Somme à recevoir: 58 50

N° DES NUMÉROS	QUANTITÉS	DÉSIGNATION	Nos DES RAYONS	PRIX	SOMMES
		Timbre			0 10
3	1	NAPPE	48		18 00
	12	SERVIETTES	-	1 25	15 00
	1	NAPPE	-	M	X 9 75
	1	DZ SERVIETTES	-	M	X 9 75
	2	NAPPES	-	2 95	5 90
					58 50
		4860 T 30 3657 AVOIR DU 31 JANVIER			38
	1	NAPPE 48		18 00	20 00
	12	SERVIET - 1 25		15 00	35 00
					25 50
		3776 AVOIR U 11 MARS			
	1	NAPPE 48		9 75	
	1	DZ SERVIET -		9 75	19 50
					6 00
		à Reporter			2

PACQUIT

*Laguionie & Co.*



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

Handwritten table on aged paper with a red border. The table contains numerical data in three columns. There are some faint, illegible markings at the top of the page, possibly a stamp or bleed-through.

	384	3-1
	14	9-1
		27-1-14
	270	28-1
	189	5-2
	179	9-2
	112	12-1
	14	14-1
	97	2-3
	129	4-3
	109	7-3

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

GRANDS MAGASINS  
DU  
**PRINTEMPS**  
*Laguionie & Co.* 321

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS  
AU CAPITAL DE 22 518 150 FRANCS

SIÈGE SOCIAL  
*64, Boulevard Haussmann*

TÉLÉPHONE }  
143-46  
143-47  
116-48  
143-90  
143-91  
143-92

*En cas de Reclamation s'adresser  
à la Première Caisse*

MADAME ROSEBERG  
21 LA BOETIE  
8

LIVRER LE 3/1 1914.

Paris, le 30-12-13      148 065      58 50

N <sup>OS</sup> DES VENDRES	QUANTITÉS	DÉSIGNATION	N <sup>OS</sup> DES RAYONS	PRIX	SOMMES
		Timbre			0 10
3	1	NAPPE	48		18 00
	12	SERVIETTES	-	1 25	15 00
	1	NAPPE	-		2 75
	1	DZ SERVIETTES	-		9 75
	2	NAPPES	-	2 95	<u>5 90</u>
					58 50

4860 T 30

à Reporter

*Note de Livraison à conserver, pour être représentée en cas  
de rendus ou d'échanges mais ne pouvant en aucun cas servir d'acquit.*

NOTE DE LIVRAISON

25,6



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.25.a

CHEMINS DE FER P.L.M.

RÉCÉPISSÉ A REMETTRE AU DESTINATAIRE

P. L. M. — Mod. 202 (1915). — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) Gr. 41 (3)

Expédition... N° 1412 remise le 9/2 1917 à 19 heures du ✓

Gare expéditrice. STAMAS PEN

Expéditeur... M. Pysseau 10 avenue

Destinataire... M. Rosenberg 21 rue de la Poëtie Paris

A livrer... (en gare ou à domicile)

Désignation et numéros des pièces accompagnant l'expédition. Renseignements pour l'octroi.

MARQUES et NUMÉROS DES COLIS	NOMBRE DE COLIS	DÉSIGNATION DE L'EMBALLAGE ET NATURE DES MARCHANDISES	POIDS	TARIFS APPLIQUÉS
9	1	caisse fabrique	1460	

089 1.90.00p

(Suite au verso)

Gare destinataire: Paris Gde

Gares de transit successives:

**Grande Vitesse**

PORT PAYÉ TOTAL	DÉTAIL DES FRAIS TAXÉS AU DÉPART						PORT DU TOTAL
	TRANSPORT	Timbre (*)	DÉBOURSEMENTS	FACTAGE au départ par la Compagnie	AU DELA payé au départ	FACTAGE à l'arrivée par la Cie décompté au départ	
1570	410	0.33					

(\*) Droit de timbre perçu en compte avec le Trésor.

Le transport et la livraison, de gare en gare, ont lieu dans les délais fixés par les arrêtés ministériels et qui résultent des décisions ministérielles approuvées du service des trains.

Il convient, pour éviter des difficultés, que toute réclamation soit accompagnée du récépissé à l'expéditeur si le transport a eu lieu en port payé, ou du récépissé au destinataire si le transport a eu lieu en port dû.

(Voir au verso)

MONTANT DU REMBOURSEMENT	
<b>A AJOUTER</b>	Frais de retour des fonds à la charge du destinataire
	Factage.....
	Avis au destinataire.....
	Magasinage (..... jours)
	TOTAL.....
Octroi en passe-debout.....	
Total général.....	



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C. 25.a

Transport international par Chemins de fer, Internationaler Eisenbahntransport.

CHEMIN DE FER  
DU NORD.

WAGONS — Wagen		
N <sup>o</sup> (1) No. (1)	Marque de propriété (1) Eigenschaftsmarkens (1)	Capacité de chargement et surface de plancher Ladefähigkeit und Ladeoberfläche

N <sup>o</sup> .....	De la feuille de route Der Frachtkarte

(1) Lorsque les wagons sont chargés par l'expéditeur, il doit en inscrire les numéros et les marques de propriété sur la présente.  
(1) Wenn die Wagen vom Absender verladen sind, muss dieser die Wagennummern und die Eigenschaftsmarkens hier eintragen.

Duplicata de la lettre de voiture. — Frachtbrief-Duplikat.

Grande Vitesse — Eilfracht.

M (1)  
AN (1)

*National Museum  
Stockholm  
Suède*

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la Convention Internationale sur le transport des marchandises par chemins de fer ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer ou unions des chemins de fer, qui sont applicables au présent envoi.

Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter auf Grund der in dem internationalen Uebereinkommen über den Eisenbahnfrachtverkehr, sowie in den Reglementen und Tarifen der betreffenden Bahnen, beziehungsweise Verkehre enthaltenen Festsetzungen welche für diese Sendung in Anwendung kommen.

(1) Nom et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, numéro, pays). Mentionner, pour les envois en destination de la France ou de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.

(1) Name und Address des Empfängers (Stadt, Station, Strasse und Hausnummer, Land). Bei Sendungen nach Frankreich oder Italien ist anzugeben, ob sie auf den Bahnhof oder ins Haus zu liefern sind.

CHEMIN DE FER EXPÉDITEUR.

Versandbahn.

*Nord*

CHEMIN DE FER DESTINATAIRE.

Empfangsbahn.

*Suède*

STATION DESTINATAIRE.

Empfangestation.

*Stockholm*

Marques et numéros Zeichen und Nummer	Nombre. Anzahl.	Nature de l'emballage. Art der Verpackung.	Poids brut réel, en kilogrammes Wirkliches Gewicht Kilogramm	Déclaration pour l'accomplissement des formalités au départ, en douane ou police; — indication de documents et d'autres annexes, y compris les plis, en vertu des règlements respectifs. Erklärung wegen der etwaigen Zoll- und streifenrechtlichen oder polizeilichen Behandlung; Bezeichnung der behördlichen und sonstigen Beilagen inkl. Mitversendungen. Soweit gesetzlich oder reglementarisch sonstige Erklärungen.						
DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE. Inhalt.			TARIFS ET ITINÉRAIRES RECLAMES. Angabe der anzuwendenden Tarife und Routenvorschrist							
<i>Musee National</i>	<i>22</i>	<i>Boites de cartes postales</i>	<i>22</i>	<i>PARIS ST-FLORENTIN</i>						
			<table border="1"> <tr> <td>Part pays.</td> <td rowspan="2"><i>13.00</i></td> </tr> <tr> <td>Montant à la livraison. Deklariertes Interesse an der Lieferung.</td> </tr> <tr> <td>Total des frais de transport Summe der Transportkosten</td> <td rowspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>Détail des débours et des remboursements. Spezifikation obiger Nachweise.</td> </tr> </table>		Part pays.	<i>13.00</i>	Montant à la livraison. Deklariertes Interesse an der Lieferung.	Total des frais de transport Summe der Transportkosten		Détail des débours et des remboursements. Spezifikation obiger Nachweise.
Part pays.	<i>13.00</i>									
Montant à la livraison. Deklariertes Interesse an der Lieferung.										
Total des frais de transport Summe der Transportkosten										
Détail des débours et des remboursements. Spezifikation obiger Nachweise.										

Timbre de la station d'expédition :  
Stempel der Versand-Station :

Timbre de pesage :  
Wiege-Stempel :

Timbre de la station destinataire :  
Stempel der Empfangs-Station :

Signature et adresse de l'expéditeur  
Unterschrift und Adresse des Absenders  
*Paul Rosenberg  
1/2 de la Rue*